Année 2013. – N° 8 ISSN 0242-6773 Jeudi 3 octobre 2013

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDITION DES

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01 40 58 75 00
Accueil commercial 01 40 15 70 10
Télécopie 01 40 15 72 75

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

RECHAMPI à RÉGLAGE

L'Académie française publie ici, au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, la suite de la neuvième édition de son Dictionnaire, *dont le tome I,* A *à* Enzyme, *a paru en novembre 1992, le tome II,* Éocène *à* Mappemonde, *en novembre 2000 et le tome III,* Maquereau *à* Quotité, en novembre 2011 *(Imprimerie nationale – Librairie Arthème Fayard).*

Le lecteur voudra bien se reporter à la liste des abréviations utilisées figurant dans le premier et le deuxième tome.

7 771131 300804

Message aux abonnés de l'édition papier des documents administratifs

Les documents administratifs sont dorénavant disponibles en version électronique authentifiée sur :

www.journal-officiel.gouv.fr

Certains documents pourront ne plus être diffusés sur support papier

Le présent document fait l'objet d'une publication électronique et papier

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

RECHAMPI à RÉGLAGE

Conformément aux dispositions prises par elle, et dont elle a fait état dans le tome I de la présente édition du Dictionnaire, *l'Académie signale ci-dessous les mots pour lesquels une nouvelle orthographe a été recommandée. Ces mots, dans le corps du texte, sont suivis d'une indication typographique en forme de losange (◇).*

L'Académie a précisé qu'elle entendait que ces recommandations soient soumises à l'épreuve du temps. Elle maintiendra donc les graphies qui figurent dans son Dictionnaire *jusqu'au moment où elle aura constaté que les modifications recommandées sont bien entrées dans l'usage.*

– *Reconnaître* ou *Reconnaitre*
– *Recroître* ou *Recroitre*
– *Rédargüer*
– *Réflex*

Aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

***RECHAMPI** ou **RÉCHAMPI** n. m. XIXe siècle. Participe passé substantivé de *rechampir* ou *réchampir*.

ARTS DÉCORATIFS. Filet de peinture qui, par un contraste de couleurs, rehausse les contours d'un ouvrage ou met en valeur une moulure, un motif, un ornement. *Rechampi blanc, doré.*

RECHAMPIR ou **RÉCHAMPIR** v. tr. XVIIe siècle, *reschampir*. Dérivé d'*échampir*.

ARTS DÉCORATIFS. **1.** Détacher du fond, par un contraste de couleurs, les contours, les moulures, les motifs, les ornements d'un ouvrage. *Rechampir un lambris. Une porte rechampie de bleu.* (On a dit aussi *Échampir.*)

2. Réparer avec du blanc de céruse les bavures que la couleur des parties destinées à être dorées a pu faire sur les fonds.

***RECHAMPISSAGE** ou **RÉCHAMPISSAGE** n. m. XVIIe siècle. Dérivé de *rechampir* ou *réchampir*.

Action de rechampir ; ouvrage rechampi.

I. RECHANGE n. m. XIVe siècle. Dérivé de *change*.

Remplacement d'un objet par un autre semblable. Ne se rencontre guère que dans la locution *De rechange,* de réserve, de remplacement. *Une pièce de rechange, une roue de rechange. Emporter des vêtements de rechange*. Fig. *Une solution de rechange.*

Par méton. Objet utilisé à cette fin. *Les rechanges d'un navire,* les pièces de remplacement embarquées par précaution.

Spécialt. MUS. *Corps de rechange, ton de rechange,* tube amovible qu'on peut intercaler dans le circuit d'un instrument à vent en laiton afin d'en modifier le son. *Une trompette à corps de rechange*.

II. RECHANGE n. m. XVIIe siècle. Dérivé de *change*.

DROIT COMMERCIAL. Opération par laquelle le porteur d'une lettre de change impayée tire une seconde lettre de change, appelée retraite, sur son débiteur ou sur l'un des garants de ce dernier ; coût de cette opération, qui s'ajoute à la dette initiale.

***RECHANGER** v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). XIIe siècle. Dérivé de *changer*.

Changer de nouveau. *Rechanger des euros contre des dollars.*

Pron. *Les comédiens se rechangèrent avant le dernier acte.*

***RECHANTER** v. tr. XVe siècle. Dérivé de *chanter.*

Chanter de nouveau. *On lui demanda de rechanter le dernier couplet.*

***RECHAPAGE** n. m. XXe siècle. Dérivé de *rechaper*.

TECHN. Action de rechaper ; résultat de cette action.

***RECHAPER** v. tr. XXe siècle. Dérivé de *chape*.

TECHN. Remettre à neuf la bande de roulement d'un pneu par l'application d'une nouvelle couche de caoutchouc. Surtout au participe passé, adjt. *Des pneus rechapés.*

***RÉCHAPPÉ, -ÉE** n. XVIe siècle. Participe passé substantivé de *réchapper*.

Celui, celle qui a réchappé d'un grand danger, en est sorti indemne. *Les réchappés d'un naufrage.* Loc. fig. et vieillie. *Un réchappé des galères, de la potence,* un malfaiteur.

RÉCHAPPER v. intr. XIIe siècle, *rescaper* ; XIIIe siècle, *reschapper*. Dérivé d'*échapper*.

Sortir sain et sauf d'un grand péril. *Vous êtes bien heureux d'avoir réchappé de cet accident* ou, plus rarement, *d'être réchappé de cet accident. Puisse-t-il en réchapper ! Ce sera bien étonnant s'il en réchappe.*

***RECHARGE** n. f. XVe siècle. Déverbal de *recharger*.

1. Action de recharger un appareil, une machine, un dispositif. *Le temps de recharge d'un condensateur. Une batterie à recharge rapide.*

2. Étui, cartouche, enveloppe contenant une substance dont on approvisionne un appareil pour le garder en état de fonctionner. *Placer une recharge d'encre dans un stylo. Une recharge de gaz pour briquet.*

3. MILIT. Nouvelle charge de cavalerie, nouvel assaut. *Une recharge permit d'enfoncer la barricade.*

***RECHARGEABLE** adj. XXe siècle. Dérivé de *recharger*.

Se dit d'un appareil, d'un instrument que l'on peut recharger. *Un téléphone rechargeable. Une pile électrique non rechargeable.*

RECHARGEMENT n. m. XVe siècle. Dérivé de *recharger*.

Action de procéder à un nouveau chargement. *Le rechargement d'un camion. Le déchargement et le rechargement de ces marchandises entraînent de gros frais de manutention.* ARMES. *Le rechargement d'une mitrailleuse.*

Spécialt. TRAV. PUBL. Le fait de recharger une voie avec des pierres, du gravier, etc. *Le rechargement d'une route.*

RECHARGER v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). XIIe siècle, *rechargier*. Dérivé de *charger*.

1. Charger une nouvelle fois un véhicule de denrées, de marchandises, de bagages, ou un animal d'un fardeau ; replacer des colis, des bagages, etc. sur ou dans ce qui doit les transporter. *Les dockers déchargent et rechargent les cargos. Les ballots ont été rechargés sur les ânes.*

2. Pourvoir de nouveau un appareil, une machine, un instrument de ce qui permet son emploi, réapprovisionner. *Recharger de charbon un poêle. Recharger un distributeur. Recharger un réacteur nucléaire en combustible. Recharger son téléphone portable.* ARMES. *Recharger son révolver,* y introduire de nouvelles munitions. Absolt. *Ce fusil permet de tirer deux fois de suite sans qu'on soit obligé de recharger.*

Expr. fig. et pop. *Recharger ses batteries,* retrouver ses forces grâce à une période de détente.

Spécialt. TECHN. Réparer, renforcer la partie usée d'un outil en y ajoutant du métal. *Recharger une pioche.* – TRAV. PUBL. Relever le niveau d'une voie par l'adjonction de pierres, de gravier. *Recharger un chemin avec de la pierraille.*

3. MILIT. Attaquer, charger de nouveau. *Le bataillon rechargea l'ennemi.* Absolt. *On ordonna à la cavalerie de recharger.*

RÉCHAUD n. m. XVIe siècle, *reschauld*. Déverbal de *réchauffer,* avec influence de *chaud*.

1. Appareil portatif permettant de faire cuire ou flamber des mets, de tenir des plats au chaud. *Réchaud de cuivre. Réchaud à gaz, à alcool. Un réchaud électrique. Un réchaud à fondue.*

2. HORT. Mélange de fumier, de matières organiques, que l'on mouille et que l'on tasse, utilisé pour réchauffer les couches et accélérer la levée des semis.

***RÉCHAUFFAGE** n. m. XVIIIe siècle. Dérivé de *réchauffer*.

Action de réchauffer des aliments.

***RÉCHAUFFEMENT** n. m. XVIe siècle. Dérivé de *réchauffer*.

Action de chauffer ou de réchauffer ; le fait de se réchauffer. *Le réchauffement de ce gaz entraîne sa dilatation. Le réchauffement d'une côte par un courant marin.* CLIMATOLOGIE. *Le réchauffement climatique* ou *le réchauffement planétaire,* l'augmentation des températures moyennes de l'atmosphère et des océans, observable à l'échelle de la Terre surtout pendant les périodes interglaciaires.

Fig. *Le réchauffement des relations diplomatiques entre deux États.*

RÉCHAUFFER v. tr. XIIe siècle. Dérivé d'*échauffer*.

Chauffer ce qui a été refroidi ou ce qui s'est refroidi ; faire remonter la température d'un lieu, d'un corps. *Réchauffer un plat* ou, intranst., *mettre un plat à réchauffer au four. La daube, le bourguignon sont meilleurs quand ils ont été cuisinés la veille et réchauffés. Ce feu réchauffera la pièce, nous réchauffera. Une boisson qui réchauffe.* Pron. *Marcher pour se réchauffer. Se réchauffer les mains. Le temps s'est réchauffé.*

Expr. fig. *Réchauffer le cœur,* réconforter, redonner du courage. *Réchauffer un serpent dans son sein,* prodiguer des bienfaits à quelqu'un qui se révèlera être un ennemi.

Au participe passé. Adjt. *Un potage réchauffé.* Subst., au masculin, avec l'article partitif. Péj. *On nous a servi du réchauffé.* Fig. et fam. *Cette plaisanterie, cette nouvelle est du réchauffé,* elle n'est que trop connue.

Fig. Rendre plus vif, plus ardent. *Ce discours réchauffa le zèle de ses partisans.* Pron. *Après ce malentendu, leur amitié s'est réchauffée.*

S'emploie aussi en parlant d'une teinte, d'une matière qui donne à un lieu ou à une chose une apparence plus chaleureuse. *Ce vermillon, ce velours réchauffe la pièce.*

***RÉCHAUFFEUR** n. m. XVIe siècle, au sens de « réchaud ». Dérivé de *réchauffer*.

TECHN. Appareil permettant d'amener un corps à la température voulue. *Le réchauffeur d'un moteur Diesel.* Spécialt. Dispositif qui réchauffe le fluide d'alimentation d'une chaudière.

***RECHAUSSEMENT** n. m. XVe siècle, au sens de « réparation (d'un outil) » ; XVIIe siècle, au sens moderne. Dérivé de *rechausser*.

HORT. Action de rechausser ; résultat de cette action. *Le rechaussement d'un jeune plant.*

RECHAUSSER v. tr. XIIIe siècle, au sens de « chausser de nouveau » ; XVIe siècle, au sens de « réparer (un outil) ; entourer (de terre) le pied d'un arbre, d'une plante ». Dérivé de *chausser*.

1. Enfiler de nouveau des chaussures, des chaussettes. *Rechausser ses bottes.* Par ext. *Rechausser ses skis.* Par anal. *Rechausser ses lunettes,* les remettre sur son nez.

Expr. fig. *Rechausser les pointes, rechausser les crampons,* se dit d'un athlète, d'un joueur de football qui reprend la compétition.

2. Avec un nom de personne pour complément. Remettre ses chaussures à quelqu'un. *Rechausser un enfant.* Pron. *Se déchausser et se rechausser en entrant et en sortant d'une mosquée.*

Par anal. HORT. Entourer de terre ou de fumier le pied d'un arbre, d'une plante pour le protéger et favoriser sa croissance. *Rechausser les pieds de vigne.* (On dit aussi *Chausser* ou *Enchausser*.) – BÂT. Consolider le pied d'une construction ancienne ou dégradée. *Rechausser un mur.* – TECHN. Fam. *Rechausser une voiture,* en changer les pneus.

RÊCHE adj. XIIIe siècle, *resque*. Probablement issu du francique **rubisk,* de même sens.

1. Qui est rude au toucher, rugueux. *Avoir la peau rêche. Un chien à poil rêche. Une étoffe rêche.* Fig. *Cet homme est d'humeur rêche,* rude et peu aimable.

2. Qui est âpre au goût. *Poire, pomme rêche. Un vin rêche.*

RECHERCHE n. f. XVe siècle. Déverbal de *rechercher*.

1. Action de chercher, de rechercher quelque chose ; démarche par laquelle on s'efforce de le trouver, de se le procurer. *La recherche d'un livre rare. Ils sont à la recherche d'un appartement. Mener une recherche généalogique. Nos recherches n'ont pas abouti.*

Spécialt. BÂT. TRAV. PUBL. *Travail en recherche,* travail de réparation, de réfection qui se limite au remplacement de tuiles, d'ardoises ou de pavés abîmés ou manquants. *Travail en recherche sur une toiture, une chaussée.* – INFORM. *Moteur de recherche,* système d'exploitation de banques de données ; désigne notamment un serveur spécialisé permettant de trouver sur l'internet des sites, des adresses à partir de mots clefs.

Fig. En parlant de quelque avantage qu'on poursuit, de quelque bien auquel on aspire. *La recherche du bonheur. Être à la recherche de la vérité. Il est mû par la recherche du profit.*

Titres célèbres : *La Recherche de la vérité par la lumière naturelle,* dialogue de René Descartes (publication posthume, 1701) ; *De la recherche de la vérité,* de Nicolas Malebranche (1674) ; *La Recherche de l'absolu,* d'Honoré de Balzac (1834) ; *À la recherche du temps perdu,* de Marcel Proust (1913-1927).

2. Action de rechercher quelqu'un dont on a perdu la trace ou que l'on tente d'identifier. *La recherche d'un fugueur. Ils sont partis à votre recherche. La recherche des victimes de l'avalanche. La recherche des auteurs d'un attentat.*

Spécialt. *Un avis de recherche,* émis par la police judiciaire et diffusé largement pour retrouver des personnes disparues ou les auteurs présumés de crimes et de délits aggravés. *Recherche dans l'intérêt des familles,* destinée à retrouver des personnes majeures disparues. *Action en recherche de paternité* ou *de maternité naturelle, de filiation légitime,* procédure visant à déterminer et à déclarer juridiquement un de ces liens de parenté.

3. Travail d'exploration scientifique, d'érudition, de réflexion. *Faire une recherche, des recherches sur un sujet, dans un domaine. Recherches historiques. Habilitation à diriger des recherches,* le plus haut diplôme délivré par l'Université, qui permet de devenir professeur des universités et directeur de thèse.

Spécialt. Au singulier. Désigne l'activité d'investigation par laquelle on s'efforce d'élargir le champ des connaissances en quelque domaine. *La recherche fondamentale, la recherche appliquée,* voir *Fondamental, Appliqué. La*

recherche médicale. Recherche en sciences humaines. L'Institut national de la recherche agronomique ou, par abréviation, *l'INRA. Centre national de la recherche scientifique* ou, par abréviation, *C.N.R.S.*, établissement public pluridisciplinaire regroupant de nombreux laboratoires dont certains travaillent en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur.

4. Soin, art, raffinement dans l'apparence, les propos, etc. *Être mis, vêtu avec recherche. Il y a de la recherche dans la décoration de son appartement.* Parfois péj. Manque de naturel, affectation.

***RECHERCHÉ, -ÉE** adj. XVIe siècle. Participe passé de *rechercher*.

1. Que beaucoup cherchent à obtenir, à acquérir ; que sa rareté ou son agrément rendent précieux. *Les premières œuvres de Giorgio De Chirico sont les plus recherchées.*

Par ext. Se dit d'une personne que chacun désire fréquenter. *Une femme très recherchée en société.* Par méton. *Sa compagnie est des plus recherchée* ou *des plus recherchées.*

2. Qui fait l'objet d'une recherche officielle. *Un terroriste activement recherché. Le fichier des personnes recherchées.*

3. Où il entre de la recherche, du raffinement, un soin minutieux. *Une toilette recherchée. L'écriture recherchée de Huysmans.* Parfois péj. Où le travail et l'art se font trop sentir ; affecté, maniéré. *Un style recherché.*

RECHERCHER v. tr. XIe siècle, *recercer*. Dérivé de *chercher*.

1. Chercher avec soin, s'efforcer avec obstination de trouver ce dont on a besoin ou ce qu'on souhaite se procurer. *Ils recherchent une école bilingue pour leurs enfants. Rechercher une édition ancienne de Corneille. Rechercher une référence, un vers, une citation chez un auteur.* Spécialt. Chercher à connaître, à découvrir par un effort de l'esprit, de l'imagination. *Rechercher les causes d'un phénomène. Ils recherchent un moyen pour parvenir à leurs fins, par quel moyen ils pourraient parvenir à leurs fins.*

Par ext. Avec pour complément un nom de personne. *Ils recherchent un informaticien pour refondre leur site. Cette entreprise recherche un traducteur.* Spécialt. Désirer connaître ou fréquenter une personne. *C'est un brillant causeur que tout le monde recherche.* Pron. à valeur réciproque. *Les bons joueurs de poker se devinent et se recherchent.*

Fig. Tenter d'obtenir un avantage, un bien auquel on aspire. *Rechercher la gloire. Rechercher la considération, les honneurs. Il recherche la compagnie des puissants. Rechercher l'amitié de quelqu'un.*

2. S'efforcer de retrouver quelqu'un qui a disparu ou de découvrir l'identité d'une personne, en particulier dans le cadre d'une procédure judiciaire. *Il recherche son père naturel. On recherche des témoins de l'attentat. La police le recherche pour escroquerie.*

3. Précédé d'un verbe de mouvement. Retourner chercher ; aller, venir prendre ou reprendre une personne ou un objet au lieu où on les a laissés. *Nous n'avons plus d'eau, il faut aller en rechercher. Je passerai vous rechercher à la fin de la séance.*

RECHIGNER v. intr. XIIe siècle, dans l'expression *denz rechignier,* « montrer les dents, grincer des dents ». Issu du francique **kinan,* « tordre la bouche ».

Témoigner, par l'expression de son visage, une moue, une grimace, la répugnance que l'on éprouve à exécuter un ordre, à répondre à une demande, etc. ; par affaiblissement, manifester de la mauvaise volonté ou de la mauvaise humeur. *Il rechigne à cette proposition. Il a obéi de mauvaise grâce et en rechignant.* Au participe passé, adjt. *Une mine rechignée, un visage rechigné.*

***RECHRISTIANISATION** (*ch* se prononce *k*) n. f. XXe siècle. Dérivé de *rechristianiser*.

Action de rechristianiser, de se rechristianiser ; résultat de cette action. *Au début du XXe siècle, le mouvement de Marc Sangnier, le Sillon, se donna pour but la rechristianisation de la société française.*

***RECHRISTIANISER** (*ch* se prononce *k*) v. tr. XIXe siècle. Dérivé de *christianiser*.

Ramener, faire revenir au christianisme. *Saint Colomban rechristianisa les campagnes après les invasions barbares.* Pron. *Après l'effondrement du système communiste, la Russie s'est rechristianisée.*

RECHUTE n. f. XVe siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de l'ancien verbe *rechoir,* « retomber », lui-même dérivé de *choir*.

Retour d'une maladie dont l'évolution avait paru favorable. *Une dangereuse rechute.*

Par ext. Reprise d'une ancienne habitude, réitération d'une faute. *Rechute dans la drogue. On s'attendait à cette rechute.*

***RECHUTER** v. intr. XVIIe siècle, *recheuter*. Dérivé de *rechute*.

Subir le retour d'une maladie qui semblait guérie. *Il a rechuté dès l'arrêt du traitement.*

Par ext. et fam. Retomber dans quelque vice ou quelque travers. *Il avait arrêté de jouer, mais il a rechuté.*

***RÉCIDIVANT, -ANTE** adj. XVIe siècle. Participe présent de *récidiver*.

MÉD. Qui récidive, réapparaît. *Affection récidivante. Des aphtes récidivants.*

RÉCIDIVE n. f. XVIe siècle. Emprunté du latin médiéval *recidiva,* de même sens, dérivé du latin classique *recidere,* « retomber, rechuter », lui-même composé du préfixe *re-,* qui marque le retour en arrière ou la répétition, et de *cadere,* « tomber ».

1. MÉD. Réapparition d'une maladie après une guérison en apparence complète, qui se produit au bout d'un laps de temps quelquefois très long. *La récidive d'un cancer.*

2. DROIT. Le fait de commettre une nouvelle infraction après une première condamnation définitive pour une infraction de même nature. *Être accusé de vol avec récidive. Il y a récidive. La récidive est un motif d'aggravation de peine et fait perdre le bénéfice du sursis.*

Par affaibl. Répétition d'une même faute, d'une même erreur. *On ne lui a pas tenu rigueur de ce mensonge, mais en cas de récidive il sera puni.*

RÉCIDIVER v. intr. XVe siècle. Emprunté du latin médiéval *recidivare,* « recommencer (un délit) ».

1. MÉD. En parlant d'une maladie. Réapparaître après une période plus ou moins longue de guérison. *L'eczéma récidive fréquemment.*

2. DROIT. Commettre une infraction qui constitue une récidive. *Il a récidivé dès sa sortie de prison.*

Par affaibl. Retomber dans un travers, commettre de nouveau la même faute.

RÉCIDIVISTE n. XIXe siècle. Dérivé de *récidiver*.

DROIT. Auteur d'une infraction avec récidive. *Le tribunal a condamné plusieurs récidivistes.* Adjt. *Un délinquant récidiviste.*

Fig. et plaisant. *C'est un, une récidiviste,* quelqu'un qui répète les mêmes erreurs.

RÉCIF n. m. XVIIe siècle, *ressif*. Emprunté, par l'intermédiaire de l'espagnol *arrecife,* de même sens, de l'arabe *ar-rasif,* « la digue, le quai », lui-même dérivé de *rasafa,* « paver ».

Rocher ou chaîne de rochers à fleur d'eau, situés au voisinage des côtes. *Les vagues se brisent sur les récifs. Donner contre un récif.* Par anal. *Récif corallien,* dans les mers chaudes, édifice calcaire constitué par les coraux, que l'on rencontre au voisinage de la côte ou plus au large. *La grande barrière de corail, située au nord-est de l'Australie, est le plus grand récif corallien du monde. Un récif corallien devient un atoll lorsque l'île autour de laquelle il est formé est submergée.*

Titre célèbre : *Le Récif de corail,* poème de José Maria de Heredia (1893).

***RÉCIFAL, -ALE** adj. (pl. *Récifaux, -ales*). XXe siècle. Dérivé de *récif*.

GÉOL. Relatif aux récifs coralliens. *Un écosystème récifal. La barrière récifale de Nouvelle-Calédonie. Calcaire récifal. Faciès récifal,* faciès caractéristique d'un terrain ou d'une roche calcaire d'origine marine, qui se présente comme un édifice construit par l'accumulation d'organismes fossiles, en particulier des coraux.

RÉCIPIENDAIRE n. XVIIe siècle. Dérivé savant du latin *recipiendus,* « qui doit être reçu ».

Celui, celle que l'on reçoit dans un corps, dans une compagnie. *À l'Académie française, le récipiendaire doit, dans son discours, faire l'éloge de son prédécesseur. Le récipiendaire et ses parrains.*

Par ext. Personne à qui est remise une distinction honorifique au cours d'une cérémonie officielle. *Les récipiendaires de la Légion d'honneur.*

RÉCIPIENT n. m. XVIe siècle, d'abord comme adjectif. Emprunté du latin *recipiens, -entis,* participe présent de *recipere,* « recevoir ».

Réceptacle de grandeur et de forme variées. *Les aiguières, les baquets, les pichets sont des récipients. Récipient en verre, métallique. Verser de l'huile, du blé dans un récipient. Le récipient d'un alambic.*

RÉCIPROCITÉ n. f. XVIIIe siècle. Emprunté du latin tardif *reciprocitas,* de même sens.

État, qualité, caractère de ce qui est réciproque. *La réciprocité de l'amitié, des services. Le principe de réciprocité a été théorisé par Marcel Mauss dans « Essai sur le don » et par Claude Lévi-Strauss dans « Les Structures élémentaires de la parenté ». Dans ce traité, cette puissance a accepté une limitation de son arsenal nucléaire, à charge de réciprocité, à titre de réciprocité.*

DROIT INTERNATIONAL. Le fait que deux États assurent mutuellement à leurs ressortissants un traitement équivalent. *La réciprocité devrait être la règle des relations internationales. Réciprocité diplomatique,* établie par un accord diplomatique.

RÉCIPROQUE adj. XIVe siècle. Emprunté du latin *reciprocus,* « qui revient au point de départ », puis, en grammaire, « réciproque, réfléchi », lui-même composé à partir du préfixe *re-,* marquant le retour en arrière ou l'intensité, et de *pro,* « en avant ».

Se dit d'une action que deux êtres ou deux groupes de personnes exercent l'un sur l'autre, des sentiments qu'ils éprouvent l'un pour l'autre. *Bienfaits réciproques. Accusation réciproque. Amour, confiance réciproques.*

Par ext. En parlant de l'action exercée l'un sur l'autre par deux objets, deux phénomènes, etc. *La gravitation est un phénomène d'action réciproque de deux corps. L'influence réciproque des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois.*

Spécialt. GRAMM. *Verbes pronominaux réciproques, à valeur réciproque* ou *à sens réciproque,* verbes qui expriment une action exercée par leurs sujets l'un sur l'autre, comme dans *« Ils se serrèrent la main »,* ou les uns sur les autres, comme dans *« Les soldats se sont combattus vaillamment ».* – LOGIQUE. *Correspondance réciproque,* voir *Correspondance. Propositions réciproques,* telles que le sujet de l'une peut devenir l'attribut de l'autre, et inversement. *Les deux propositions « Un triangle est un polygone de trois côtés » et « Un polygone de trois côtés est un triangle » sont réciproques.* Subst. *La réciproque,* l'affirmation réciproque. *La réciproque est vraie.* – MATH. *Le théorème réciproque* ou, subst., au féminin, *la réciproque,* théorème qui part de la conclusion d'un autre théorème pour aboutir au point de départ de ce dernier. *Le théorème de Pythagore, énonçant que, dans un triangle rectangle, le carré de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés des deux autres côtés, admet la réciproque suivante : « Si trois points non alignés A, B, C sont tels que* $AC^2 = AB^2 + BC^2$*, alors le triangle ABC est rectangle. » Application réciproque* ou, subst., au féminin, *réciproque,* application inverse d'une application donnée, qui, associée à celle-ci, produit l'application identique. – BIOL. *Innervation réciproque,* phénomène par lequel les influx nerveux stimulent la contraction d'un muscle et inhibent simultanément celle des muscles antagonistes.

RÉCIPROQUEMENT adv. XVe siècle. Dérivé de *réciproque*.

D'une manière réciproque ; l'un l'autre. *Ils se rendent réciproquement de bons offices* ou *ils s'obligent réciproquement.*

Loc. *Et réciproquement,* et vice versa. *Il faut que les élèves respectent leurs professeurs, et réciproquement.*

RÉCIT n. m. XVe siècle. Déverbal de *réciter*.

1. Relation, narration, orale ou écrite, d'un évènement. *Récit exact, naïf. Un long récit. Faites-nous le récit de cette aventure, de ce qui s'est passé. Récit fabuleux. Récit poétique, épique. Récit historique.*

Spécialt. THÉÂTRE. Narration détaillée d'un évènement important qui n'est pas représenté sur scène. *Le récit de la mort d'Hippolyte par Théramène, dans « Phèdre », de Racine.* – LINGUIST. Énoncé, le plus souvent à la troisième personne, au passé ou au présent historique, dont l'énonciateur cherche à s'effacer. *Le passé simple et l'imparfait sont des temps du récit.*

2. MUS. Vieilli. Récitatif ; par ext., morceau de musique destiné à une seule voix ou à un seul instrument (en ce sens, on dit aujourd'hui *Solo*). *Récit de flûte.*

Désigne aujourd'hui un des claviers de l'orgue, qui comprenait initialement un jeu consacré à quelques instruments solistes, et qui a progressivement gagné en étendue et en importance. *Le récit surmonte généralement deux autres claviers : le grand-orgue et le positif.*

***RÉCITAL** n. m. (pl. *Récitals*). XIXe siècle. Emprunté de l'anglais *recital,* « récit », puis « récital », dérivé du verbe *to recite,* lui-même emprunté du français *réciter*.

Concert, spectacle où se produit un seul interprète, ou consacré à un seul compositeur, à un seul genre. *La Callas, après avoir quitté la scène, donnait encore des récitals. Un récital de Chopin par Samson François. Récital d'orgue. Un récital de musique médiévale.*

RÉCITANT, -ANTE adj. et n. XVIIIe siècle. Participe présent de *réciter*.

MUS. **1.** Adj. Se disait d'une voix ou d'un instrument solos. *Violon récitant. Partie récitante,* passage interprété par un soliste.

2. N. Artiste qui interprète un récitatif dans une œuvre lyrique. *Cet oratorio donne une grande place au récitant.*

Par ext. Dans une œuvre dramatique, un film, etc., celui, celle qui récite ou lit un texte et accompagne ou commente l'action.

RÉCITATIF n. m. XVIIe siècle. Emprunté de l'italien *recitativo,* de même sens.

MUS. Dans une œuvre lyrique, passage chanté dans lequel la musique s'attache à suivre le rythme de la phrase parlée, qui prend place entre les divers morceaux proprement mélodiques. *Les récitatifs d'une cantate, d'une mélopée. Il y a de nombreux récitatifs dans cet opéra. Récitatif simple* ou *libre,* où la voix est soutenue par une basse continue, par opposition à *Récitatif accompagné,* où elle l'est par l'orchestre.

RÉCITATION n. f. XIVe siècle, au sens de « récit »; XVIe siècle, au sens moderne. Emprunté du latin *recitatio,* « action de lire à haute voix ».

Action de réciter, de prononcer un texte de mémoire. *La récitation d'une prière, d'une leçon, d'une poésie.* Spécialt. Exercice scolaire qui consiste à apprendre par cœur un texte littéraire, le plus souvent un poème, et à le réciter à voix haute. *Prix de récitation.* Par méton. Le texte littéraire servant de support à cet exercice. *Un livre, un cahier de récitations. Apprendre une récitation.*

RÉCITER v. tr. XIIe siècle. Emprunté du latin *recitare,* « refaire l'appel des noms devant un tribunal », puis « lire à haute voix », lui-même composé du préfixe *re-,* marquant le retour en arrière ou l'intensité, et de *citare,* « convoquer; citer, mentionner ».

1. Vieilli. Lire ou dire à voix haute un discours, un morceau de prose ou de vers. *Réciter son bréviaire. Il nous a récité sa nouvelle comédie.* Par ext. Raconter, narrer d'une manière piquante. *Réciter une histoire, des aventures.*

2. Dire de mémoire. *Réciter une prière, une tirade. Faire réciter à un élève ses tables de multiplication, une fable de La Fontaine.* Parfois péj. Dire d'un ton mécanique, sans conviction. *Cet acteur récite un peu trop son texte.*

Absolt. *Cet enfant aime à réciter. Réciter en mettant le ton qui convient.*

Expr. fig. *Réciter sa leçon,* répéter fidèlement ce que l'on vous a recommandé de dire.

RÉCLAMANT, -ANTE n. XVIIIe siècle. Participe présent substantivé de *réclamer*.

DROIT. Celui, celle qui présente une réclamation. *Le tribunal n'admet pas la prétention du réclamant. Donner lecture du mémoire de la réclamante.*

RÉCLAMATION n. f. XIIIe siècle. Emprunté du latin *reclamatio,* « acclamation; désapprobation manifestée par des cris ».

Action de protester, d'exprimer un refus, une revendication. *Cette décision a été prise sans réclamation, malgré toutes les réclamations. Il nous étourdit de ses réclamations.*

Spécialt. Action d'adresser à une autorité une demande que l'on estime fondée et légitime. *Déposer, former une réclamation. On a fait droit à sa réclamation. Une lettre de réclamation* ou, par méton., *une réclamation. Bureau des réclamations. Le registre des réclamations,* mis à la disposition des usagers ou des clients dans certaines entreprises ou administrations.

DROIT FISCAL. Contestation d'une imposition; acte par lequel un contribuable informe l'administration de cette contestation. – DROIT CIVIL. *Réclamation d'état,* action judiciaire ayant pour objet la revendication d'un état juridique, généralement un lien de filiation. *L'enfant peut faire établir sa filiation légitime par une réclamation d'état.*

I. RÉCLAME n. m. XIIe siècle, *reclain, reclaim*. Déverbal de *réclamer*.

FAUCONNERIE. Cri, signe par lequel on fait revenir un oiseau au leurre ou sur le poing. *Un oiseau qui vient au réclame.*

II. RÉCLAME n. f. XVIIe siècle. Variante féminine de l'ancien français *reclain* (voir *Réclame I*).

1. IMPRIMERIE. Anciennt. Mot ou partie d'un mot qu'on mettait, pour s'assurer de la continuité du texte, en dessous de la dernière ligne d'une feuille ou d'une page d'impression et qui étaient les premiers de la feuille ou de la page suivante. *Vérifier la réclame. Présente à l'origine dans les éditions non paginées, la réclame s'est longtemps maintenue dans les éditions paginées.*

2. Anciennt. Au XIXe siècle, court article, notice qu'on insérait dans le corps d'un journal, d'un périodique, afin d'attirer l'attention sur un ouvrage, de manière apparemment désintéressée.

Par ext. Ce qu'on entreprend dans le but de faire connaître les biens et services que l'on vend; par méton., annonce publicitaire. *Vendre un produit grâce à la réclame. Faire de la réclame pour une marque. Une réclame tapageuse. Un journal de réclames.* (On dit plutôt aujourd'hui *Publicité.*)

Loc. *En réclame, de réclame,* se dit de ce qu'on met en vente à prix réduit, à titre de promotion. *Un produit de réclame. Ces articles sont en réclame.*

Fig. *Le scandale a fait de la réclame à ce livre,* il a augmenté sa notoriété. *C'est une mauvaise réclame pour ce pays.*

RÉCLAMER v. tr., intr. et pron. XIe siècle, *reclamer*. Emprunté du latin *reclamare,* « crier contre, protester; appeler plusieurs fois », lui-même composé du préfixe *re-,* marquant le retour en arrière ou l'intensité, et de *clamare,* « pousser des cris; proclamer ».

I. V. tr. **1.** Implorer, demander avec instance. *Le mourant réclama le secours d'un prêtre, la présence des siens. Réclamer protection auprès de quelqu'un. Réclamer miséricorde.*

Par affaibl. Demander de façon pressante et répétée. *Réclamer à boire, à manger. Cet enfant réclame sa mère. Réclamer le silence.*

Spécialt. FAUCONNERIE. *Réclamer un oiseau,* le faire revenir sur le poing ou sur le leurre.

2. Revendiquer, demander quelque chose auquel on a ou on croit avoir droit. *Réclamer l'exécution d'une promesse. Réclamer son dû. Réclamer l'assistance d'un avocat.*

Par ext. En parlant d'une chose. Exiger, nécessiter. *Cette affaire réclame du tact, réclame la plus grande discrétion. La culture du maïs réclame beaucoup d'eau.*

Spécialt. DROIT. S'emploie parfois pour *Requérir. Le procureur a réclamé une peine de vingt ans de prison.* Par exag. Fam. *Mes adversaires réclament ma tête.* – HIPPISME. *Réclamer un cheval,* l'acheter à l'issue d'une course dans laquelle il est engagé, au prix que l'on a proposé avant l'épreuve par soumission cachetée et qui ne peut être inférieur au prix fixé par le propriétaire. *Réclamer le cheval arrivé premier, second.* Absolt. *Course à réclamer,* où l'on peut acheter les chevaux de cette manière.

II. V. intr. Protester pour obtenir réparation, pour faire cesser une injustice ; manifester son opposition à quelqu'un ou à quelque chose. *Il réclame contre ce passe-droit. Cela étant résolu, y a-t-il quelqu'un qui réclame, qui réclame contre ? Il est venu réclamer auprès de moi. Réclamer en faveur de quelqu'un,* intercéder pour lui.

Spécialt. DROIT. Déposer une réclamation auprès d'une autorité. *Réclamer en justice. Un majeur dispose de dix ans pour réclamer contre les actes accomplis pendant sa minorité.*

III. V. pron. Invoquer le témoignage ou la caution de quelqu'un ; se prévaloir de quelque chose. *Se réclamer de ses ancêtres. Se réclamer du droit des gens. Se réclamer de la tradition. Ce romancier se réclamait du naturalisme.*

RECLASSEMENT n. m. XIXe siècle. Dérivé de *reclasser*.

1. Action de classer, de ranger de nouveau ou selon un nouvel ordre. *L'archiviste a entrepris le reclassement des manuscrits.*

Spécialt. ADM. Révision et modification d'une grille de salaires, en vue d'établir un nouvel indice des traitements. *Le reclassement d'une catégorie d'employés, de fonctionnaires.*

2. Attribution d'un nouveau rang, le plus souvent supérieur au précédent. *Après réexamen des notes, le jury a procédé au reclassement de ce candidat.*

3. Action de procurer à une personne un poste, un emploi différent de celui qu'elle occupait auparavant ; résultat de cette action. *Reclassement d'un fonctionnaire dans un autre corps. Reclassement consécutif à un accident du travail. Des mesures de reclassement sont prévues dans le plan social.* Par ext. *Travailler au reclassement professionnel des anciens détenus.*

RECLASSER v. tr. XIXe siècle. Dérivé de *classer*.

1. Classer de nouveau ou selon un nouvel ordre. *Reclasser les pièces d'un dossier. Reclasser les livres par ordre alphabétique.*

2. Attribuer un nouveau rang, le plus souvent supérieur au précédent. *Après décision des commissaires, ce coureur a été reclassé à la troisième place.*

3. Procéder au reclassement d'une personne, la faire accéder à un nouveau poste, à un nouvel emploi. *Les ouvriers licenciés ont été reclassés dans des filiales de la maison mère.* Pron. Changer d'activité ou de catégorie professionnelle (on dit plus souvent *Se reconvertir*). *Les difficultés économiques ont contraint de nombreux employés à se reclasser.*

RECLURE v. tr. (n'est usité qu'à l'infinitif, aux temps composés et au participe passé *reclus, recluse*). Xe siècle. Issu du latin *recludere,* « ouvrir (une porte) », puis « fermer, enfermer », lui-même composé du préfixe *re-,* marquant le retour en arrière ou l'intensité, et de *claudere,* « fermer, clore ; enfermer ».

Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse, où n'existe aucune communication avec le reste des hommes (vieilli). *Reclure un pénitent, une religieuse.* Pron. *Se reclure dans sa cellule.*

Par ext. Isoler, couper du reste du monde. *Il est reclus chez lui par le mauvais temps.* Pron. *Elle s'est recluse dans sa chambre.*

***RECLUS, -USE** adj. XIIe siècle. Participe passé de *reclure*.

Qui mène une vie strictement cloîtrée. *Un religieux reclus.*

Par ext. *Il demeure reclus dans sa maison tout l'hiver.* Par méton. *Mener une existence recluse.*

Subst. *Vivre comme un reclus, en reclus.*

RÉCLUSION n. f. XIIIe siècle. Emprunté du latin médiéval *reclusio,* de même sens.

1. État d'une personne recluse. *Il a choisi de vivre dans une réclusion absolue.*

2. DROIT PÉNAL. *Réclusion criminelle* ou, simplement, *réclusion,* peine de droit commun, privative de liberté, sanctionnant les crimes les plus graves. *Réclusion criminelle à temps, à perpétuité. Le meurtre avec préméditation est passible de la réclusion criminelle à perpétuité.*

***RÉCLUSIONNAIRE** n. XIXe siècle. Dérivé de *réclusion*.

DROIT PÉNAL. Personne condamnée à la réclusion.

RÉCOGNITIF, -IVE (*g* et *n* se prononcent séparément) adj. XVIIIe siècle. Dérivé savant du latin *recognitum,* supin de *recognoscere,* « reconnaître ».

DROIT. Ne s'emploie que dans la locution *Acte récognitif,* écrit par lequel on reconnaît ou on ratifie une obligation existante, en faisant rappel du titre qui l'a créée.

***RÉCOGNITION** (*g* et *n* se prononcent séparément) n. f. XVIe siècle, au sens de « confession, déclaration » ; XIXe siècle, au sens moderne. Emprunté du latin *recognitio,* « reconnaissance ».

PHIL. Opération qui permet de reconnaître un objet, de l'associer à une représentation antérieure conservée par la mémoire ; résultat de cette opération.

RECOIFFER v. tr. XVIe siècle. Dérivé de *coiffer*.

1. Mettre de nouveau un chapeau, une casquette, un bonnet, etc. à quelqu'un. Surtout pron. *Tandis que les autres restaient tête nue, il se recoiffa.*

2. Coiffer une nouvelle fois, réparer le désordre d'une coiffure. *Recoiffer un enfant.* Pron. *Se recoiffer devant le miroir.*

RECOIN n. m. XVe siècle. Dérivé de *coin*.

Endroit caché, coin le moins en vue. *Explorer tous les recoins d'une maison. Fouiller dans les moindres recoins. Il n'y a coin et recoin où l'on n'ait cherché.*

Fig. *Les recoins de la mémoire, les recoins du cœur.*

RÉCOLEMENT n. m. XIVe siècle. Dérivé de *récoler*.

DROIT. **1.** Très vieilli. Action de lire à des témoins qui ont été entendus dans une procédure judiciaire la déposition qu'ils ont faite, pour s'assurer qu'ils persistent. *Faire le récolement des témoins. Après le récolement et la confrontation.*

2. Dénombrement destiné à vérifier la conformité d'un inventaire avec la réalité. *Un procès-verbal de récolement. Avant la vente, on doit procéder au récolement des meubles et des effets saisis. Le récolement d'une bibliothèque,* par lequel on s'assure que tous les ouvrages portés sur les catalogues, sur les registres sont en place et complets.

Spécialt. SYLVIC. *Le récolement d'une parcelle, d'une coupe de bois,* qui consiste à vérifier que son exploitation a été faite conformément aux conditions déterminées par le vendeur et l'acheteur.

RÉCOLER v. tr. XIVe siècle. Emprunté du latin *recolere,* «cultiver de nouveau; repasser dans son esprit; passer en revue».

DROIT. **1.** Très vieilli. Procéder au récolement de témoins.

2. Vérifier la conformité des biens avec l'inventaire qui les recense. *Récoler les manuscrits d'une bibliothèque.*

Spécialt. SYLVIC. *Récoler une coupe, une parcelle de bois,* s'assurer que son exploitation a été exécutée conformément à la liste de prescriptions établie.

***RECOLLAGE** n. m. XIXe siècle. Dérivé de *recoller*.

Action de recoller; résultat de cette action.

RÉCOLLECTION n. f. XIVe siècle. Emprunté du latin médiéval *recollectio,* «rassemblement, recueillement», dérivé de *recolligere,* «rassembler, réunir», lui-même composé du préfixe *re-,* qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *colligere,* «cueillir».

RELIG. CHRÉTIENNE. L'action de se recueillir par la méditation, la prière; état de recueillement. S'emploie surtout aujourd'hui pour désigner une retraite spirituelle. *Une journée de récollection.*

RECOLLEMENT n. m. XIXe siècle. Dérivé de *recoller*.

Action de recoller ou de se recoller. *Le recollement de la rétine.*

RECOLLER v. tr. XIVe siècle. Dérivé de *coller*.

1. Coller de nouveau ; réunir avec de la colle les pièces d'un objet brisé. *Recoller une étiquette. Recoller du papier peint. Recoller un carreau de faïence. Recoller les morceaux d'un vase, d'une assiette* ou, par méton., *recoller un vase, une assiette*. Par anal. *Recoller les oreilles d'un enfant,* dans la langue courante, pratiquer l'opération qui consiste à ramener les pavillons décollés dans une position normale.

Expr. fig. et fam. *Recoller les morceaux,* travailler à la réconciliation, à l'apaisement après une querelle ou une crise.

Pron. Se refermer, se ressouder. *Les bords de la plaie se recollent bien.*

2. Pop. Remettre d'autorité une personne en un lieu, en particulier un lieu de réclusion. *Ses parents l'ont recollé en pension. On l'a recollé en prison.*

Recoller signifie aussi Asséner, infliger de nouveau. *La contractuelle lui a recollé une amende.*

3. SPORTS. Intranst. Fam. En parlant d'un coureur distancé, revenir à la hauteur de ses concurrents. *Recoller au peloton.*

RÉCOLLET n. m. XVIIe siècle. Emprunté du latin *recollectus,* participe passé de *recolligere,* «rassembler», puis «ressaisir, reprendre».

RELIG. CATHOL. Religieux appartenant à une branche de l'ordre des Franciscains ou de l'ordre des Augustins qui s'est réformée dans le souci d'une observance plus stricte de la règle, en privilégiant un esprit de récollection. *Les récollets issus de l'ordre des Franciscains furent autorisés en 1532 à former une congrégation particulière qui essaima rapidement en France. Le couvent des Récollets,* construit en 1604 à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, par des franciscains. En apposition. *Un franciscain récollet. Les Augustins récollets, fondés en Castille au XVIe siècle, forment depuis 1912 un ordre indépendant.*

RÉCOLLIGER (SE) v. pron. (se conjugue comme *Bouger*). XIVe siècle, *recolligier*. Emprunté du latin *recolligere,* «rassembler, réunir», lui-même composé du préfixe *re-,* qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *colligere,* «cueillir».

RELIG. CHRÉTIENNE. Très vieilli. Se recueillir en soi-même. *Se récolliger pour faire son examen de conscience.*

***RÉCOLTABLE** adj. XVIIIe siècle. Dérivé de *récolter*.

Qui est en état d'être récolté. *Ces fruits ne seront récoltables que dans un mois.*

***RÉCOLTANT, -ANTE** adj. XIXe siècle. Participe présent de *récolter*.

VITIC. Qui procède lui-même à la récolte et à la transformation de ses produits. *Champagne de propriétaire récoltant.* Subst. *Un récoltant, une récoltante.*

RÉCOLTE n. f. XVIe siècle. Emprunté de l'italien *ricolta,* forme féminine substantivée du participe passé de *ricogliere,* «recueillir», lui-même issu du latin *recolligere,* «rassembler, réunir».

Action de recueillir les produits de la terre, de la nature. *La récolte des blés, des châtaignes. La récolte du miel. Le temps des récoltes. Le beaujolais nouveau se boit dès l'année de la récolte.*

Par méton. Ensemble des produits recueillis. *Engranger, rentrer la récolte. Vendre sa récolte. La récolte a été abondante. Cette averse de grêle gâtera la récolte. Les producteurs de vin bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée doivent déclarer leurs récoltes à la mairie. La destruction de récoltes est un délit.*

Par anal. *Il a fait une ample récolte de faits, de témoignages pour l'ouvrage qu'il prépare.*

RÉCOLTER v. tr. XVIIIe siècle. Dérivé de *récolte*.

Recueillir, ramasser, collecter les produits de la terre, de la nature. *Récolter les fruits d'un verger. Récolter du riz, récolter le coton. Récolter des huîtres.* Absolt. *Il faut récolter sans tarder.* Pron. à valeur passive. *Ces pêches se récoltent dès le mois de juin.*

Expr. fig. *Récolter ce qu'on a semé,* se trouver, par suite de ses erreurs, de ses faiblesses ou de ses méfaits, dans une situation difficile.

Expression proverbiale tirée de la Bible (livre d'Osée). *Qui sème le vent récolte la tempête,* celui qui sème la discorde la verra grandir à son détriment.

Par anal. Rassembler, se procurer par des recherches. *Récolter des indices, des informations, des données.* Fig. et fam. *Il n'y a que des ennuis à récolter dans cette affaire.*

***RECOMBINAISON** n. f. XXe siècle. Dérivé de *recombiner*.

Nouvelle combinaison. Surtout dans des domaines scientifiques. CHIM. Réunion d'éléments issus de la dissociation d'un ou de plusieurs corps chimiques, qui conduit à la formation d'une nouvelle molécule ou d'un nouvel atome. – BIOL. *Recombinaison génétique* ou, simplement, *recombinaison,* ensemble de processus qui interviennent au cours de la méiose et aboutissent à la création de cellules comportant des associations de gènes différentes de celles que l'on trouve chez l'individu parental. *La recombinaison génétique est un des mécanismes à l'origine de la diversité des populations et de l'évolution des espèces*. Désigne aussi, en biologie moléculaire, le processus par lequel une molécule d'A.D.N. ou d'A.R.N. est coupée et jointe à une autre de façon naturelle ou artificielle. *Recombinaison in vivo, in vitro.*

***RECOMBINER** v. tr. XVIIIe siècle. Dérivé de *combiner*.

Former une nouvelle combinaison. Surtout dans des domaines scientifiques. CHIM. Produire une recombinaison. Pron. *Dans une pile à combustible, l'hydrogène se recombine avec l'oxygène.* – BIOL. Surtout au participe passé, adjt. Se dit d'un organisme ou d'une molécule résultant d'une recombinaison génétique (doit être préféré à l'anglicisme *Recombinant*). *Un chromosome recombiné. Plasmide recombiné. A.D.N. recombiné.*

RECOMMANDABLE adj. XVe siècle. Dérivé de *recommander*.

Que l'on peut ou doit recommander ; estimable, digne d'être considéré. *La prudence est toujours recommandable. L'usage de l'article élidé devant « on » est recommandable dans certains cas pour des raisons d'euphonie.*

Par euphémisme, surtout dans des tournures restrictives. *Un individu peu recommandable,* louche, douteux. *User de moyens peu recommandables,* réprouvés par la morale ou contraires à la loi.

RECOMMANDATION n. f. XIVe siècle. Dérivé de *recommander*.

1. Conseil pressant ; avis que l'on donne à autrui pour l'engager à faire ou ne pas faire quelque chose. *Adresser une recommandation à ses subordonnés. Suivre les recommandations du médecin. N'oubliez pas mes recommandations. Dans son Dictionnaire, l'Académie française formule des recommandations.*

DROIT. Résolution non contraignante exprimée par un organisme habilité. *Une recommandation de la Cour des comptes.*

2. Action de désigner une personne à l'attention, à la bienveillance de quelqu'un ; parole, écrit par lesquels on recommande quelqu'un. *Une faveur accordée à la recommandation de quelqu'un, sur la recommandation de quelqu'un. Une lettre de recommandation. Obtenir, solliciter une recommandation.*

RELIG. CATHOL. *La recommandation des défunts à Dieu. Prière de la recommandation de l'âme,* prière que l'Église fait à Dieu pour les agonisants.

Fig. Ce dont une personne peut se prévaloir, ce qui vaut à quelqu'un l'estime d'autrui. *Sortir de cette grande école est la meilleure des recommandations.*

3. POSTES. Le fait d'envoyer en recommandé une lettre, un paquet. *Taux de recommandation d'un colis.*

RECOMMANDER v. tr. et pron. Xe siècle. Dérivé de *commander*.

I. V. tr. **1.** Exhorter quelqu'un à faire quelque chose ; conseiller à une personne d'agir d'une certaine manière, l'inviter à adopter telle ou telle attitude. *Il m'a été recommandé de bien le recevoir. Le médecin recommande au malade de garder la chambre. On m'a recommandé la lecture de ce livre. Recommander la patience, la discrétion. Recommander le secret à quelqu'un,* lui demander de garder le secret sur quelque affaire. Par euphémisme. Au participe passé, adjt. *Ce n'est pas, ce n'est guère recommandé,* je vous le déconseille.

2. Désigner à l'attention, à la bienveillance de quelqu'un. *Je vous recommande ce candidat. Il m'a été chaudement recommandé.* Fig. *Ses talents le recommandent partout.*

Expr. *Recommander son âme à Dieu,* se préparer à mourir chrétiennement. *Recommander quelqu'un aux prières des fidèles,* exhorter les fidèles à prier Dieu pour lui. Vieilli. *Recommander quelqu'un au prône,* aux prières ou à la charité des fidèles.

3. POSTES. Faire enregistrer un envoi moyennant paiement, afin qu'il soit remis au destinataire en mains propres et contre signature. *Recommander un pli.* Surtout au participe passé. Adjt. *Une lettre recommandée*. Subst., au masculin. *Un recommandé avec accusé de réception. Aller chercher un recommandé à la poste.* Loc. adv. *En recommandé. Expédier, recevoir des paquets en recommandé.*

II. V. pron. **1.** Se distinguer par ses qualités, montrer sa valeur. *Cet auteur se recommande par sa clarté et sa concision. Le vrai mérite se recommande de lui-même.*

2. *Se recommander à,* demander le secours, la protection de. *Se recommander à Dieu. Se recommander à la clémence du vainqueur.* Expr. fig. et fam. *Se recommander à tous les saints du paradis,* implorer de toute part aide et protection dans une circonstance difficile.

Par affaibl. *Dites-lui que je me recommande bien à lui, que je me recommande à ses bontés, à son souvenir,* formule par laquelle on charge quelqu'un de transmettre un message de respect, d'amitié.

3. *Se recommander de,* invoquer en sa faveur le nom, le témoignage de quelqu'un ; attester qu'on en est connu. *Il se recommande des plus hautes autorités. Vous pouvez vous recommander de moi.*

RECOMMENCEMENT n. m. XIIIe siècle. Dérivé de *recommencer*.

Action de recommencer (rare). *Ce sera le recommencement de tous vos ennuis.* Surtout dans la locution *Un éternel, un perpétuel recommencement,* se dit d'une situation, d'un phénomène qui se reproduit sans cesse à l'identique. *L'histoire serait-elle un éternel recommencement ?*

RECOMMENCER v. tr. (se conjugue comme *Avancer*). XIIe siècle. Dérivé de *commencer*.

1. Reprendre une activité, une occupation, une tâche qu'on a abandonnée, interrompue. *Recommencer ses études. Elle recommence ses folies.*

Suivi d'un infinitif. *L'orateur recommence à parler* ou, litt., *de parler. La neige recommence de tomber.* Impers. *Il recommence à faire froid.*

Intranst. En parlant de ce qui reprend son cours. *Les débats recommencèrent. Après l'expulsion des manifestants, le match a recommencé. Le chahut recommença de plus belle.*

2. Accomplir de nouveau une tâche, en reprendre l'exécution depuis son début. *Recommencer un travail. Recommencer une démonstration, un récit. Si c'était à recommencer, j'agirais de même.*

Absolt. *Il jura qu'il ne recommencerait pas. Cette punition lui ôtera l'envie de recommencer.*

Expr. *C'est toujours à recommencer,* se dit d'un travail où il y a toujours quelque chose à reprendre, ou d'une tâche que l'on doit accomplir régulièrement. Fam. *Recommencer à zéro* ou *recommencer sur nouveaux frais,* s'atteler de nouveau à une tâche comme si rien n'avait été fait.

RÉCOMPENSE n. f. XVe siècle. Déverbal de *récompenser*.

1. Avantage d'ordre matériel ou moral accordé à une personne qui a bien agi, qui a rendu un service ou s'est illustrée dans quelque domaine. *Donner, décerner, recevoir une récompense. Il a promis une récompense de mille euros à qui retrouvera son chat. Obtenir, recevoir récompense* ou *une récompense. Cette distinction est une récompense due à son mérite. On lui a offert ce poste en récompense de ses bons offices. Il a reçu ce livre à titre de récompense.* Fig. *Votre bonheur sera ma récompense.* Par antiphrase. *C'est la récompense de sa fourberie, de sa trahison.*

2. Compensation, dédommagement (vieilli). *On lui donna tant pour récompense des pertes qu'il avait subies.*

DROIT. Indemnité due à l'occasion de la liquidation d'une communauté entre époux. *Récompense due à la communauté par l'un des époux, due à l'un des époux par la communauté.*

RÉCOMPENSER v. tr. XIVe siècle. Emprunté du latin tardif *recompensare,* « compenser, donner en retour ; récompenser », lui-même composé à partir du préfixe *re-,* qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *compensare,* « contrebalancer ».

1. Donner une récompense à une personne. *Récompenser un élève travailleur. Il n'a pas été récompensé selon son mérite. Il a été généreusement, chichement récompensé.* Par ext. *Ce succès le récompense de ses efforts.* Par antiphrase. *Il a été bien récompensé de ses perfidies.*

Par méton. *Récompenser les services de quelqu'un. Un zèle mal récompensé.*

2. Vieilli. Dédommager quelqu'un. *Nous ferons un autre marché qui vous récompensera.*

RECOMPOSER v. tr. XVIe siècle. Dérivé de *composer*.

Composer de nouveau. *Recomposer un bouquet de fleurs. Recomposer un chapitre selon un plan différent. Recomposer un groupe, un service administratif,* en modifier l'organisation, y joindre des éléments nouveaux. Au participe passé, adjt. *Famille recomposée,* qui réunit deux personnes divorcées ou séparées, et les enfants qu'elles ont eus de différents lits.

Spécialt. TYPOGR. Refaire la composition d'un texte. *Ce passage était si chargé de corrections qu'il a fallu le recomposer.*

RECOMPOSITION n. f. XVIIIe siècle. Dérivé de *recomposer*.

Action de recomposer ; résultat de cette action. *L'entraîneur a dû procéder à la recomposition de son équipe.*

Spécialt. TYPOGR. *La recomposition d'une page.*

***RECOMPTAGE** (*p* ne se fait pas entendre) n. m. XIXe siècle. Dérivé de *recompter*.

Action de recompter, de dénombrer de nouveau ; résultat de cette action. *Après le recomptage des bulletins de vote, les résultats ont été proclamés.*

RECOMPTER (*p* ne se fait pas entendre) v. tr. XVe siècle. Dérivé de *compter*.

Compter de nouveau. *Je me suis peut-être trompé, recomptez la somme. On a recompté les élèves à l'entrée du musée.*

RÉCONCILIABLE adj. XVIe siècle. Dérivé de *réconcilier*.

Qu'on peut réconcilier. Surtout dans des tournures négatives ou restrictives. *Ces deux hommes ne sont pas en si mauvais termes qu'ils ne soient réconciliables.*

RÉCONCILIATEUR, -TRICE n. XIVe siècle. Emprunté du latin *reconciliator,* de même sens.

Celui, celle qui réconcilie des personnes brouillées.

RÉCONCILIATION n. f. XIIIe siècle. Emprunté du latin *reconciliatio,* de même sens.

1. Action de réconcilier ou de se réconcilier ; raccommodement, rapprochement de personnes qui étaient brouillées. *Une réconciliation sincère, feinte. Une réconciliation sans lendemain. Se serrer la main en signe de réconciliation. La réconciliation franco-allemande. Commission de réconciliation,* commission instituée dans certains pays pour rétablir l'unité nationale après une période d'affrontements. *L'Afrique du Sud mit en place, en 1995, une commission présidée par l'archevêque Desmond Tutu et intitulée « Commission vérité et réconciliation ».*

Spécialt. DROIT CIVIL. Reprise de la vie commune par deux époux après une séparation de corps. *La réconciliation des époux peut empêcher d'invoquer des griefs antérieurs comme cause de divorce.*

2. RELIG. CATHOL. Acte par lequel un pécheur se réconcilie avec Dieu. *Sacrement de réconciliation* ou *de la réconciliation,* celui des sept sacrements de l'Église par lequel le prêtre, au nom de Dieu, absout les péchés au cours de la confession (on disait naguère *Sacrement de pénitence* ou *de la pénitence*).

Désigne aussi la cérémonie par laquelle on purifie un lieu profané en lui restituant son caractère sacré. *Réconciliation d'une église, d'un cimetière.*

RÉCONCILIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIIe siècle. Emprunté du latin *reconciliare,* « remettre en état, rétablir ; réconcilier ».

1. Remettre d'accord des personnes, des communautés qui étaient brouillées, rétablir les liens d'amitié, d'harmonie qui existaient entre elles. *Ce nouveau partage a réconcilié les deux frères. Ces peuples des Balkans sont réconciliés.* Pron. *Ils se sont réconciliés par son entremise. Se réconcilier avec un adversaire.* Expr. *Se réconcilier sur le dos de quelqu'un,* voir *Dos*. *Se réconcilier avec soi-même,* retrouver la tranquillité intérieure.

Fig. Faire prendre une meilleure opinion de quelque chose à quelqu'un, lui en redonner le goût. *Ce professeur a réconcilié la classe avec les mathématiques* ou, vieilli, *aux mathématiques.* Pron. *Se réconcilier avec la vie.*

Par ext. Concilier, accorder des choses qui sont ou semblent très différentes, voire opposées. *Réconcilier la politique et la morale.*

2. RELIG. CATHOL. Redonner l'état de grâce à un pécheur. *Le prêtre réconcilie le pénitent par l'absolution.* Pron. *Se réconcilier avec Dieu* ou, simplement, *se réconcilier,* demander pardon à Dieu de ses péchés et rechercher la grâce par le moyen des sacrements. Au participe passé, adjt. *Il est mort réconcilié.*

Réconcilier signifie aussi Restituer par une cérémonie son caractère sacré à un lieu profané. *Réconcilier une église.*

***RECONDUCTIBLE** adj. XXe siècle. Dérivé de *reconduire*.

DROIT. Qui peut être reconduit, renouvelé. *Bail reconductible.*

Par ext. *Grève reconductible.*

RECONDUCTION n. f. XVIe siècle. Emprunté du latin médiéval *reconductio,* « action de louer de nouveau ».

DROIT. Continuation d'un contrat, d'une convention au-delà de la durée initialement prévue et aux conditions d'origine. *Reconduction d'un bail. Reconduction d'un traité entre deux États. Tacite reconduction,* renouvellement non signifié qui intervient automatiquement si un contrat n'a pas été dénoncé selon les conditions prévues. *Reconduction expresse,* renouvellement d'un contrat par un accord formel et impératif, verbal ou écrit.

Par ext. Action de maintenir en vigueur, de prolonger au-delà du terme prévu. *Reconduction de crédits. La reconduction d'une grève.* Par méton. *La reconduction du bureau, du président d'une assemblée.*

Non-reconduction, voir ce mot.

RECONDUIRE v. tr. (se conjugue comme *Cuire*). XIIe siècle. Dérivé de *conduire*.

1. Accompagner quelqu'un lorsqu'il s'en retourne. *Tout en causant, je l'ai reconduit à mi-chemin. Je vais vous reconduire chez vous.*

Par ext. Faire escorte, par civilité, à une personne qui se retire après une visite. *Reconduire quelqu'un jusqu'au bas de l'escalier, jusqu'au seuil de la maison. Le ministre a reconduit l'ambassadeur jusque sur le perron.* Fig. et iron. *Il a reconduit cet insolent de belle manière.*

Spécialt. Ramener, faire accompagner, par mesure d'autorité, une personne à l'endroit d'où elle vient. *Reconduire quelqu'un en prison.*

2. DROIT. Procéder à la reconduction d'un contrat, d'une convention. *Reconduire un bail.*

Par ext. Maintenir en vigueur pour une nouvelle période, prolonger. *Reconduire une mesure, une politique.* Par méton. *Reconduire quelqu'un dans ses fonctions,* renouveler son mandat.

RECONDUITE n. f. XVIe siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *reconduire*.

Action de reconduire une personne (rare). *Se charger de la reconduite des invités.*

Spécialt. *Reconduite à la frontière,* mesure de police administrative qui consiste à faire accompagner hors du territoire un étranger qui s'y trouve irrégulièrement.

RÉCONFORT n. m. XIIe siècle, *reconfort*. Déverbal de *réconforter*.

Consolation, secours qui ranime le courage, l'espoir. *Apporter, recevoir du réconfort, un réconfort. Des paroles de réconfort. Trouver du réconfort dans l'amitié. Les réconforts de la religion.*

RÉCONFORTANT, -ANTE adj. XVe siècle, *reconfortant*. Participe présent de *réconforter*.

Propre à réconforter. *Un breuvage, un médicament réconfortant* ou, subst., au masculin, *un réconfortant. Des nouvelles réconfortantes. Des propos réconfortants.*

RÉCONFORTER v. tr. XIe siècle, *reconforter*. Dérivé de *conforter*.

Redonner force et vigueur à quelqu'un. *Ce bon repas l'a réconforté.* Pron. *Buvez cela pour vous réconforter.*

Par ext. Ranimer, fortifier le courage ou l'espoir de quelqu'un ; le consoler dans l'affliction, adoucir sa peine. *Réconforter quelqu'un par de bonnes paroles. Il est si abattu que rien ne peut le réconforter.* Absolt. *L'amitié réconforte.*

***RECONGÉLATION** n. f. XXe siècle. Dérivé de *recongeler*.

Action de recongeler ; résultat de cette action.

***RECONGELER** v. tr. (se conjugue comme *Celer*). XXe siècle. Dérivé de *congeler*.

Congeler de nouveau ce qui a été décongelé. *Il est déconseillé de consommer des aliments qui ont été recongelés.*

RECONNAISSABLE adj. XIe siècle, *reconoisable*. Dérivé de *reconnaître*.

Qui peut être reconnu ; aisé à reconnaître. *Il serait reconnaissable entre mille. La ville est si changée qu'elle n'est plus reconnaissable. Une écriture très reconnaissable.*

RECONNAISSANCE n. f. XIe siècle, *reconuisance.* Dérivé de *reconnaître*.

1. Action par laquelle on retrouve dans son souvenir l'image, l'idée, le nom d'une personne ou d'une chose, et qui permet de l'identifier quand on vient à la revoir. *Il y avait bien des années que je ne l'avais vu, mais notre reconnaissance fut immédiate. L'agnosie est une altération de la faculté de reconnaissance.*

Spécialt. PSYCHOL. *Fausse reconnaissance,* impression intense d'avoir déjà vécu ou éprouvé la situation présente (on dit plutôt *Illusion de déjà vu*). – THÉÂTRE. Moment de l'action dramatique au cours duquel les personnages découvrent ou se révèlent les uns aux autres leur véritable identité. *Dans la « Poétique », Aristote définit la reconnaissance comme l'une des deux formes amenant le dénouement, l'autre étant la péripétie. Les scènes de reconnaissance dans les comédies de Molière.*

Par ext. Action d'identifier une chose, une personne à partir de certaines indications ou caractéristiques préalablement définies. *Convenir d'un signe de reconnaissance*. Surtout dans des domaines spécialisés. MARINE. *Signaux de reconnaissance,* qu'un navire de guerre échange avec un autre ou avec la terre. – INFORM. Identification automatique de certains signaux, de certaines données ; technique utilisée à cette fin. *Un logiciel de reconnaissance de caractères. Reconnaissance de forme* ou *de formes. Reconnaissance vocale* ou *reconnaissance de la parole,* technique qui permet à un système informatique d'identifier les mots prononcés par la voix humaine pour les transformer en données numériques et effectuer, à partir de celles-ci, certaines opérations. *Reconnaissance digitale, reconnaissance de l'iris, reconnaissance faciale,* qui permettent d'identifier un individu grâce à ses empreintes digitales, à la partie colorée de son œil, aux caractéristiques de son visage.

2. Examen minutieux de ce qu'on désire connaître, en particulier de quelque endroit. *Procéder à la reconnaissance des lieux. La reconnaissance des sources d'un fleuve,* leur exploration. Spécialt. MILIT. Observation, étude, en vue d'une opération, de la nature d'un terrain et des positions de l'ennemi. *Effectuer une mission de reconnaissance. Envoyer des soldats en reconnaissance. Reconnaissance aérienne.* – MARINE. *Reconnaissance sanitaire* ou, simplement, *reconnaissance,* contrôle des autorisations et de l'état sanitaire d'un navire étranger arrivant dans un port.

3. Action d'accepter, d'admettre comme vrai ou légitime ce qui n'était pas considéré comme tel. *Ce peintre a longtemps attendu la reconnaissance. La reconnaissance*

de l'innocence d'un suspect. Spécialt. Confession, aveu d'une action blâmable. *La reconnaissance d'une faute, d'un crime.*

DROIT. Le fait d'admettre la légitimité de, d'accorder une existence légale à. *La reconnaissance par un régime politique des libertés fondamentales. Reconnaissance d'utilité publique,* décision administrative permettant à une association, à une fondation qui sert l'intérêt public d'obtenir certains avantages. *Reconnaissance d'enfant naturel,* acte par lequel on reconnaît être le père ou la mère d'un enfant naturel. *La reconnaissance mutuelle des diplômes entre les États de l'Union européenne*. Spécialt. *Reconnaissance d'État,* acte unilatéral et discrétionnaire d'un État qui reconnaît l'existence d'un nouvel État, avec toutes les conséquences qui en découlent dans la vie internationale. *Reconnaissance de gouvernement,* acte politique unilatéral et discrétionnaire d'un État qui reconnaît l'existence d'un nouveau gouvernement dans un État donné, à la suite d'une modification importante de son système politique. *Reconnaissance « de jure », reconnaissance « de facto ». Reconnaissance de belligérance* ou *reconnaissance comme belligérants,* le fait, pour un État, d'accorder à des insurgés le statut de belligérants.

Par méton. Écrit, document par lequel on reconnaît qu'on s'oblige à quelque chose. *Signer une reconnaissance de dette. Donner une reconnaissance en échange d'objets précieux. Reconnaissance du mont-de-piété* (vieilli). *Passer reconnaissance par-devant notaire d'une promesse faite sous seing privé.*

4. Gratitude, sentiment d'obligation envers une personne à qui l'on sait gré d'un bienfait. *Témoigner sa reconnaissance, une grande reconnaissance, de la reconnaissance. Il aura éternellement droit à ma reconnaissance. Il manque de reconnaissance envers son mécène.* Loc. *En reconnaissance,* comme marque de gratitude.

Spécialt. *Médaille de la Reconnaissance française,* décoration récompensant les actes de dévouement accomplis pendant la Première ou la Seconde Guerre mondiale. *Titre de reconnaissance de la nation,* diplôme et médaille décernés par la France aux combattants de certains conflits.

Expr. fam. *Avoir la reconnaissance du ventre,* manifester sa gratitude aux personnes qui vous ont nourri, aidé, secouru.

RECONNAISSANT, -ANTE adj. XIIe siècle, *reconoissant*. Participe présent de *reconnaître*.

Qui éprouve, manifeste de la reconnaissance, de la gratitude. *Je vous suis reconnaissant des services, pour les services que vous m'avez rendus. Il lui est reconnaissant de l'avoir défendu. « Aux grands hommes la patrie reconnaissante »,* inscription gravée sur le fronton du Panthéon, à Paris. *Je vous serai* ou *je vous serais reconnaissant de…,* formule de politesse employée pour demander un service ou atténuer l'effet comminatoire d'un ordre.

RECONNAÎTRE ◇ v. tr. (se conjugue comme *Connaître*). Xe siècle, *reconoistre.* Issu du latin *recognoscere,* « reconnaître, retrouver ».

1. Retrouver l'idée, l'image qu'on a gardée en mémoire d'une personne ou d'une chose, et qui permet de l'identifier quand on la revoit ou on l'entend de nouveau. *Il y avait longtemps que je ne l'avais vue, mais je n'ai eu aucun mal à la reconnaître. Je l'ai reconnu à sa voix, à sa démarche. Son chien, Argos, fut le premier à reconnaître Ulysse. Reconnaître une écriture*.

Pron. *Il eut de la peine à se reconnaître dans le miroir. Ils se reconnurent au premier regard. Il se reconnaît dans son plus jeune fils* (fig.), il se retrouve en lui. *Se reconnaître,* se remettre dans l'esprit, lorsqu'on retrouve un lieu, un pays, ce que l'on en connaissait avant de le quitter. *Il y avait longtemps que je n'étais venu dans cette ville, mais je commence à me reconnaître.*

Par ext. Identifier une personne ou une chose d'après quelque signe distinctif, quelque caractéristique. *On le reconnut à une balafre qu'il avait au front. Reconnaître un écrivain à son style. On reconnaît ici la touche de Degas. On reconnaît bien là sa perfidie.* Pron. à sens passif. *L'âge d'un cheval se reconnaît à l'usure de ses dents.*

Expr. proverbiale tirée de l'Évangile. *Reconnaître l'arbre à ses fruits.*

Allusion historique. *« Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens »,* formule attribuée à Arnaud Amaury, légat du pape, lors du massacre des albigeois réfugiés dans Béziers en 1209.

2. MILIT. Chercher à connaître le terrain, les positions de l'ennemi, etc. par une exploration, une observation. *Reconnaître une région, une place. On envoya des éclaireurs reconnaître les passages. Reconnaître une patrouille,* s'assurer qu'elle n'est ni ennemie ni suspecte. Par anal. MARINE. *Reconnaître un feu,* l'apercevoir. *Reconnaître une terre,* en observer la situation.

Par ext. Chercher à découvrir ce qu'il faut connaître. *Reconnaître les lieux. L'explorateur Richard Francis Burton a reconnu le Nil pour en découvrir la source.*

Pron. Prendre des repères, se retrouver. *Essayer de se reconnaître dans un lieu inconnu. Comment peut-il se reconnaître dans son bric-à-brac ?* Loc. *Ne plus s'y reconnaître,* être perdu. Spécialt. Vieilli. Reprendre ses sens, recouvrer sa lucidité, sa présence d'esprit. *Il est mort sans avoir eu un instant pour se reconnaître. Il fut surpris et n'eut pas le temps de se reconnaître.*

3. Admettre comme vrai, considérer comme réel ou légitime ce qui n'était pas regardé comme tel. *Ils ne reconnaissent qu'un seul Dieu. On a reconnu son innocence. Reconnaître le bien-fondé d'un point de vue, d'une requête. Il faut reconnaître que c'est une remarquable styliste.* Au participe passé, adjt. *C'est un fait reconnu,* avéré, indiscuté. *Un savant, un auteur reconnu,* qui a acquis une certaine notoriété et dont les travaux sont tenus en grande estime.

Spécialt. Avouer, confesser une erreur, une faute. *Il a reconnu avoir tenu ces propos. Reconnaissez que vous avez eu tort.* Pron. *Se reconnaître coupable. Les médecins se sont reconnus responsables.*

DROIT. Admettre la légitimité de, accorder une existence légale à. *Reconnaître un enfant,* déclarer dans les formes authentiques qu'on est le père ou la mère d'un enfant naturel. *Reconnaître sa signature,* admettre qu'on a signé l'écrit dont il s'agit. En droit international. *Reconnaître un État,* l'admettre, par un acte juridique unilatéral, parmi les puissances constituées. *Reconnaître un gouvernement,* faire connaître, par un acte unilatéral, son intention d'entretenir des relations diplomatiques avec lui. *Reconnaître un gouvernement «de facto »,* prendre acte de son existence sans user de la voie diplomatique, de façon non officielle, par opposition à *Reconnaître un gouvernement « de jure »,* par un acte diplomatique formel.

Suivi d'un complément introduit par *Pour*. Accepter pour, admettre en qualité de. *Il a reconnu ce garçon pour son fils. C'est un honnête homme et reconnu pour tel. Ces peuples l'ont reconnu pour leur roi* ou, simplement, *l'ont reconnu. Après plusieurs années de guerre civile, toute la France reconnut Henri IV.*

4. Avoir de la gratitude pour les bienfaits qu'on a reçus. *Il reconnaît les bontés que l'on a eues pour lui. Reconnaître un service. Il a fort mal reconnu les bons offices qu'on lui a rendus.*

RECONQUÉRIR v. tr. (se conjugue comme *Acquérir*). XIIe siècle, *reconquerre*. Dérivé de *conquérir*.

Replacer sous sa domination par voie de conquête. *Ce prince reconquit toutes les provinces que son prédécesseur avait perdues. Pacifier les territoires reconquis.* Par ext. *Il a reconquis le titre de champion du monde.*

Fig. Se concilier de nouveau ; disposer de nouveau en sa faveur. *Reconquérir l'estime de quelqu'un. Reconquérir l'amour d'une personne* ou, par méton., *la reconquérir. Reconquérir son public.*

***RECONQUÊTE** n. f. XVe siècle, *reconquest,* d'abord comme nom masculin, déverbal de l'ancien verbe *reconquester,* dérivé de *conquester,* variante de *conquérir* ; XXe siècle, au sens historique, emprunté de l'espagnol *reconquista*.

Action de reconquérir ce qu'on avait perdu ; résultat de cette action. *La reconquête d'un territoire. Une guerre de reconquête.* Par ext. *La reconquête des libertés. Partir à la reconquête d'un marché économique.*

Fig. *La reconquête d'un électorat.*

Spécialt. HIST. *La Reconquête,* nom donné aux guerres menées par les chrétiens d'Espagne du VIIIe au XVe siècle pour reprendre les territoires de la péninsule Ibérique conquis par les Maures. *La Reconquête s'acheva en 1492 avec la prise de Grenade par Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, les Rois catholiques.*

***RECONSIDÉRER** v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIVe siècle. Dérivé de *considérer*.

Examiner de nouveau ce qui avait déjà donné lieu à un jugement, à une décision. *Reconsidérer une affaire à la lumière de nouvelles informations. Reconsidérer sa position.*

RECONSTITUANT, -ANTE adj. XIXe siècle. Participe présent de *reconstituer*.

Propre à restaurer les forces physiques, à redonner de la vigueur ; roboratif. *Une nourriture reconstituante. Un remède reconstituant* ou, subst., *un reconstituant.*

RECONSTITUER v. tr. XVIe siècle. Dérivé de *constituer*.

1. Constituer, former un ensemble identique ou comparable à celui qui existait auparavant, en remplaçant ce qui a été détruit, dissous, démantelé. *Reconstituer une armée. Reconstituer son capital. Reconstituer les réserves de vivres. Reconstituer ses forces après une maladie.* Pron. *Les ligues se sont secrètement reconstituées. Les couches superficielles de la peau se reconstituent,* se régénèrent.

2. Rétablir dans sa forme première, dans son aspect originel ; reproduire, notamment à partir de documents, de relevés, de vestiges, un ouvrage endommagé ou détruit. *Reconstituer un dessin en assemblant les pièces d'un puzzle. Reconstituer une inscription à demi effacée. Une hutte gauloise a été reconstituée dans ce musée.* Par anal. *L'auteur reconstitue admirablement l'atmosphère de l'époque,* en donne une évocation juste, précise. DROIT. *Reconstituer un crime, un accident,* en déterminer les circonstances exactes, notamment en demandant aux témoins, aux suspects de reproduire ce qu'ils ont fait, ce qui s'est passé.

BÂT. Au participe passé, adjt. Se dit d'un matériau composite imitant un matériau naturel. *Bois, marbre reconstitué. Pierre reconstituée,* mélange à base de poudres et de granulats de pierres liés par un ciment.

RECONSTITUTION n. f. XVIIIe siècle. Dérivé de *reconstituer*.

Action de reconstituer ou de se reconstituer ; résultat de cette action. *La reconstitution de la bataille d'Austerlitz. La reconstitution controversée du palais de Cnossos, en Crète. Reconstitution d'une association.*

Spécialt. DROIT. *La reconstitution d'un crime. Reconstitution des actes de l'état civil,* établie à partir de documents judiciaires ou administratifs, ou encore de déclarations de témoins lorsque les registres originaux ont été perdus, détruits, etc. – ADM. *Reconstitution de carrière,* opération consistant à recenser les périodes d'activité professionnelle d'une personne avant son départ à la retraite. Désigne aussi l'opération par laquelle une administration détermine la carrière qu'aurait dû avoir un agent écarté de manière irrégulière, lorsqu'il est réintégré. – LINGUIST. Procédé qui consiste à déduire, à partir de deux formes connues et attestées, une forme intermédiaire non attestée qui permet d'expliquer le passage de l'une à l'autre. *La reconstitution d'une forme de latin populaire « *essere » permet de rendre compte de l'évolution du latin classique « esse » vers l'ancien français « estre ».*

***RECONSTRUCTEUR, -TRICE** adj. XIXe siècle. Dérivé de *reconstruire*.

Qui reconstruit. *Les forces reconstructrices d'un pays. Chirurgie reconstructrice,* syn. de *Chirurgie reconstructive*. Subst. *Le reconstructeur d'un parti.*

***RECONSTRUCTIF, -IVE** adj. XXe siècle. Emprunté de l'anglais *reconstructive,* de même sens.

Qui reconstruit. Ne s'emploie guère que dans la locution *Chirurgie reconstructive,* partie de la chirurgie qui s'attache à corriger diverses anomalies ou lésions, à rétablir la fonction et l'aspect d'un organe, d'un tissu, d'une partie du corps (on dit aussi *Chirurgie plastique, reconstructrice* ou *réparatrice*).

RECONSTRUCTION n. f. XVIIIe siècle. Dérivé de *reconstruire*.

Action de reconstruire ; résultat de cette action. *La reconstruction d'un édifice.* Fig. *La reconstruction de l'esprit européen après la Seconde Guerre mondiale.*

Spécialt. LINGUIST. Procédé qui permet de rendre compte de manière hypothétique d'une langue, d'un système linguistique disparus, à partir de formes attestées dans diverses langues qui en dérivent. *La reconstruction de racines, de désinences indo-européennes.*

RECONSTRUIRE v. tr. (se conjugue comme *Cuire*). XVIe siècle. Dérivé de *construire*.

Construire de nouveau ; rebâtir, relever un bâtiment, un édifice, un ouvrage d'art partiellement ou entièrement détruit. *Il a fait reconstruire sa maison sur de nouveaux plans. Reconstruire un immeuble à l'identique après un incendie.* Par méton. *Ce quartier a été entièrement reconstruit.*

Fig. *Reconstruire un pays après une guerre. Reconstruire sa fortune.*

RECONVENTIONNEL, -ELLE adj. XVe siècle. Dérivé de l'ancien substantif *reconvention,* « action du défendeur contre le demandeur », emprunté du latin médiéval *reconventio,* « demande reconventionnelle ».

DROIT. *Demande reconventionnelle,* action formée, au cours d'un procès, par le défendeur contre le demandeur, par laquelle il prétend obtenir un avantage autre

que le simple rejet de la prétention de son adversaire. *La demande reconventionnelle doit se rattacher aux prétentions originales par un lien suffisant.*

***RECONVERSION** n. f. XIXe siècle. Dérivé de *reconvertir*.

1. Transformation par laquelle on adapte quelque chose à une situation ou à une activité nouvelle. *La reconversion d'un chalutier en caboteur. La reconversion des industries traditionnelles de Lorraine. La reconversion d'un secteur économique.*

2. Le fait de préparer quelqu'un ou de se préparer à exercer un nouvel emploi, une nouvelle activité ; ensemble des mesures accompagnant un tel changement d'orientation professionnelle. *Le plan social prévoit la reconversion du personnel.*

***RECONVERTIR** v. tr. XVIe siècle. Dérivé de *convertir*.

1. Transformer, modifier quelque chose pour l'adapter à une situation, à une activité nouvelle. *L'ancienne gare du Quai-d'Orsay a été reconvertie en musée. Reconvertir l'industrie de l'armement en industrie civile.*

2. Préparer quelqu'un à exercer un nouvel emploi, une nouvelle activité pour lesquels il n'a pas été initialement formé. *Reconvertir les ouvriers d'une usine après un licenciement collectif.* Surtout à la forme pronominale. *Se reconvertir dans le commerce. Il cherche à se reconvertir.*

***RECOPIAGE** n. m. XIXe siècle. Dérivé de *recopier*.

Action de recopier un texte ; résultat de cette action. *Le recopiage d'une citation.* Péj. *Ce devoir est un pur recopiage.*

Par ext. *Le recopiage illicite d'un document informatique.*

RECOPIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIVe siècle. Dérivé de *copier*.

Transcrire à la main un écrit, un texte. *Recopier un acte notarié en trois exemplaires. Recopier un devoir à partir d'un brouillon.*

Par ext. Reproduire un texte, un enregistrement, un document au moyen de divers procédés, en faire une copie. *Recopier les données d'un disque dur sur un autre support.*

RECOQUILLER v. tr. XIVe siècle. Dérivé de *coquille*.

Fam. et vieilli. Retrousser en forme de coquille. *L'humidité a recoquillé les pages du livre.*

Pron. *Se recoquiller,* se rouler, se replier sur soi-même. *Les feuilles de ce marronnier malade se sont toutes recoquillées.*

RECORD n. m. XIXe siècle. Emprunté de l'anglais *record,* « procès-verbal, témoignage consigné », déverbal de *to record,* « enregistrer », lui-même emprunté du français *recorder I.*

Exploit sportif dépassant tout ce qui a été fait précédemment dans une même discipline ou catégorie, et qui est constaté officiellement. *Établir, détenir, homologuer un record. Battre le record du cent mètres nage libre, le record du saut en longueur féminin. Le record de France, du monde.*

On dira *Le détenteur, la détentrice d'un record.* On évitera les faux anglicismes *Recordman* ou *Recordwoman.*

Par ext. Ce qui est sans précédent par l'importance, l'intensité. *Un record de froid. Dépasser, battre tous les records d'affluence.*

Adjt. *Un nombre record de visiteurs. Il est rentré en un temps record. Des pertes records.*

I. RECORDER v. tr. XIe siècle, comme verbe pronominal au sens de « se souvenir de ». Emprunté du latin *recordari,* « se rappeler, se remettre dans l'esprit », lui-même dérivé de *cor,* « cœur », car le cœur était perçu comme le siège de l'intelligence et de la sensibilité.

Très vieilli. Répéter pour apprendre par cœur. *Recorder un rôle.*

Expr. fig. et fam. *Recorder sa leçon,* tâcher de bien se remettre en mémoire ce qu'on doit faire ou dire (on disait aussi *Se recorder sa leçon*).

II. RECORDER v. tr. XIIIe siècle, au sens de « remettre des cordes, remettre une sangle ». Dérivé de *corder*.

Garnir de nouvelles cordes. *Recorder une raquette de tennis.*

RECORRIGER v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). XVIe siècle. Dérivé de *corriger*.

Corriger de nouveau. *Il recorrige sans cesse son manuscrit.*

RECORS n. m. XIIe siècle, *recort, recorz,* comme adjectif, au sens de « qui se souvient de » ; XIVe siècle, *recort,* comme substantif, au sens de « témoin » ; XVIe siècle, au sens actuel. Déverbal de *recorder I.*

DROIT. Anciennt. Nom donné à la personne qui accompagnait un huissier dans ses opérations d'exécution pour lui servir de témoin ou, au besoin, pour lui prêter main-forte. *Un huissier assisté de deux recors.*

RECOUCHER v. tr. XIIe siècle. Dérivé de *coucher*.

Coucher de nouveau, remettre au lit. *Cet enfant s'est levé trop tôt, il faut le recoucher.* Pron. *Souffrant, il s'est recouché.*

RECOUDRE v. tr. (se conjugue comme *Coudre*). XIIe siècle. Dérivé de *coudre*.

Coudre de nouveau ce qui était décousu ou déchiré. *Recoudre un bouton. Recoudre la manche d'un habit.*

Spécialt. CHIR. *Recoudre une plaie,* la refermer grâce à une suture.

Allusion historique. *Il ne suffit pas de couper, il faut recoudre,* paroles que Catherine de Médicis aurait adressées à son fils Henri III après l'assassinat du duc de Guise.

RECOUPE n. f. XIVe siècle. Déverbal de *recouper*.

1. Vieilli. Au pluriel. Chutes que l'on récupère après une coupe ou après une taille. *Recoupes de tissu. Des recoupes de pierre, de métal.*

2. Ce qu'on obtient par une seconde opération. AGRIC. La seconde des coupes de fourrage et, par méton., le fourrage ainsi recueilli. *Foin de recoupe.* – MEUNERIE. Farine qu'on tire du son remis sous la meule. *Faire du pain de recoupe.*

RECOUPEMENT n. m. XIIe siècle. Dérivé de *recouper*.

1. ARCHIT. Retraite faite à chaque assise du pied d'un mur sur un ouvrage à fort empattement.

2. Le fait de croiser ou de se croiser de nouveau. *Le point de recoupement de deux courbes.* Spécialt. TOPOGRAPHIE. Détermination de la position d'un point par le relevé de deux ou plusieurs droites concourantes en ce point.

Fig. Rapprochement de différentes données, de différents témoignages qui, se rencontrant en un ou plusieurs points, permettent d'établir ou de vérifier un fait. *Les enquêteurs ont procédé par recoupements.*

RECOUPER v. tr. XIIe siècle. Dérivé de *couper*.

1. Retrancher de nouveau un ou plusieurs morceaux d'un tout, ou diviser de nouveau ce qui a déjà été coupé. *Recouper du pain. Recouper en deux les parts d'un gâteau.*

Spécialt. COUT. *Recouper un vêtement,* en modifier la coupe, le tailler à nouveau. *Cette jupe avait été mal coupée, il a fallu la recouper.* – JEUX DE CARTES. Absolt. Couper les cartes une seconde fois. *Lorsqu'on n'a pas coupé net, il faut recouper.* – HÉRALD. Au participe passé, adjt. *Écu recoupé,* écu coupé dont l'une des parties est elle-même divisée en deux parties égales par une ligne horizontale.

2. Croiser de nouveau. *Le chemin recoupe la route un peu plus loin.* Pron. *Des lignes qui se recoupent à intervalles réguliers.*

Fig. Apporter la confirmation d'une idée, d'une hypothèse par une ressemblance ou une coïncidence avec d'autres éléments comparables. *Les dires du témoin recoupent ceux de la victime. Un bon journaliste essaie de recouper ses informations,* de les vérifier en les confrontant à d'autres. Pron. *Tous les renseignements se recoupent.*

RECOUPETTE n. f. XVIIIe siècle. Dérivé de *recoupe*.

Très vieilli. Troisième farine qu'on tire du son des recoupes remis sous la meule.

***RECOURBEMENT** n. m. XIVe siècle, *recorbement*. Dérivé de *recourber*.

Rare. Action de recourber ou fait de se recourber ; état de ce qui est recourbé.

RECOURBER v. tr. XIIe siècle, *recorber*. Dérivé de *courber*.

Courber par l'extrémité. *Recourber un fer en volute. Recourber un jonc par le bout pour en faire une canne.* Pron. *Les branches de cet arbre se recourbent.*

Au participe passé, adjt. *Un outil au manche recourbé. Le bec recourbé du perroquet. Les gondoles ont la proue et la poupe recourbées.*

***RECOURBURE** n. f. XVIe siècle, *recourbeure*. Dérivé de *recourber*.

Partie recourbée d'un objet.

RECOURIR v. intr. (se conjugue comme *Courir*). XIIe siècle, *recorre*. Dérivé de *courir.*

1. Courir de nouveau. *Il n'a pas recouru depuis son accident.* SPORTS. Disputer de nouveau une course. *En raison de sa suspension, il ne pourra recourir avant la saison prochaine.* Transt. *La première course a été recourue après annulation.*

2. Demander à quelqu'un son concours, son aide, son appui, faire appel à lui. *Recourir à un homme de loi. Nous avons recouru à un spécialiste.*

Par ext. Faire usage, se servir de quelque chose. *Recourir à l'impôt. Recourir aux grands moyens, à des mesures radicales, à la manière forte. Recourir aux services d'un professionnel. Il souffrait tellement qu'il dut recourir à des antalgiques.*

3. DROIT. Absolt. Déposer un recours en justice. *Recourir en cassation.*

RECOURS n. m. XIIIe siècle. Emprunté du latin *recursus,* « action de revenir en courant », puis de même sens.

1. Action de recourir à, d'en appeler à quelqu'un ou à quelque chose. *Le recours à un médecin s'impose. Le recours à la violence est exclu.*

Par méton. Être ou chose auxquels on fait appel. *Tout mon recours est en Dieu. Vous êtes mon unique recours. La force sera leur seul recours.*

Loc. *Avoir recours à. Avoir recours à un avocat, à la justice. Avoir recours à un expédient. Ce candidat à la présidence a eu recours à la chirurgie esthétique. En dernier recours,* après avoir tout tenté, par une ultime démarche. *Sans recours,* se dit de ce qu'on ne peut remettre en cause.

2. DROIT. Action par laquelle un plaideur conteste une décision administrative ou judiciaire en demandant un nouvel examen du litige. *Former, intenter un recours. Décision susceptible de recours. Voie de recours,* appellation générale des moyens juridictionnels permettant de contester une décision de justice. *Recours gracieux, hiérarchique,* voir *Gracieux, Hiérarchique. Recours en cassation. Recours en annulation, en révision. Le recours en révision d'une condamnation pénale tend à faire annuler celle-ci, notamment à raison de la révélation de faits nouveaux ou de preuves nouvelles. Recours pour excès de pouvoir,* demande visant à faire annuler un acte administratif sous le motif que le magistrat, le fonctionnaire qui en est l'auteur a outrepassé ses attributions réelles ou ses compétences.

Par ext. *Recours en grâce,* demande adressée au président de la République pour obtenir une commutation ou une remise de peine (on dit aussi parfois *Pourvoi en grâce*).

RECOUVRABLE adj. XVe siècle. Dérivé de *recouvrer*.

Qui peut ou doit être recouvré, perçu. *Créance recouvrable.* Spécialt. En parlant d'une contribution, d'une taxe (on dit aussi *Perceptible* ou *Percevable*). *Le montant des impôts recouvrables.*

***RECOUVRAGE** n. m. XIXe siècle. Dérivé de *recouvrir*.

TECHN. Action de recouvrir d'étoffe la structure d'une armature, d'un objet. *Le recouvrage d'un abat-jour, d'un parapluie.*

RECOUVRANCE n. f. XIe siècle. Dérivé de *recouvrer*.

Très vieilli. Action de recouvrer. Ne subsiste que dans la locution *Notre-Dame de Recouvrance,* nom donné à la Vierge Marie par ceux qui l'invoquaient pour recouvrer la santé ou par les femmes des marins ou des mariniers qui la priaient pour que leurs maris revinssent sains et saufs.

I. RECOUVREMENT n. m. XIe siècle. Dérivé de *recouvrer*.

1. Action de recouvrer, de retrouver ce qu'on avait perdu. *Le recouvrement d'un bien. Le recouvrement de la santé, des forces.*

2. Action de recouvrer, de percevoir une somme due ; ensemble des opérations, des démarches effectuées à cette fin. *Le recouvrement d'une créance, d'une pension. Travailler au recouvrement d'une dette. Recouvrement des dépens, des frais de justice.* Spécialt. Perception par l'État d'un impôt, d'une taxe. *Le recouvrement de l'impôt sur le revenu. Mise en recouvrement d'un impôt,* opération par laquelle le Trésor public donne à sa créance un caractère exécutoire.

Au pluriel. Vieilli. Créances d'un notaire, d'un avoué, d'un huissier. *Ce notaire a vendu son étude et ses recouvrements.*

II. RECOUVREMENT n. m. XVIIe siècle. Dérivé de *recouvrir*.

Action de recouvrir ; résultat de cette action. *Le recouvrement des terres par les eaux. Le recouvrement des temples d'Angkor par la végétation.*

Spécialt. BÂT. Le fait, pour quelque élément, d'en recouvrir partiellement un autre afin de le protéger. *Les couvre-joints, les bavettes sont posés, fixés en recouvrement. Panneau, moulure de recouvrement.* Par ext. Partie d'une ardoise, d'une tuile qui se trouve recouverte par l'ardoise ou la tuile supérieure ; hauteur de cette partie. *Tuile, ardoise à recouvrement. Le recouvrement, contrairement au pureau qui n'est pas recouvert, ne reçoit jamais la pluie. Recouvrement simple, double. Un recouvrement de 15 cm.* Par anal. *Un bardage à recouvrement,* dont les planches se recouvrent les unes les autres à la manière des ardoises d'un toit. – GÉOL. Superposition tectonique d'un ensemble de terrains sur un autre ensemble. – INFORM. Décomposition d'un programme que la mémoire centrale d'un ordinateur ne peut contenir intégralement en différentes parties exécutées séparément les unes des autres.

RECOUVRER v. tr. XIe siècle, *recovrer*. Issu du latin *recuperare,* de même sens.

1. Rentrer en possession, jouir de nouveau de ce qu'on avait perdu, de ce dont on était privé ; retrouver. *Il cherche à recouvrer son bien. Recouvrer ses droits civils et politiques. Recouvrer la vue. Il a recouvré la santé.*

2. Recevoir le paiement d'une somme due. *Recouvrer une créance.* Spécialt. Percevoir un impôt, une taxe. *Le service chargé de recouvrer les contributions directes.*

RECOUVRIR v. tr. (se conjugue comme *Couvrir*). XIIe siècle, *recovrir*. Dérivé de *couvrir*.

1. Couvrir de nouveau. *Recouvrir un livre. Faire recouvrir un fauteuil par le tapissier.*

2. Couvrir entièrement. *Recouvrir une allée de gravier, de sable. Un mur recouvert d'une tenture. La neige recouvre le sol. La peau des lézards est recouverte d'écailles.*

Pron. À valeur réfléchie. *La vitre s'est recouverte de buée.* À valeur réciproque. *Les tuiles d'un toit se recouvrent partiellement,* se chevauchent les unes les autres.

Fig. Masquer, cacher une faiblesse, une action blâmable sous des apparences flatteuses. *Il a eu soin de recouvrir tout cela de beaux prétextes.*

3. Contenir, embrasser ; correspondre à. *Cette notion recouvre des réalités très diverses.*

RECRACHER v. tr. XVe siècle. Dérivé de *cracher*.

Rejeter par la bouche ce qu'on ne peut ou ne veut avaler. *Recracher les pépins du raisin. Les dégustateurs de grands crus recrachent le vin pour éviter l'ivresse.* Par ext. *Selon la Bible, Jonas passa trois jours dans le ventre de la baleine avant qu'elle ne le recrachât sur le rivage.*

Peut s'employer intransitivement, avec une valeur itérative. *Cracher et recracher.*

***RECRAN** n. m. XIXe siècle. Probablement dérivé de *cran I.*

MARINE. Petit mouillage naturel à l'abri des vents dominants.

***RÉCRÉANCE** n. f. XVIIIe siècle. Dérivé de *créance*.

DIPLOMATIE. Ne s'emploie que dans la locution *Lettres de récréance,* document officiel mettant fin à la mission d'un agent diplomatique qui représentait son pays auprès d'un chef d'État étranger, par opposition à *Lettres de créance.* (On dit plutôt *Lettres de rappel*.)

RÉCRÉATIF, -IVE adj. XVe siècle. Dérivé de *récréer*.

Qui récrée, divertit. *Une lecture récréative.*

***RECRÉATION** n. f. XIXe siècle. Dérivé de *recréer*.

Action de créer de nouveau ; résultat de cette action.

RÉCRÉATION n. f. XIIIe siècle, *recreation*. Emprunté du latin *recreatio,* « rétablissement ».

1. Moment de loisir, délassement, divertissement qui interrompt le travail. *Prendre un peu de récréation. La promenade est une agréable récréation. Le travail manuel et les exercices d'algèbre, l'observation des astres comptaient parmi les récréations de Louis XVI.*

Spécialt. Temps accordé aux élèves d'une école pour se divertir. *L'heure de la récréation. La cour de récréation. Les élèves sont en récréation* ou, vieilli, *à la récréation.* S'emploie aussi pour désigner, dans certaines communautés religieuses, un moment de délassement qui vient interrompre le cours des tâches auxquelles se consacrent leurs membres.

2. Au pluriel. Vieilli. Titre donné à certains ouvrages qui traitent, de manière plaisante et distrayante, de sujets de science, de morale, etc. *Ce savant composa des « Récréations mathématiques ». Récréations grammaticales et littéraires.*

Titre célèbre : *Nouvelles Récréations et joyeux devis,* de Bonaventure Des Périers (1558).

RECRÉER v. tr. (se conjugue comme *Créer*). XVe siècle. Dérivé de *créer*.

1. Créer de nouveau ; donner une nouvelle existence matérielle, juridique ou légale à ce qui avait été détruit ou supprimé. *Dans la mythologie aztèque, les dieux détruisent et recréent le monde à plusieurs reprises. On a recréé ce tribunal peu de temps après sa suppression. Cette charge fut recréée sous un autre nom.*

2. Reproduire, reconstituer en un lieu et en un temps donnés une réalité qui existe ailleurs ou qui a existé par le passé. *Recréer les conditions d'apesanteur pour l'entraînement des cosmonautes. Le réalisateur a cherché à recréer l'atmosphère des Années folles.*

RÉCRÉER v. tr. (se conjugue comme *Créer*). XIIe siècle, *sei recrïer,* au sens de « se ragaillardir, se vivifier ». Emprunté du latin *recreare,* « produire de nouveau ; faire revivre, rétablir, réparer ».

Réjouir, divertir, délasser. *Ce jeu récrée tout en instruisant.* Pron. *Se récréer par la lecture des romans d'Alexandre Dumas.*

Par ext. *Ce spectacle récrée l'esprit et les sens.*

RECRÉPIR v. tr. XVIe siècle, *recrespir*. Dérivé de *crépir*.

Garnir d'un nouveau crépi. *Recrépir un vieux mur. Une façade recrépie.*

RECRÉPISSAGE n. m. XIXe siècle. Dérivé de *recrépir*.

Action de recrépir. *Le recrépissage d'une muraille.*

***RÉCRI** n. m. XIXe siècle. Dérivé de *(se) récrier*.

VÈN. Redoublement de la voix des chiens quand ils lancent l'animal ou le relancent après qu'il les a mis en défaut.

RÉCRIER (SE) v. pron. (se conjugue comme *Crier*). XIIe siècle. Dérivé de *(s')écrier*.

1. S'exclamer pour manifester de la surprise, de l'indignation. *Il ne put entendre ces mensonges sans se récrier. Se récrier avec force. Se récrier devant, sur le prix demandé. Tout le monde se récria contre cette proposition.*

2. VÈN. En parlant des chiens, redoubler de voix quand, étant sur la voie de l'animal, ils le lancent ou le relancent.

***RÉCRIMINATEUR, -TRICE** adj. XIXe siècle. Dérivé de *récriminer*.

Qui récrimine, est porté à récriminer. *Un malade récriminateur.* Subst. *Un récriminateur, une récriminatrice.*

Par ext. Qui contient ou exprime un grief, une plainte. *Un ton, un regard récriminateur.* (On dit aussi parfois *Récriminatoire*.)

RÉCRIMINATION n. f. XVIe siècle. Emprunté du latin médiéval *recriminatio,* de même sens, dérivé de *crimen, -inis,* «accusation, grief ; faute, crime», lui-même tiré de *cernere,* «trier, passer au crible», puis «décider».

1. Vieilli. Accusation qu'on oppose, pour sa défense, à celle dont on est l'objet. *Il ne dit cela que par récrimination. User de récriminations.*

2. Le plus souvent au pluriel. Reproche, doléance. *C'est un homme qui se répand en récriminations.*

RÉCRIMINATOIRE adj. XVIIIe siècle. Dérivé de *récriminer*.

1. Rare. Qui contient, exprime une récrimination. *Plainte récriminatoire. Paroles récriminatoires.* (On dit plus souvent *Récriminateur, -trice*.)

2. DROIT. *Action récriminatoire,* action menée par un prévenu relaxé pour obtenir réparation des poursuites abusives d'une partie civile.

RÉCRIMINER v. intr. XVIe siècle. Emprunté du latin médiéval *recriminari,* de même sens, dérivé de *crimen, -inis,* «accusation, grief ; faute, crime», lui-même tiré de *cernere,* «trier, passer au crible», puis «décider».

1. Vieilli. Répondre par une accusation à l'accusation d'un adversaire. *Récriminer contre son accusateur. Il ne s'est défendu qu'en récriminant.*

2. Se répandre en critiques, en reproches amers et désobligeants ; montrer son mécontentement, son désaccord. *Il récrimine contre tous ses collègues. Récriminer à propos de tout et de rien. Il ne cesse de récriminer.*

RÉCRIRE v. tr. (se conjugue comme *Écrire*). XIIe siècle, au sens d'«écrire à son tour» ; XIIIe siècle, au sens de «répondre par écrit» et d'«écrire de nouveau» ; XVIIIe siècle, au sens de «recomposer». Emprunté du latin *rescribere,* «répondre par écrit».

1. Écrire de nouveau ce qu'on a déjà écrit. *Ce mot est illisible, récrivez-le.*

2. Écrire une nouvelle lettre ou répondre à une lettre. *S'il ne répond pas, je lui récrirai. Il a bien reçu votre missive mais n'a pas encore pris le temps de vous récrire.*

3. Rédiger de nouveau un écrit afin d'en remanier le style, la composition (on dit plutôt *Réécrire*). *Il n'était pas content de son article et l'a entièrement récrit. L'éditeur a récrit des passages de ce roman.*

Fig. *Récrire les évènements, récrire l'histoire,* en rendre compte sous un jour nouveau, souvent au détriment de l'objectivité et de la rigueur, en prenant trop de libertés avec les faits.

***RECRISTALLISATION** n. f. XXe siècle. Dérivé de *cristallisation*.

Nouvelle cristallisation. Ne s'emploie guère que dans des domaines spécialisés. GÉOL. Modification de la structure cristalline d'une roche, liée à la transformation des minéraux qui la composaient en de nouveaux minéraux. *Les roches métamorphiques sont issues de la recristallisation d'autres roches sous l'effet d'une élévation de température ou de pression.* – MÉTALL. Réorganisation de la structure cristalline des métaux et des alliages, qui a lieu à l'état solide et s'obtient par chauffage. *La recristallisation de l'acier lui confère plasticité et ductilité.* – CHIM. Opération de purification d'un corps, utilisant la différence de solubilité entre ce corps et ses impuretés dans un solvant donné.

***RÉCRITURE** n. f. Voir *Réécriture.*

***RECROISETÉ, -ÉE** adj. XIIIe siècle. Dérivé de *croisette*.

HÉRALD. *Croix recroisetée,* croix dont chaque branche se termine elle-même par une petite croix.

RECROÎTRE ◇ v. intr. (se conjugue comme *Croître*). XIIe siècle. Dérivé de *croître*.

Croître de nouveau, recommencer à croître. *Ce bois recroît à vue d'œil. La rivière avait baissé mais elle a recrû aujourd'hui.*

***RECROQUEVILLEMENT** n. m. XIXe siècle. Dérivé de *(se) recroqueviller*.

Action de se recroqueviller ; résultat de cette action.

RECROQUEVILLER (SE) v. pron. XIVe siècle, au participe passé. Altération de *recoquiller,* probablement sous l'influence de *croc* et de *ville,* forme ancienne de *vrille*.

Se rétracter, se tordre, se plisser sous l'effet de la chaleur, du froid, etc. *Le parchemin s'est recroquevillé dans le feu. Le cuir de cette reliure se recroqueville. La sècheresse fait se recroqueviller les feuilles des plantes.*

Par ext. En parlant d'une personne. Se ramasser, se replier sur soi-même. *Il s'était recroquevillé dans un coin pour se cacher. Un malade recroquevillé dans son lit.*

RECRU, -UE adj. XIe siècle. Participe passé de l'ancien verbe *soi recroire,* «s'avouer vaincu», puis «se fatiguer à l'excès», issu du latin tardif *se recredere,* «se rendre à merci».

Harassé, épuisé, à bout de forces. *Un cheval recru.*

S'emploie surtout avec un complément introduit par la préposition *de*. *Être recru de fatigue.* Par ext. *Être recru de souffrances,* en être accablé.

***RECRÛ** n. m. XVIIe siècle. Participe passé substantivé de *recroître*.

SYLVIC. Ensemble des brins qui repoussent après une coupe.

RECRUDESCENCE n. f. XIXe siècle. Dérivé savant du latin *recrudescere,* «saigner à nouveau», puis «se raviver, se ranimer», lui-même dérivé de *cruor,* «sang qui coule» (voir *Cru I* et *Cruel*).

MÉD. Retour et accroissement des symptômes d'une maladie, qui interviennent après une rémission. *Une recrudescence de fièvre, de la toux.* Par ext. *La recrudescence de l'épidémie de grippe* ou, ellipt., *la recrudescence de la grippe,* l'augmentation du nombre de personnes atteintes par cette maladie, survenant après un recul. *On observe dans ce pays une recrudescence de la tuberculose, de la rougeole.*

Fig. Regain d'intensité que connaît un phénomène, le plus souvent déplaisant ou inquiétant. *La recrudescence de la chaleur, des intempéries. La recrudescence de l'intolérance. La délinquance est en recrudescence.*

***RECRUDESCENT, -ENTE** adj. XIXe siècle. Dérivé de *recrudescence*.

MÉD. Qui est en recrudescence, qui croît de nouveau en intensité. *Une fièvre recrudescente. Épidémie recrudescente.*

RECRUE n. f. XVIe siècle, au sens d'«accroissement, supplément», puis «ensemble des soldats qui complètent un corps de troupe». Forme féminine substantivée du participe passé de *recroître*.

MILIT. Soldat qui vient d'être incorporé dans l'armée. S'employait surtout naguère pour désigner les jeunes hommes nouvellement appelés sous les drapeaux pour effectuer leur service militaire. *L'instruction, l'encadrement des recrues, des nouvelles recrues. Une unité essentiellement composée de jeunes recrues.*

Par anal. Membre nouvellement admis dans une société, un corps, un groupe. *Cette équipe s'est enrichie d'une excellente recrue. Les dernières recrues d'un parti politique.*

RECRUTEMENT n. m. XVIIIe siècle. Dérivé de *recruter*.

Action de recruter. *Le recrutement de nouveaux membres par une société savante. Bureau, centre de recrutement. Recrutement sur concours, sur titres, sur entretien.*

RECRUTER v. tr. XVIIe siècle. Dérivé de *recrue*.

MILIT. Enrôler, engager des soldats. *Recruter une armée. À partir du règne de Louis XIV, et jusqu'à la Révolution, certaines troupes, appelées milices provinciales, étaient recrutées par tirage au sort dans les paroisses.*

Par anal. Amener quelqu'un à rejoindre une association, un parti, un groupe. *Recruter des adhérents.* Choisir et embaucher de nouveaux employés. *Cette entreprise recrute un directeur financier.* Absolt. *La fonction publique territoriale recrute.*

Pron. à sens passif. *Les professeurs du Collège de France se recrutent par cooptation. Les militants de ce parti se recrutent dans tous les milieux.*

RECRUTEUR n. m. XVIIIe siècle. Dérivé de *recruter*.

MILIT. Anciennt. Celui qui était chargé de recruter des soldats, de provoquer des engagements volontaires. Surtout en apposition. *Officier, sergent recruteur. Sous l'Ancien Régime, les sergents recruteurs pratiquaient parfois le racolage pour le compte de leur capitaine.*

Par anal. Personne qui a pour mission de recruter le personnel d'une entreprise. *Les chasseurs de têtes servent de recruteurs pour des postes à responsabilité élevée dans les entreprises.* Désigne aussi parfois, en mauvaise part, toute personne chargée d'attirer des adhérents, des partisans, des clients.

RECTA adv. XVIIIe siècle. Emprunté du latin *recta,* «tout droit, en droite ligne».

Fam. Ponctuellement, exactement. *Il a payé à l'échéance, recta.*

RECTAL, -ALE adj. (pl. *Rectaux, -ales*). XIXe siècle. Dérivé de *rectum*.

Relatif au rectum. *Température rectale. Toucher rectal. Ampoule rectale,* renflement situé au niveau du pelvis, qui constitue la partie supérieure du rectum et où s'accumulent les matières fécales.

RECTANGLE adj. et n. m. XVIe siècle. Issu du latin tardif *rectiangulus,* «qui a des angles droits; rectangulaire».

1. Adj. GÉOM. Qui possède un ou plusieurs angles droits. *Triangle rectangle. Trapèze rectangle. Parallélépipède rectangle,* parallélépipède droit dont les bases sont des rectangles.

2. N. m. GÉOM. Quadrilatère dont les quatre angles sont droits et dont les côtés opposés sont égaux deux à deux. *La longueur, la largeur d'un rectangle. Les diagonales d'un rectangle sont de même longueur et se coupent en leur milieu. Le périmètre du rectangle est égal à la somme de la longueur et de la largeur multipliée par deux, sa surface au produit de la longueur par la largeur. Un carré est un rectangle remarquable.*

Par ext. Figure ou objet qui a la forme d'un tel quadrilatère. *Des rectangles de couleur. Découper un rectangle de tissu, de carton.*

Spécialt. BALIST. *Rectangle de dispersion,* surface sensiblement rectangulaire où se situent les points de chute des projectiles lancés par une même pièce, lorsque le nombre de coups tirés dans des conditions identiques est suffisamment élevé.

RECTANGULAIRE adj. XVIe siècle. Dérivé de *rectangle*.

1. GÉOM. Qui forme un angle droit. *Axes rectangulaires.* Par ext. *Coordonnées rectangulaires,* rapportées à des axes orthogonaux.

2. Qui a la forme d'un rectangle. *Tracer une figure rectangulaire. Un champ, un terrain rectangulaire.*

Par ext. Qui a la forme d'un parallélépipède rectangle. *Une boîte rectangulaire. Un édifice rectangulaire.*

I. RECTEUR n. m. XIIIe siècle. Emprunté du latin *rector,* «celui qui régit».

1. ENSEIGN. Titre donné autrefois à celui qui dirigeait une université et, aujourd'hui, en France, à la personne nommée à la tête d'une académie pour en administrer les services. *Monsieur, Madame le recteur. Le recteur de l'académie de Lyon. Recteur magnifique,* titre porté par le président de certaines universités étrangères (on utilise aussi souvent le titre latin *Rector magnificus*). *Le recteur magnifique de l'université de Bologne, de l'université de Leyde.*

Par ext. Titre donné au directeur de certains établissements religieux d'enseignement. *Le recteur d'un collège de jésuites. Le recteur de l'Institut catholique de Paris. Le recteur de l'Institut musulman de la grande mosquée de Paris* ou, simplement, *le recteur de la grande mosquée.*

2. Régional. En Bretagne, curé d'une paroisse.

Titre célèbre : *Un recteur de l'île de Sein,* d'Henri Queffélec (1944).

II. RECTEUR, -TRICE adj. XIVe siècle. Emprunté du latin *rector,* «celui qui régit».

ZOOL. *Plumes rectrices, pennes rectrices* ou, subst., au féminin, *rectrices,* plumes ou pennes de la queue d'un oiseau qui servent à diriger son vol. *Les rémiges et les rectrices.*

RECTIFIABLE adj. XVIIIe siècle. Dérivé de *rectifier*.

Qui peut être rectifié, corrigé. *Une erreur aisément rectifiable.*

RECTIFICATIF, -IVE adj. XIXe siècle. Dérivé de *rectifier*.

Qui sert à rectifier, corriger, amender. *Acte rectificatif. Note rectificative.* Spécialt. FINANCES PUBLIQUES. *Loi de finances rectificative,* permettant de modifier ou d'ajuster le budget de l'État en cours d'année.

Subst., au masculin. *Un rectificatif,* un texte qui vient réparer une erreur, une omission ou une inexactitude. *Publier un rectificatif. Demander l'insertion d'un rectificatif dans un journal.*

RECTIFICATION n. f. XIVe siècle. Emprunté du latin tardif *rectificatio,* « redressement ».

1. Action de rectifier, de corriger, de rendre exact ou conforme à ce qui convient ; la modification ainsi apportée. *La rectification d'une date. La rectification d'un compte. L'adverbe « plutôt » introduit une rectification dans un propos, comme dans la phrase « Il m'a paru déçu, ou plutôt déconcerté par ma réponse ». En 1990, le Conseil supérieur de la langue française a proposé des rectifications de l'orthographe portant notamment sur l'écriture des nombres, le pluriel des noms composés et l'accentuation. Les rectifications apportées à la coupe d'un habit. La rectification d'un engrenage, d'un filetage,* l'ajustement qui permet de lui donner la forme ou les dimensions voulues par meulage, polissage, etc. *La rectification d'une route, d'une voie,* le fait de la rendre plus droite.

DROIT. *Rectification de jugement,* procédure engagée pour obtenir la réparation d'une erreur matérielle dans le texte d'un jugement et, par méton., décision qui en résulte. – HIST. *Campagne de rectification,* nom donné en 1957 par les communistes chinois à l'entreprise visant à réprimer à l'intérieur du parti les courants déviationnistes qui s'étaient exprimés à l'occasion du mouvement de libéralisation des « Cent Fleurs ».

2. CHIM. Opération qui consiste à soumettre à une série de distillations fractionnées un mélange que l'on veut purifier ou dont on veut isoler les constituants. *La rectification permet d'améliorer la qualité de l'éthanol obtenu lors de la distillation du vin. Le benzène est produit industriellement par rectification d'huiles légères.*

RECTIFIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIIIe siècle. Emprunté du latin tardif *rectificare,* « redresser ».

1. Corriger, rendre conforme à ce qui est exact, à ce qui convient, à ce qui doit être. *Rectifier un calcul. Rectifier une graphie fautive. Rectifier un acte de l'état civil. Rectifier une frontière en exécution d'un traité. Rectifier le bâti d'un veston. Rectifier une pièce mécanique. Rectifier un assaisonnement, une sauce,* y ajouter certains ingrédients pour en améliorer le goût, la texture. *Rectifier une voie,* la rendre plus droite. *Rectifier l'alignement des façades.*

Loc. *Rectifier la position,* se dit d'un soldat qui reprend la position règlementaire. *Rectifier le tir,* corriger l'angle de tir ; fig., modifier son comportement ou ses propos pour corriger ses erreurs et parvenir à ses fins.

2. CHIM. Faire subir une rectification à un mélange. *Rectifier de l'eau de vie. De l'alcool rectifié.*

3. Argot. Tuer. *Il s'est fait rectifier.*

***RECTIFIEUR, -EUSE** n. XXe siècle. Dérivé de *rectifier*.

TECHN. **1.** Ouvrier, ouvrière qui effectue la rectification de pièces mécaniques.

2. N. f. Machine-outil servant à rectifier des pièces mécaniques.

RECTILIGNE adj. XIVe siècle. Emprunté du latin tardif *rectilineus,* de même sens.

GÉOM. Se dit d'une figure formée de lignes droites. *Le triangle, le rectangle sont des figures rectilignes.*

Par ext. Qui est en ligne droite. *Trajectoire, mouvement rectilignes. Des avenues rectilignes.*

***RECTION** n. f. XVIe siècle, *rheccion*. Emprunté du latin *rectio,* « action de régir, d'administrer ».

GRAMM. Propriété qu'a un terme de régir une catégorie grammaticale, un complément particuliers ou, dans les langues possédant des déclinaisons, un cas donné. *Rection verbale directe, indirecte. La rection de l'accusatif par la préposition latine « ad ».*

***RECTITE** n. f. XIXe siècle. Composé à l'aide de *rectum* et de l'élément *-ite,* servant à former les mots qui désignent une inflammation.

PATHOL. Inflammation du rectum (on dit aussi parfois *Proctite*).

RECTITUDE n. f. XIVe siècle. Emprunté du latin tardif *rectitudo,* de même sens.

Caractère de ce qui est droit, rectiligne. *La rectitude d'un tracé.*

Surtout fig. Qualité d'un esprit juste et indépendant, qui ne varie pas dans le respect des principes et des règles morales. *Rectitude de jugement. Rectitude intellectuelle.* Par méton. *La rectitude de ses idées, de sa pensée.*

***I. RECTO-** Tiré de *rectum*.

Élément de composition signifiant *Rectum* et servant à former divers termes scientifiques.

II. RECTO n. m. XVIIe siècle. Tiré de la locution du latin médiéval *recto folio,* « sur la feuille qui est à l'endroit », par opposition à *verso folio,* « sur la feuille qui est à l'envers ».

La première page, l'endroit d'une feuille, d'un feuillet par opposition au *verso,* la seconde page, qui se trouve au revers. *Les affiches ne sont imprimées que sur le recto. Apposer ses initiales au bas des rectos d'un contrat et en signer la dernière page.*

Loc. *Recto verso* ou *recto-verso,* des deux côtés, sur les deux pages d'une feuille. *Écrire recto verso. Impression recto-verso.*

***RECTOCOLITE** n. f. XXe siècle. Composé de *recto-* et de *colite*.

PATHOL. Inflammation du rectum et du côlon. *Rectocolite hémorragique.*

RECTORAL, -ALE adj. (pl. *Rectoraux, -ales*). XVIe siècle. Dérivé de *recteur I,* d'après le latin *rector, «* celui qui régit *».*

ENSEIGN. Qui appartient à un recteur, qui émane d'un recteur ; relatif au rectorat d'une académie. *Autorité rectorale. Arrêtés, services rectoraux.*

RECTORAT n. m. XVIIe siècle, *rectoriat,* puis *rectorat*. Dérivé de *recteur I,* d'après le latin *rector,* « celui qui régit ».

ENSEIGN. **1.** Fonction, charge de recteur et, par méton., durée pendant laquelle cette fonction, cette charge est exercée. *Être nommé au rectorat. Pendant son rectorat.*

2. Administration placée sous l'autorité d'un recteur d'académie. *Le rectorat de l'académie de Paris.* Par méton. Locaux où sont situés les services du recteur. *La réunion se tiendra au rectorat.*

***RECTORRAGIE** n. f. XXe siècle. Composé à partir de *recto-* et d'*hémorragie.*

PATHOL. Saignement digestif provoquant un écoulement de sang par l'anus.

***RECTOSCOPIE** n. f. XXe siècle. Composé de *recto-* et de *-scopie,* tiré du grec *skopeîn,* « observer ».

MÉD. Examen endoscopique du rectum.

RECTUM (*um* se prononce *ome*) n. m. XIVe siècle. Tiré de la locution du latin tardif *rectum (intestinum),* « (intestin) droit, qui va en ligne droite », par allusion à la forme de cette partie de l'intestin.

ANAT. Partie terminale du gros intestin, entre le côlon et l'anus.

REÇU, -UE adj. et n. XIIe siècle, *receuz,* comme adjectif ; XIVe siècle, comme substantif. Participe passé de *recevoir*.

I. Adj. **1.** Accepté, admis à l'issue d'un examen, d'un concours. *Les candidats reçus. Être déclaré reçu.* Subst. *Afficher la liste des reçus.*

2. Admis, établi, consacré par la tradition. *Les usages reçus*. Souvent péj. *Idée, opinion reçue,* acceptée sans examen, généralement par conformisme ou par superstition. *L'influence des signes du zodiaque sur les destinées individuelles est une idée reçue.*

Titre célèbre : *Dictionnaire des idées reçues,* de Gustave Flaubert (publication posthume, 1911).

II. N. m. **1.** Écrit sous seing privé par lequel une personne atteste qu'un objet, un document ou une somme d'argent lui ont bien été remis en paiement, en prêt, en dépôt, etc. *Demander, établir un reçu.*

2. Loc. *Au reçu de,* à la réception de. *Signer une décharge au reçu d'un colis.*

RECUEIL (*cueil* se prononce *keuil*) n. m. XVe siècle. Déverbal de *recueillir*.

Action de recueillir, de rassembler des éléments épars ; résultat de cette action. *Le recueil méthodique des indices.*

Spécialt. Réunion de divers documents de même nature, écrits, dessins, etc. ; ouvrage constitué de ces documents. *Établir le recueil des chartes du haut Moyen Âge. Un recueil de pièces de musique. Un recueil de nouvelles. Un recueil périodique.* Suivi du nom d'un auteur. *Le recueil Dalloz,* qui rend compte de l'actualité juridique et judiciaire en recensant les textes et les décisions de jurisprudence.

RECUEILLEMENT (*cueil* se prononce *keuil*) n. m. XVIIe siècle. Dérivé de *(se) recueillir.*

Action de se recueillir ; état d'une personne qui se recueille. *Le silence porte au recueillement. Prier dans un profond recueillement. Le recueillement de l'esprit.*

Titre célèbre : *Recueillements poétiques,* d'Alphonse de Lamartine (1839).

RECUEILLIR (*cueil* se prononce *keuil*) v. tr. et pron. (se conjugue comme *Cueillir*). XIe siècle, *recuillir*. Issu du latin *recolligere,* « rassembler, réunir ».

I. V. tr. **1.** Collecter, ramasser les fruits d'une terre, en faire la récolte (vieilli). *Recueillir du blé.* (On dit plutôt *Récolter.*)

S'emploie surtout aujourd'hui à propos de produits naturels qui n'ont pas été cultivés. *Recueillir le varech sur la plage. Les abeilles recueillent le pollen sur les fleurs.*

Expr. fig. *Recueillir le fruit* ou *du fruit de quelque chose,* en retirer un profit, un avantage. *Recueillir le fruit de ses efforts, du fruit de ses sacrifices.* Vieilli. *Recueillir ce qu'on a semé,* subir les conséquences de ses actes, le plus souvent par suite de ses erreurs, de ses faiblesses (on dit plutôt *Récolter ce qu'on a semé*).

Fig. Obtenir, tirer. *Quel profit, quel avantage, quelle récompense espère-t-il recueillir de ses services ?*

Spécialt. Recevoir par voie de succession, hériter. *Recueillir un héritage.*

2. Rassembler, recevoir des éléments de provenance diverse. *Recueillir de l'argent, des dons pour une œuvre. Recueillir les bulletins de vote* ou, simplement, *recueillir les votes. Les votes seront recueillis et dépouillés par le secrétaire de séance.*

Par ext. Obtenir, réunir au cours d'une consultation, d'une délibération. *Recueillir les suffrages, les voix des électeurs. Ce candidat a recueilli 48 % des suffrages au premier tour. Recueillir les avis dans une assemblée.*

Expr. fig. et vieillie. *Recueillir ses esprits, ses idées,* concentrer son attention. *Laissez-moi recueillir mes esprits.*

3. Recevoir dans un récipient ce qui se répand, ce qui coule, pour le conserver, l'utiliser. *Recueillir de la gomme, de la résine. Recueillir l'eau de pluie dans une citerne.*

Fig. En parlant de propos qu'on écoute pour les garder en mémoire, les enregistrer, les consigner. *Recueillir les dernières volontés d'un mourant. Recueillir une déposition. Ses disciples ont recueilli ses moindres paroles.*

Spécialt. *Recueillir le dernier soupir de quelqu'un,* être auprès de lui au moment de la mort.

4. Donner refuge, asile à qui a besoin d'une protection. *Recueillir des naufragés, des fuyards.* DROIT. *Enfant recueilli,* voir *Enfant.*

II. V. pron. Concentrer toute son attention sur un objet en s'isolant du monde extérieur. *Après s'être recueilli quelques instants, il s'exprima en ces termes…*

Spécialt. Détacher son esprit des préoccupations et des distractions du quotidien, pour se livrer à la méditation ou faire oraison. *Se recueillir sur une tombe.*

Au participe passé, adjt. *Foule, assistance recueillie.* Par méton. *Un silence recueilli.*

RECUIRE v. tr. (se conjugue comme *Cuire*). XIIe siècle. Dérivé de *cuire*.

1. Cuire de nouveau. *Il faut recuire ces confitures pour les épaissir. Recuire une viande* ou, intranst., *mettre une viande à recuire.*

Au participe passé, adjt. Extrêmement cuit. *Des légumes cuits et recuits.* Surtout fig. *Rancune recuite,* ressassée, longuement méditée.

2. TECHN. Remettre un ouvrage au feu pour lui donner certaines qualités ou le transformer. *On recuit certaines pièces de céramique. Le verre soufflé et façonné est recuit pour devenir moins cassant.*

***RECUIT** n. m. XVe siècle. Participe passé substantivé de *recuire*.

TECHN. Action de recuire un ouvrage (on trouve parfois le féminin *Recuite*).

Spécialt. MÉTALL. VERRERIE. Traitement thermique que l'on fait subir à un métal, un alliage, un verre pour améliorer ses qualités physico-chimiques et mécaniques, et qui comprend une phase de chauffage suivie d'une phase de refroidissement lent. *Four de recuit. Température de recuit.*

RECUL n. m. XIIIe siècle. Déverbal de *reculer*.

1. Action de reculer ; déplacement vers l'arrière. *Le recul des manifestants. Avoir un mouvement de recul. Le recul des eaux après une inondation.* (On a dit aussi *Reculement.*)

ARMES. Lors du tir, mouvement vers l'arrière imprimé par l'échappement des gaz au canon d'une arme à feu. *Le recul d'un fusil dépend de son calibre et de son poids. Le frein de recul d'un canon.*

Par ext. Diminution, régression. *Le recul de l'épidémie a été confirmé. Le recul de l'alphabétisation. Un recul de la démocratie.* Loc. *En recul. La délinquance est en recul depuis plusieurs mois.*

2. Distance que l'on a prise par rapport à un point, à un objet ; espace qui permet à quelqu'un de reculer (en ce sens, on a dit aussi *Reculée*). *Je n'ai pas assez de recul, je manque de recul pour voir l'ensemble du bâtiment. Il faut du recul pour bien juger des proportions d'un tableau.* SPORTS. Au tennis et au tennis de table, espace libre derrière la ligne de fond de court ou derrière la table, qui permet aux joueurs de reculer suffisamment pour rattraper des balles longues.

Fig. Dans un sens temporel. *Avec le recul, l'utilité de cette réforme apparaît plus clairement. Il faut un certain recul pour apprécier les évènements.*

Expr. *Prendre du recul,* s'éloigner de la place où l'on était et, fig., se donner le temps de la réflexion pour considérer plus sereinement une situation.

RECULADE n. f. XVIIe siècle. Dérivé de *reculer.*

Mouvement en arrière. *Ce cheval a fait une brusque reculade.*

Fig. et péj. Le fait de revenir sur ce qu'on a dit, accompli ou résolu, de renoncer à une tâche. *Il ne s'est décidé qu'après plusieurs reculades. Les reculades du gouvernement.*

***RECULÉ, -ÉE** adj. XVIe siècle. Participe passé de *reculer.*

Qui est lointain, éloigné dans l'espace ou le temps. *Des régions, des provinces reculées. Des temps reculés. L'antiquité la plus reculée.*

RECULÉE n. f. XIIe siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *reculer.*

1. Vieilli. Espace permettant de reculer (on dit aujourd'hui *Recul*). *Il n'y a pas assez de reculée dans cette galerie pour voir les tableaux.*

2. GÉOGR. Vallée aux parois abruptes, se terminant vers l'amont en amphithéâtre, située en bordure de certains plateaux calcaires, notamment dans le Jura. *Les reculées de Baume-les-Messieurs, des Planches.*

RECULEMENT n. m. XIVe siècle. Dérivé de *reculer*.

1. Vieilli. Action de reculer (on dit aujourd'hui *Recul*).

2. Par méton. BÂT. Position d'une construction qui se trouve en retrait par rapport aux autres. *Mur en reculement. Servitude de reculement,* qui interdit au propriétaire d'un immeuble empiétant sur l'alignement d'une voie de procéder à des travaux d'entretien ou d'agrandissement (on dit aussi *Servitude d'alignement*). – SELLERIE. Pièce du harnais d'un cheval de trait qui passe derrière la croupe et permet de retenir la voiture dans une descente (on dit plus souvent *Avaloire*).

RECULER v. intr. et tr. XIIe siècle. Dérivé de *cul.*

I. V. intr. Aller en arrière. *Reculer d'un pas. La poussée de la mêlée a fait reculer l'équipe adverse. Faire reculer des badauds. Le canon recule au départ du coup.*

Par ext. Régresser, revenir à un état de moindre développement ; décroître. *Le développement de la vaccination a fait reculer de nombreuses maladies.*

Fig. Renoncer à ce qu'on avait résolu. *Reculer devant les difficultés. Il s'est trop engagé pour reculer, il n'est pas homme à reculer.* Dans un sens temporel. Différer, repousser à plus tard. *Je voudrais qu'il vienne, mais il recule toujours.*

Expr. *Ne pas reculer d'un pouce,* ne pas céder de terrain et, fig., ne faire aucune concession, rester ferme sur ses positions. Fig. *Ne reculer devant rien,* être prêt à prendre de grands risques ou à user de n'importe quel moyen pour parvenir à ses fins. *Reculer pour mieux sauter,* éviter un inconvénient ou un danger au risque de s'exposer à un autre plus grave ; en un sens plus favorable, sacrifier un petit avantage dans l'espoir d'en obtenir un plus grand.

II. V. tr. **1.** Porter en arrière. *Reculer une chaise. Veuillez reculer votre véhicule.* Pron. *Reculez-vous !*

Par ext. Reporter plus loin, éloigner. *Reculer une muraille de deux mètres. Reculer les bornes d'une propriété.* Fig. *Reculer les limites de la connaissance.*

2. Repousser, retarder la réalisation de quelque chose ; ajourner. *Reculer une décision, une explication. Il a encore reculé sa venue.*

RECULONS (À) loc. adv. XIIe siècle. Dérivé de *reculer*.

En reculant, en allant en arrière. *Aller, marcher à reculons. Les écrevisses se déplacent à reculons.*

Fig. et fam. *J'y vais à reculons,* à contrecœur.

***RECULOTTER** v. tr. XXe siècle. Dérivé de *culotter*.

Remettre la culotte, le pantalon de quelqu'un. *Reculotter un enfant.* Surtout pron. *Se reculotter.*

***RÉCUPÉRABLE** adj. XVe siècle. Dérivé de *récupérer*.

Qui peut être récupéré. *Ces déchets sont récupérables. Chez ce patient, la motilité sera récupérable.*

Spécialt. DROIT DU TRAVAIL. Se dit d'une heure, d'un jour de travail qui n'ont pu être accomplis et que le salarié, conformément à la législation, devra effectuer plus tard.

***RÉCUPÉRATEUR, -TRICE** n. et adj. XVIe siècle. Dérivé de *récupérer*.

I. N. **1.** N. m. TECHN. Appareil ou dispositif permettant de recueillir ce qui est inemployé pour en tirer parti. *Un récupérateur d'eau de pluie. Récupérateur de chaleur,* qui récupère la chaleur dégagée par la combustion d'un foyer ou l'énergie produite par le fonctionnement d'une machine. *Cheminée, chaudière munie d'un récupérateur de chaleur.*

Spécialt. ARMES. Dans une arme à feu, mécanisme servant à emmagasiner et à restituer l'énergie produite par le recul après chaque coup, afin de faire revenir des pièces à la position de tir.

2. Personne qui collecte divers objets ou matériaux usagés pour les réemployer, les revendre. *Récupérateur de métaux, de vieux papiers.*

II. Adj. **1.** TECHN. Qui permet, opère une récupération. *Le ressort récupérateur d'une arme à feu.*

2. Fig. et péj. Qui constitue une récupération. *Le discours récupérateur d'un candidat à la députation.*

***RÉCUPÉRATION** n. f. XIVe siècle. Emprunté du latin *recuperatio,* « recouvrement ».

1. Action de rentrer en possession de ce qu'on avait perdu, de ce dont on n'avait plus la jouissance ; résultat de cette action. *Récupération de capitaux, d'une créance. Récupération complète de la vision, de l'audition, après une opération.*

Spécialt. ASTRON. *Récupération d'un engin spatial,* ensemble des manœuvres qui permettent de le ramener au sol. – DROIT DU TRAVAIL. Le fait, pour un salarié, d'effectuer des heures, des jours de travail en compensation d'une période où l'horaire légal n'a pu être atteint. *Les heures de récupération sont payées au tarif normal.* Dans la langue courante, se dit aussi lorsqu'un salarié se voit accorder un temps de repos compensatoire. – SPORTS. *Temps de récupération,* temps nécessaire pour recouvrer ses forces après un effort.

2. Action de collecter, de recueillir des objets, des matériaux mis au rebut ou des substances inutilisées, afin d'en tirer parti. *Récupération des piles usagées, du verre. Les industries de la récupération.* Spécialt. TECHN. *La récupération de l'énergie solaire par des capteurs, des panneaux photovoltaïques.*

3. Fig. et péj. Manœuvre d'une personne, d'un groupe qui vise à détourner à leur profit une action individuelle ou, plus souvent, collective, et à s'en adjuger la conduite, les retombées. *Récupération d'un mouvement social, d'une manifestation. Dénoncer des tentatives de récupération.*

RÉCUPÉRER v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIIIe siècle. Emprunté du latin *recuperare,* de même sens, lui-même dérivé de *capere,* « prendre ».

1. Rentrer en possession de ce dont on n'avait plus la jouissance, dont on était temporairement privé ; recouvrer. *Récupérer des fonds, une avance. J'aimerais récupérer les livres que je vous ai prêtés. Aller récupérer sa voiture à la fourrière. Récupérer des points sur son permis de conduire.*

Récupérer l'usage de ses membres, de la parole par la rééducation. Récupérer ses forces, des forces ou, absolt., *récupérer. Les athlètes ont deux jours pour récupérer avant la finale.*

Spécialt. DROIT DU TRAVAIL. Procéder à la récupération d'heures, de journées de travail perdues. *Les salariés devront récupérer la demi-journée non travaillée en raison de l'inventaire.* Dans la langue courante, s'entend aussi au sens de Compenser une durée de travail supérieure à la normale. *Il a travaillé dimanche et récupèrera sa journée dès que possible.*

2. Collecter, recueillir ce qui a été abandonné, mis au rebut ou reste inemployé, pour en tirer parti. *Récupérer l'armement d'un ennemi en déroute. Récupérer de vieux papiers pour les recycler. Récupérer des chutes de tissu pour fabriquer un patchwork.*

3. Fig. et péj. Détourner à son profit l'action d'une personne ou, plus souvent, d'un groupe politique, social. *Récupérer un opposant. Un mouvement de protestation récupéré par un parti politique.*

RÉCURAGE n. m. XVIIIe siècle, *rescurage*. Dérivé de *récurer*.

Action de récurer ; résultat de cette action. *Le récurage d'une casserole.*

RÉCURER v. tr. XIIIe siècle, *rescurer*. Dérivé d'*écurer*.

Nettoyer en frottant avec énergie, surtout en parlant d'ustensiles ou d'objets ménagers. *Récurer un chaudron, un faitout.* Absolt. *Poudre à récurer.* (On dit aussi parfois *Écurer.*)

RÉCURRENCE n. f. XIXe siècle. Dérivé de *récurrent*.

1. Caractère de ce qui revient vers son point d'origine. Surtout dans des domaines spécialisés. ANAT. *La récurrence d'une artère, d'un nerf.* – MUS. Reprise des notes d'une phrase musicale dans leur ordre inverse (on dit aussi *Mouvement rétrograde* ou *Rétrogradation*). *La récurrence est une des formes traditionnelles du canon.*

2. Caractère de ce qui se répète, souvent périodiquement. *La récurrence d'un problème, d'un phénomène.* Par ext. *La récurrence d'un thème littéraire.*

3. MATH. *Raisonnement par récurrence* ou, ellipt., *récurrence,* raisonnement qui consiste à montrer dans un premier temps qu'une proposition est vraie pour le plus petit entier naturel possible noté n_0, puis que, si elle est vraie pour un entier naturel n quelconque supérieur à n_0, elle l'est aussi pour l'entier n+1, et enfin à en déduire qu'elle est vérifiée pour tout entier n supérieur à n_0. *Henri Poincaré considère le raisonnement par récurrence comme une des formes de l'induction.*

RÉCURRENT, -ENTE adj. XVIe siècle. Emprunté du latin *recurrens, -entis,* participe présent de *recurrere,* « courir de nouveau », puis « revenir ».

1. Qui revient en arrière, retourne vers son point de départ. ANAT. Se dit d'une artère, d'un nerf que son trajet ramène vers son point d'origine. *Artère tibiale récurrente. Nerf récurrent,* chacun des deux nerfs inférieurs du larynx. – MUS. *Canon récurrent,* forme de canon dans laquelle une phrase musicale est reprise en sens inverse (on dit plutôt *Canon rétrograde*).

2. Qui se répète, souvent de manière périodique. *Difficultés récurrentes. Plaintes récurrentes.* PATHOL. *Fièvre récurrente,* maladie infectieuse caractérisée par une succession de brusques paroxysmes fébriles et de périodes sans hyperthermie. *Les fièvres récurrentes peuvent être transmises par les poux et les tiques.*

Par ext. Qui revient, qui est souvent repris. *La Nativité est un thème récurrent en peinture. Héros récurrent,* que l'on retrouve dans plusieurs œuvres d'un même auteur. *Le docteur Horace Bianchon est un personnage récurrent de « La Comédie humaine », de Balzac.*

3. MATH. *Suite récurrente,* suite dont chaque terme est fonction d'un ou de plusieurs des termes précédents. *Les suites arithmétiques et les suites géométriques sont des suites récurrentes.*

***RÉCURSIF, -IVE** adj. XXe siècle. Emprunté de l'anglais *recursive,* de même sens, lui-même issu du latin *recurrere,* « courir de nouveau », puis « revenir ».

Didact. Qui peut être répété un nombre indéfini de fois par l'utilisation de la même règle. *Élément récursif.*

Spécialt. MATH. INFORM. *Fonction récursive, algorithme récursif,* dont l'exécution fait appel à cette fonction elle-même, à cet algorithme lui-même. *La factorielle d'un nombre peut être calculée grâce à une fonction récursive.*

***RÉCURSOIRE** adj. XVIIe siècle. Dérivé savant du latin *recursus,* « recours ».

DROIT. *Action récursoire,* recours en justice exercé contre un tiers par une personne qui a dû exécuter une obligation à laquelle ce tiers, selon elle, était lui-même tenu. *Après avoir indemnisé la victime, l'hôpital a intenté une action récursoire contre le médecin qui l'avait opérée.*

RÉCUSABLE adj. XVIe siècle. Dérivé de *récuser*.

DROIT. Qui peut être récusé. *Ce juge est parent de l'une des parties, il est donc récusable.*

Fig. Que l'on peut contester, mettre en doute. *Son autorité en la matière n'est guère récusable*.

RÉCUSATION n. f. XIVe siècle. Emprunté du latin *recusatio,* « refus, récusation ».

DROIT. Action de récuser une personne ; résultat de cette action. *Causes de récusation d'un juge. Incident de récusation. Droit de récusation des jurés par le ministère public, par la défense.*

RÉCUSER v. tr. XIIIe siècle. Emprunté du latin *recusare,* « repousser, décliner, refuser ».

DROIT. Refuser de soumettre sa cause à la connaissance et à la décision d'une personne, parce qu'on a ou croit avoir des motifs de contester son impartialité. *Récuser un juré.* Pron. *Un juge apparenté à l'une des parties doit se récuser.*

Fig. Refuser toute autorité, tout crédit à quelqu'un ou à quelque chose. *De nombreux spécialistes récusent l'efficacité de cette méthode. En matière de lois mémorielles, les historiens récusent la compétence des hommes politiques.*

***RECYCLABLE** adj. XXe siècle. Dérivé de *recycler*.

Qu'on peut recycler. *Matériaux recyclables. Emballage non recyclable.*

***RECYCLAGE** n. m. XXe siècle. Dérivé de *recycler*.

1. Le fait de recycler ou de se recycler par une formation complémentaire. *Cours, stage de recyclage.*

2. Action de traiter une substance, un produit qui a déjà servi, afin de permettre sa réutilisation. *Le recyclage du carton, du verre. Le recyclage des eaux usées. Des poubelles de recyclage. Une usine de recyclage.*

Par anal. ÉCON. *Le recyclage des capitaux,* le fait de les employer à de nouveaux investissements.

***RECYCLER** v. tr. XXe siècle. Dérivé de *cycle I*.

1. Faire bénéficier quelqu'un d'une formation complémentaire destinée à mettre à jour ses connaissances professionnelles ou à lui permettre d'en acquérir de nouvelles. *Recycler des techniciens.* Pron. *Se recycler régulièrement.*

2. Soumettre à des opérations de recyclage. *Recycler les ordures ménagères. Du papier recyclé,* fabriqué à partir de vieux papiers. Pron. à sens passif. *Le verre peut se recycler.*

RÉDACTEUR, -TRICE n. XVIIIe siècle. Dérivé savant de *redactum,* supin de *redigere,* « rédiger ».

1. Celui, celle qui a la charge de la rédaction d'un texte quel qu'il soit. *L'ancien ministre de l'Intérieur est le rédacteur de ce projet de loi. Les quatre principaux rédacteurs du Code civil promulgué en 1804 étaient juristes de profession.*

2. Personne dont le métier consiste à mettre en forme par écrit ce qui a été dit lors de la séance d'une assemblée, d'une réunion ou ce qui doit constituer la matière d'un texte plus ou moins long. *Rédacteur des débats au Sénat, des comptes rendus à l'Assemblée nationale. Elle occupe un poste de rédacteur au ministère de l'Intérieur, à la mairie de Paris. Les rédacteurs d'une encyclopédie, d'un dictionnaire. Rédacteur, rédactrice publicitaire,* qui rédige les messages, les textes d'une campagne de publicité.

Spécialt. Journaliste, le plus souvent salarié, chargé de rédiger des articles, des textes pour un organe de presse. *Les rédacteurs d'un journal, d'une station de radio. Rédacteur sportif, hippique,* qui traite du sport, des courses hippiques. *La rédactrice en chef d'une revue, d'une émission radiophonique*. *Société des rédacteurs,* association qui, au sein d'une rédaction, travaille à assurer l'indépendance des collaborateurs et le respect des principes fondamentaux du métier de journaliste.

RÉDACTION n. f. XVIe siècle. Emprunté du latin tardif *redactio,* « réduction », lui-même dérivé de *redactum,* supin de *redigere,* « rédiger ».

1. Action ou manière de rédiger ; le texte ainsi rédigé. *La rédaction d'actes juridiques, législatifs. La rédaction d'une note de synthèse. Il travaille à la rédaction de son livre, de son roman. La rédaction de ce document est claire et concise. La rédaction finale d'un traité.* Par anal. *La rédaction d'un programme informatique.*

Spécialt. Exercice scolaire qui consiste à composer, le plus souvent à partir d'un sujet donné, un texte narratif, descriptif, dialogué, etc. *Elle a eu 15 à sa rédaction, en rédaction.*

2. Ensemble des rédacteurs d'un organe de presse. *La rédaction d'un quotidien, d'un journal télévisé. Directeur de la rédaction. Secrétaire de la rédaction* ou *de rédaction,* chargé de remanier, de corriger, de titrer les articles fournis par les rédacteurs et de travailler à leur mise en pages. *Conférence de rédaction,* réunion où les journalistes se concertent et se répartissent le travail, sous l'autorité du rédacteur en chef ou du chef de service. *Note de la rédaction* ou, par abréviation, *N.D.L.R.,* dans un article, indication figurant entre parenthèses ou en bas de page et apportant au lecteur une précision, une explication sur un passage particulier. *Salle de rédaction* ou, ellipt., *rédaction,* lieu de travail des rédacteurs.

***RÉDACTIONNEL, -ELLE** adj. XIXe siècle. Dérivé de *rédaction*.

Relatif à la rédaction d'un texte. *Travail rédactionnel.* Spécialt. *Publicité rédactionnelle,* qui se présente sous la forme d'un article rédigé, apparemment informatif, et vante les qualités supposées d'un produit ou d'un service. *Un texte relevant de la publicité rédactionnelle doit, pour être autorisé, porter la mention « publicité ».*

REDAN n. m. XVIIe siècle, *redent*. Dérivé de *dent*.

Relief, ressaut, saillie. Ne s'emploie que dans des domaines spécialisés. FORTIFICATIONS. Partie d'un ouvrage fortifié qui est composée de deux faces se coupant et formant un angle saillant. – ARCHIT. Découpe décorative ou assemblage composant une suite de motifs en forme de dents, notamment dans les édifices gothiques et ceux du Nord de l'Europe. *Pignon à redans* ou, plus souvent, *à redents.* – BÂT. Ressaut vertical ménagé de distance en distance dans les fondations ou sur la ligne de faîte des murs établis sur un terrain en pente. *Un mur construit par redans* ou *à redans.* – CHARPENTERIE. Chacune des entailles qu'on pratique dans deux pièces de bois destinées à l'assemblage qu'on appelle assemblage à redans.

(On écrit aussi *Redent.*)

RÉDARGUER ◇ (*u* se fait entendre dans toute la conjugaison) v. tr. XIVe siècle. Emprunté du latin *redarguere,* « montrer la fausseté, réfuter, dénoncer », lui-même composé du préfixe *re(d)-,* qui marque le retour en arrière ou la répétition, et de *arguere,* « montrer, prouver ; accuser ».

Vieilli. Accuser ; reprendre, réprimander, blâmer. Se rencontre surtout dans les écrits théologiques. *Notre conscience nous rédargue d'ingratitude.* Absolt. *Saint Augustin souligne que la vérité n'éclaire pas seulement, mais peut aussi rédarguer.*

REDDITION n. f. XIVe siècle, *redition*. Emprunté du latin tardif *redditio,* de même sens.

1. Action de se rendre, de mettre bas les armes, de capituler. *La reddition d'une place, d'une forteresse. Reddition sans condition. « La Reddition de Breda »,* tableau de Vélasquez.

2. COMPT. *Reddition de compte* ou *de comptes,* élaboration et présentation, par l'administrateur d'un patrimoine, par le comptable d'une entreprise, d'une collectivité, etc., des divers documents retraçant sa comptabilité. *Une reddition de comptes annuelle.*

***REDÉCOUPAGE** n. m. XXe siècle. Dérivé de *découpage*.

Action de modifier un précédent découpage ; résultat de cette action. ADM. Modification des divisions établies à l'intérieur d'un territoire. *Le redécoupage de la carte scolaire. Redécoupage électoral,* modification des circonscriptions électorales d'un département, d'un pays.

***REDÉCOUVERTE** n. f. XIXe siècle. Dérivé de *redécouvrir*.

Action de redécouvrir ; résultat de cette action. *La redécouverte de la pensée antique par les humanistes de la Renaissance. La redécouverte de Georges de La Tour, de Claudio Monteverdi dans les années 1930.*

***REDÉCOUVRIR** v. tr. (se conjugue comme *Couvrir*). XIXe siècle. Dérivé de *découvrir*.

Découvrir une nouvelle fois ; avoir une connaissance, une perception renouvelée d'une chose, d'un lieu, d'un être. *Cette variété de pomme a été récemment redécouverte. Ce voyage m'a permis de redécouvrir la région. Redécouvrir une œuvre.* Iron. Considérer comme nouveau ce qui est connu, apprécié depuis longtemps. *Il redécouvre les vertus de la politesse.*

REDÉFAIRE v. tr. (se conjugue comme *Faire*). XIIIe siècle. Dérivé de *défaire*.

Défaire de nouveau. *Redéfaire un nœud. Pénélope ne cessait de défaire et de redéfaire son ouvrage.*

***REDÉFINIR** v. tr. XVIIIe siècle. Dérivé de *définir*.

1. Donner une nouvelle définition d'un mot, d'une notion ; en modifier ou en préciser le sens. *Descartes a redéfini le concept aristotélicien de substance.*

2. Fixer, déterminer de nouveau, en fonction de certaines données ou circonstances. *Ce décret redéfinit les attributions des autorités consulaires. Redéfinir les conditions de remboursement d'un prêt.*

***REDÉFINITION** n. f. XXe siècle. Dérivé de *redéfinir*.

Action de redéfinir quelque chose. *La redéfinition de la politique étrangère d'un pays. La redéfinition des termes d'un contrat.*

REDEMANDER v. tr. XIIe siècle. Dérivé de *demander*.

1. Formuler une nouvelle fois une requête, un souhait. *Redemander du dessert.* Suivi d'un infinitif. *Redemander à boire.*

Loc. fig. et fam. *En redemander,* apprécier vivement une chose, y prendre goût.

2. Poser de nouveau une question à quelqu'un. *Pourquoi me redemandez-vous cela ? Il lui a redemandé son nom.*

3. Réclamer la restitution de ce qu'on a donné, prêté. *Je lui ai redemandé le livre qu'il m'avait emprunté.*

***REDÉMARRAGE** n. m. XXe siècle. Dérivé de *redémarrer*.

Action de redémarrer ; résultat de cette action. *Le redémarrage d'un moteur.* Fig. Reprise, nouvel essor. *Le redémarrage de l'économie.*

***REDÉMARRER** v. intr. XXe siècle. Dérivé de *démarrer*.

Démarrer de nouveau, repartir. *Après un arrêt, le train redémarra. Faire redémarrer un ordinateur.*

Fig. Reprendre son activité, connaître un nouvel essor après une période de stagnation. *L'entreprise a vu ses ventes redémarrer.*

RÉDEMPTEUR, -TRICE n. et adj. Xe siècle. Emprunté du latin *redemptor,* de même sens, lui-même dérivé de *redimere,* « racheter ».

1. N. m. RELIG. CHRÉTIENNE. *Le Rédempteur,* le Christ, qui a racheté le genre humain par son sacrifice. *La congrégation du Très-Saint-Rédempteur,* fondée au XVIIIe siècle par saint Alphonse de Liguori pour prêcher la mission aux plus pauvres dans les paroisses.

En apposition. *La statue du Christ Rédempteur, à Rio de Janeiro.*

2. Adj. RELIG. CHRÉTIENNE. Qui rachète les fautes, qui procure le salut. *La Croix rédemptrice. Le sang rédempteur de Jésus-Christ.*

Par ext. Qui permet une régénération morale. *Le rôle rédempteur du travail. La souffrance peut être rédemptrice.*

RÉDEMPTION n. f. Xe siècle. Emprunté du latin *redemptio,* de même sens, lui-même dérivé de *redimere,* « racheter ».

1. RELIG. CHRÉTIENNE. Le rachat du genre humain esclave du péché par le sacrifice du Christ, qui apporte aux hommes le salut. *Le mystère de la Rédemption. Dieu a envoyé son Fils pour la rédemption du monde.*

Par ext. Régénération morale qui s'accomplit par un acte de sacrifice, par l'expiation de ses fautes. *Rédemption par la souffrance, le don de soi. Jean Valjean, le héros des « Misérables », est en quête de rédemption.*

Titre célèbre : *Rédemption,* pièce de théâtre de Léon Tolstoï (1911).

2. Vieilli. Action de racheter, de rédimer (on dit aujourd'hui *Rachat*). *La rédemption d'une servitude,* le fait de s'en affranchir en versant une certaine somme d'argent. *La rédemption d'une rente.*

HIST. *La rédemption des captifs,* le rachat des chrétiens faits prisonniers par les Barbaresques. *Les pères de la rédemption,* religieux appartenant à l'un des deux ordres fondés pour le rachat des captifs, l'ordre de la Très-Sainte-Trinité et l'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci.

RÉDEMPTORISTE n. m. XIXe siècle. Dérivé de *rédempteur*.

RELIG. CATHOL. Membre de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur.

***REDENT** n. m. Voir *Redan.*

***REDÉPLOIEMENT** n. m. XXe siècle. Dérivé de *déploiement*.

Action de redéployer ou de se redéployer ; résultat de cette action. *Le redéploiement des forces de l'OTAN. Le redéploiement des crédits d'un ministère au cours de l'exercice budgétaire. Redéploiement industriel,* pour un pays industrialisé, reconversion et réorientation de son industrie vers de nouveaux secteurs d'activité. *Mener une politique de redéploiement industriel.*

***REDÉPLOYER** v. tr. (se conjugue comme *Broyer*). XIXe siècle. Dérivé de *déployer*.

1. Déployer, étendre de nouveau. *Redéployer une voile.*

2. MILIT. Procéder à un nouveau déploiement de troupes, de forces armées, modifiant le dispositif militaire. *Ces unités d'infanterie ont été redéployées.* Pron. *L'armée s'est redéployée sur d'autres positions.*

Par anal. ÉCON. Répartir, affecter des effectifs, des moyens matériels ou financiers selon de nouveaux critères. *Redéployer le personnel d'une administration, la main-d'œuvre d'une entreprise.*

REDESCENDRE v. intr. et tr. (se conjugue comme *Attendre*). XIIIe siècle. Dérivé de *descendre*.

I. V. intr. (se conjugue presque toujours avec l'auxiliaire *Être*). Descendre de nouveau ; descendre après être monté. *Il est redescendu à la cave pour chercher d'autres bouteilles.* Loc. fig., fam. et souvent iron. *Redescendre sur terre,* revenir à la réalité, à des considérations concrètes.

En parlant de choses. Revenir à un niveau inférieur, à une moindre hauteur. *L'ascenseur est redescendu au rez-de-chaussée. Après la crue, les eaux redescendent.* Par anal. *Après un dernier virage, la route redescend.*

Fig. et fam. Repartir vers le sud. *De Marseille, nous irons à Lyon puis redescendrons à Nîmes.*

II. V. tr. (se conjugue toujours avec l'auxiliaire *Avoir*). **1.** Parcourir de haut en bas, de l'amont vers l'aval, ce qu'on a parcouru auparavant en sens inverse. *Redescendre un escalier, une côte, un sentier de montagne. Il a redescendu la rivière en canoë.*

2. Déplacer de nouveau vers le bas, remettre en un lieu situé plus bas. *Redescendez ce tableau, vous l'avez placé trop haut.*

***REDESSINER** v. tr. XVIIIe siècle. Dérivé de *dessiner*.

Dessiner de nouveau pour modifier ; donner une nouvelle forme, de nouvelles lignes. *Redessiner les parterres d'un jardin.* Par anal. *Redessiner les frontières d'un pays,* en changer le tracé.

REDEVABLE adj. XIIe siècle. Dérivé de *redevoir*.

Qui n'a pas remboursé toute sa dette, qui reste débiteur ; par ext., qui doit une somme d'argent. *Tous paiements déduits, il se trouve encore redevable de la moitié de la somme. Il m'est redevable de six cents euros.*

Spécialt. Qui est assujetti au paiement d'une redevance. *Il est redevable d'une pension alimentaire. Être redevable d'une taxe, de droits de douane.* Subst. *Contraindre un redevable.*

Fig. Qui a une obligation morale envers quelqu'un, qui lui doit un bienfait, un avantage. *Il est redevable de sa réussite à son professeur. Je vous suis très redevable.*

REDEVANCE n. f. XIIIe siècle. Dérivé de *redevoir*.

Ce que l'on doit acquitter à des termes fixes. *Redevance en nature, en argent. Redevance mensuelle, annuelle. Être tenu, astreint à une redevance. Toucher, percevoir des redevances. Terre grevée d'une redevance. Le loyer constitue une redevance due par le locataire au propriétaire.*

Spécialt. ANCIEN RÉGIME. *Les redevances seigneuriales,* les prestations dues à un seigneur, à titre d'impôt ou de servitude, par ceux qui relevaient de son autorité. *Le cens, la corvée, le fournage étaient des redevances seigneuriales.* – FINANCES PUBLIQUES. Somme due par l'utilisateur d'un service public, d'un bien public. *Payer une redevance à l'État. Les péages, les taxes d'aéroport sont des redevances. La redevance audiovisuelle* ou, simplement, *la redevance,* nom usuel d'un impôt que les possesseurs d'un poste de télévision doivent payer annuellement à l'État, appelé officiellement *Contribution à l'audiovisuel public.* – ÉCON. Somme versée à échéances régulières en contrepartie d'un droit, d'un avantage concédé par contrat. *Les redevances dues par l'exploitant d'une concession minière, pétrolière. Verser une redevance pour l'exploitation d'un brevet d'invention, pour la diffusion d'une œuvre.* **En ce sens, doit être préféré au mot anglais *Royalty* et à son pluriel *Royalties.***

REDEVENIR v. intr. (se conjugue comme *Tenir,* mais avec l'auxiliaire *Être*). XIIIe siècle. Dérivé de *devenir*.

Devenir de nouveau, recommencer à être tel qu'on avait cessé d'être. *Elle redevint sérieuse. Ils sont redevenus amis.*

REDEVOIR v. tr. (se conjugue comme *Devoir*). XIIe siècle. Dérivé de *devoir*.

Être en reste, rester débiteur de. *Vous me redevez mille euros.*

RÉDHIBITION n. f. XIIIe siècle. Emprunté du latin *redhibitio,* de même sens, lui-même composé à l'aide du préfixe *re(d)-,* qui marque le retour à un état antérieur, et de *habitio,* « le fait d'avoir, de posséder ».

DROIT. Résolution, annulation d'une vente, que l'acheteur peut obtenir lorsque la chose achetée présente un vice dit rédhibitoire. *Action en rédhibition* (on dit aussi *Action rédhibitoire*). Par méton. Le fait d'engager une telle action. *Le délai de rédhibition est de deux ans à compter de la découverte d'un vice rédhibitoire.*

RÉDHIBITOIRE adj. XIIIe siècle. Emprunté du latin tardif *redhibitorius,* de même sens, dérivé de *redhibere,* « faire reprendre une chose vendue », lui-même composé à l'aide du préfixe *re(d)-,* qui marque le retour à un état antérieur, et de *habere,* « avoir, posséder ».

DROIT. *Vice rédhibitoire,* imperfection cachée qui rend une chose vendue impropre à l'usage auquel elle est destinée ou qui en diminue notablement l'intérêt, mettant l'acheteur en droit de demander la résolution de la vente. *Lors de la vente des animaux domestiques, des maladies comme la tuberculose ou l'emphysème sont des vices rédhibitoires.* Par ext. *Action rédhibitoire,* action par laquelle l'acheteur d'une chose affectée d'un tel vice demande la résolution de la vente (on dit aussi *Action en rédhibition*).

Fig. Qui constitue un empêchement absolu ; que l'on ne peut accepter, sur quoi on ne peut transiger. *La myopie peut être rédhibitoire pour se présenter à l'École navale. Le manque de ponctualité est à ses yeux un défaut rédhibitoire.*

***REDIFFUSER** v. tr. XXe siècle. Dérivé de *diffuser*.

Diffuser de nouveau à la radio, à la télévision. *Rediffuser un film. Ce concert sera bientôt rediffusé.*

***REDIFFUSION** n. f. XXe siècle. Dérivé de *rediffuser*.

Action de rediffuser ; par méton., le programme rediffusé. *C'est la quatrième rediffusion de ce documentaire. Écouter une émission en rediffusion, écouter une rediffusion.*

RÉDIGER v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). XVe siècle. Emprunté du latin *redigere,* « ramener à, réduire à », puis « résumer ; mettre par écrit », lui-même composé du préfixe *re(d)-,* qui marque le retour en arrière, et de *agere,* « pousser, conduire ».

Mettre en forme par écrit, conformément à ce qui est attendu, aux règles en usage, ce qui a été dit ou ce qui constitue la matière d'un texte, d'un ouvrage. *Rédiger le*

procès-verbal d'une séance. Rédiger un projet de loi. Il a rédigé plusieurs fois son testament. Rédiger un discours. Un article bien, mal rédigé. Absolt. *Rédiger avec clarté. Il ne sait pas rédiger.*

Par anal. *Rédiger un programme informatique. Déchiffrer un message rédigé en morse.*

RÉDIMER v. tr. Xe siècle, *raembre*; XIVe siècle, *rédimer*. Emprunté du latin *redimere,* de même sens, lui-même composé du préfixe *re(d)-,* qui marque le retour à un état antérieur, et de *emere,* «acheter».

1. RELIG. CHRÉTIENNE. Racheter, sauver. *Jésus-Christ a rédimé le genre humain par son sacrifice.*

2. Vieilli. Affranchir d'une obligation, d'une peine par le paiement d'une somme d'argent ou par une contribution. Le plus souvent à la forme pronominale. *Se rédimer de l'esclavage, du servage. Il s'est rédimé des poursuites judiciaires exercées contre lui.*

HIST. *Villes, provinces rédimées,* qui, sous l'Ancien Régime, s'étaient libérées de l'obligation de la gabelle contre le versement d'une somme d'argent forfaitaire. *L'Aunis et la Saintonge furent des provinces rédimées.*

REDINGOTE n. f. XVIIIe siècle. Emprunté de l'anglais *riding-coat,* «vêtement de cavalier», lui-même composé à l'aide de *to ride,* «aller à cheval», et *coat,* «manteau».

1. Anciennt. Manteau d'homme ample, à longs pans pouvant descendre jusqu'aux chevilles, plus ou moins serré à la taille et ouvert par une fente dans le dos, qui servait à l'origine aux cavaliers et fut adopté pour certains uniformes d'officiers. *La redingote grise de l'empereur Napoléon Ier.*

A désigné au XIXe siècle une longue veste, de ville ou de cérémonie, à revers et fendue dans le bas du dos. *Porter une redingote et un haut-de-forme. Redingote à la propriétaire,* qui se boutonnait depuis le haut jusqu'en bas.

2. Par anal. Vêtement, manteau ajusté à la taille et à longues basques, porté aussi bien par les hommes que par les femmes. En apposition. *Une robe redingote.*

REDIRE v. tr. (se conjugue comme *Dire*). XIIe siècle. Dérivé de *dire*.

1. Dire de nouveau, à une ou plusieurs reprises, ce qu'on a déjà dit. *Je vous ai dit et redit que cela était inutile. Je voudrais vous redire combien j'ai été sensible à votre accueil. Obéissez et ne vous le faites pas redire.* Litt. Retracer, célébrer. *Charles Péguy redit la vie de Jeanne d'Arc.*

2. Répéter ce que quelqu'un d'autre a dit; révéler ce que l'on vient d'apprendre. *Elle ne fait que redire ce qu'elle a lu dans le journal. Ce que je vous confie, ne le redites pas, ne le redites à personne.*

3. Reprendre, critiquer, blâmer. En ce sens, ne s'emploie qu'à l'infinitif et précédé de la préposition *à. Voyez-vous quelque chose à redire à cette proposition ? Il n'y a rien à redire. Il y aurait beaucoup à redire. Il trouve à redire à tout.*

***REDISCUTER** v. tr. XIXe siècle. Dérivé de *discuter*.

Remettre une affaire, une question en discussion, en débattre de nouveau. *Le projet de loi sera bientôt rediscuté à l'Assemblée. Rediscuter les termes d'un contrat.* Intranst. *Nous rediscuterons de ce problème ultérieurement.*

***REDISTRIBUER** v. tr. XVIIe siècle. Dérivé de *distribuer*.

Distribuer de nouveau. *Ce joueur a fait une maldonne et a dû redistribuer les cartes.*

Spécialt. Répartir de manière différente, selon de nouvelles règles ou de nouveaux critères. *Les rôles ont été redistribués au sein de la troupe. La réforme agraire impose de redistribuer les terres. Redistribuer les revenus, les bénéfices.* Par ext. *Redistribuer un appartement,* modifier la répartition, la disposition, l'affectation des pièces.

***REDISTRIBUTIF, -IVE** adj. XXe siècle. Dérivé de *redistribuer*.

ÉCON. Qui opère ou permet une redistribution des richesses, des ressources. *Système, mécanisme redistributif. Une fiscalité redistributive.*

***REDISTRIBUTION** n. f. XVIIe siècle. Dérivé de *redistribuer*.

Action de répartir de façon nouvelle, différente; résultat de cette action. *La redistribution des richesses, des ressources. Procéder à une redistribution des tâches au sein d'une équipe.*

Spécialt. *Redistribution du revenu national* ou, simplement, *redistribution,* ensemble de mesures financières, fiscales, sociales visant à compenser l'inégalité des revenus, à répartir les richesses de manière plus équitable entre les différentes catégories sociales.

REDITE n. f. XIVe siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *redire*.

Répétition inutile ou fastidieuse de ce que l'on a dit ou écrit. *Tomber dans de continuelles redites. Éviter, supprimer les redites. Ce discours devient lassant à force de redites.*

REDONDANCE n. f. XIIIe siècle. Emprunté du latin *redundantia,* «trop-plein, excès», dérivé de *redundans,* participe présent de *redundare,* «déborder», lui-même composé à partir du préfixe *re(d)-,* qui marque le retour en arrière, et de *unda,* «eau, flot».

Abondance superflue de paroles, de mots, d'ornements, qui a pour effet de redoubler l'expression d'une idée. *Son ouvrage est gâché par la redondance. Au XVIe et au début du XVIIe siècle, les traducteurs amplifiaient souvent par redondance le texte original.* Par méton. Partie d'un énoncé contenant des termes qui font double emploi. *De fâcheuses redondances. Les expressions « contraint et forcé » et « divers et varié » présentent une redondance.*

Dans des emplois spécialisés. LINGUIST. Le fait que, dans un énoncé, plusieurs morphèmes répètent la même indication syntaxique. *La redondance des marques du féminin dans une phrase.* – TECHN. Présence de dispositifs auxiliaires qui redoublent un système ou une partie d'un système afin de pallier son éventuelle défaillance. *La redondance du système de freinage d'une voiture. La redondance de l'alimentation électrique d'un ordinateur.* – TÉLÉCOMM. INFORM. Procédé utilisé dans un code pour en accroître la fiabilité et consistant à ajouter des informations ou à doubler les données. – GÉNÉTIQUE. *La redondance du code génétique,* le fait qu'un même acide aminé puisse être déterminé par plusieurs codons différents.

REDONDANT, -ANTE adj. XIVe siècle. Emprunté du latin *redundans,* participe présent de *redundare,* «déborder», lui-même composé à partir du préfixe *re(d)-,* qui marque le retour en arrière, et de *unda,* «eau, flot».

Abondant à l'excès dans l'expression d'une même idée; qui redouble, répète inutilement un élément déjà présent. *Un style redondant. Des termes redondants. Une clause redondante. Cette phrase est redondante avec la précédente.*

Dans des emplois spécialisés. LINGUIST. Qui répète une information de morphosyntaxe. *Dans « nous chantons », la terminaison « -ons » est un trait redondant qui marque la première personne du pluriel déjà notée par « nous ».* – TECHN. Qui redouble tout ou partie d'un système pour assurer la continuité de son fonctionnement en cas de panne ; par ext., se dit du système comportant à cette fin un ou plusieurs dispositifs auxiliaires. *Des processeurs redondants. Le système de vol d'un avion est redondant.* – TÉLÉCOMM. INFORM. Se dit d'un code que l'ajout ou le redoublement de données rend plus fiable, ou de ces données elles-mêmes. – GÉNÉTIQUE. Se dit du code génétique, dans lequel plusieurs codons différents peuvent déterminer un même acide aminé.

REDONNER v. tr. et intr. XIIe siècle. Dérivé de *donner*.

I. V. tr. **1.** Donner, offrir de nouveau ce qui a déjà été donné ; fournir, procurer une nouvelle fois. *Il lui a redonné de l'argent. Redonner à boire à un vieillard. Il y a maldonne, il faut redonner les cartes* ou, absolt., *il faut redonner,* redistribuer les cartes. *Je vous redonne mon adresse. On lui a redonné un délai, une chance.* Spécialt. Présenter une nouvelle fois au public. *Redonner un spectacle, un concert.*

VÈN. *Redonner l'animal de chasse aux chiens,* le relancer. – HORT. Produire de nouveau, en parlant des végétaux. *Redonner des fruits en fin de saison. Des rosiers qui redonnent des fleurs* ou, absolt., *qui redonnent.*

Par ext. *Il lui a redonné un coup de pied, une paire de claques. Redonner un coup de chiffon.* Pron. *Elle se redonne un coup de peigne.*

2. Rendre à un être ce qu'il avait, ce qu'il possédait et qu'il n'a plus ; conférer de nouveau à une chose la qualité qu'elle a perdue. *Redonner la parole à un orateur. Redonner confiance, espoir à quelqu'un. Redonner la liberté à un animal. En nettoyant ce tableau, on lui a redonné ses couleurs. Redonner leur éclat à des cuivres.*

Expr. fig. *Redonner la vie à* (vieilli) ou *redonner vie à,* donner des forces nouvelles à, ranimer. *Ce traitement m'a redonné la vie. Le retour de ses enfants lui a redonné vie. La pluie a redonné vie aux cultures. Redonner vie à une région,* lui rendre son activité, sa prospérité.

II. V. intr. Exercer de nouveau son action, sa force. *Le soleil redonne de plus belle.*

Suivi d'un complément introduit par la préposition *dans*. Se laisser abuser une nouvelle fois ou retomber dans un travers, un défaut. *Il a redonné dans le piège d'où il s'était tiré. Elle a encore redonné dans les superstitions les plus fantaisistes. Redonner dans les mêmes errements, dans de folles dépenses.*

REDORER v. tr. XIVe siècle. Dérivé de *dorer*.

Dorer de nouveau. *Redorer un cadre à l'or fin. Faire redorer des chandeliers. Les grilles du château ont été redorées.*

Fig. Redonner de l'éclat, du lustre à quelque chose. *Redorer un nom.* Expr. *Redorer son blason,* en parlant d'un noble, rétablir sa fortune par un riche mariage avec une femme de condition inférieure et, par ext. et fam., retrouver son rang, restaurer sa réputation, son crédit.

***REDOUBLANT, -ANTE** n. XIXe siècle. Participe présent substantivé de *redoubler*.

Élève ou étudiant qui recommence la même année d'études.

***REDOUBLÉ, -ÉE** adj. XVIIe siècle. Participe passé de *redoubler*.

1. Qui est doublé, répété. *L'expression redoublée d'une même idée. Consonne, syllabe redoublée.*

Spécialt. VERSIFICATION. *Rime redoublée,* qui est répétée plus de deux fois dans la strophe. *Rondeau redoublé,* rondeau composé de six quatrains à rimes croisées, chacun des vers du premier quatrain formant tour à tour le dernier vers des quatre quatrains suivants et la sixième strophe s'achevant par les premiers mots du poème. *Le rondeau redoublé est aussi parfois appelé rondeau parfait.* – MUS. *Intervalle redoublé,* obtenu en augmentant un intervalle simple d'une ou de plusieurs octaves. *Les intervalles de onzième, de douzième sont des intervalles redoublés. La seconde redoublée à une octave forme une neuvième, à deux octaves une seizième.* – JEUX DE BALLON. *Passe redoublée,* par laquelle on renvoie le ballon au coéquipier de qui on vient de le recevoir.

2. Dont la quantité, l'intensité, la force est portée au double ou très nettement accrue. *Des cris redoublés. Une colère, une allégresse redoublée. Un zèle redoublé.* Loc. *Frapper à coups redoublés,* réitérés et violents.

MILIT. *Pas redoublé,* pas deux fois plus rapide que le pas cadencé normal et, par méton., air, marche dont le tempo est celui de ce pas.

REDOUBLEMENT n. m. XIVe siècle. Dérivé de *redoubler*.

1. Action de répéter, de rendre double ; résultat de cette action. *Le redoublement d'un mot dans une phrase, d'une syllabe ou d'une lettre dans un mot. « Crincrin » est un mot formé par redoublement du nom « crin ». « Flonflon » est un exemple de redoublement onomatopéique, « fifille », de redoublement hypocoristique.*

Spécialt. GRAMM. GRECQ. ET LAT. Ajout au radical de certains verbes d'une syllabe composée de la consonne initiale de celui-ci et d'une voyelle, que l'on rencontre en particulier au parfait et au présent. *Le grec « didômi », « je donne », est un présent à redoublement. En latin, « momordi », « j'ai mordu », et « cecidi », « je suis tombé », sont les parfaits à redoublement des verbes « mordere » et « cadere ».* – MUS. *Le redoublement d'un intervalle,* son augmentation d'une ou de plusieurs octaves. *L'intervalle de dixième est un redoublement de la tierce.* – ESCR. Seconde attaque que l'on exécute immédiatement après s'être remis en garde, l'adversaire ayant paré la première attaque ou rompu sans riposter. – JEUX DE BALLON. *Redoublement de passe,* renvoi du ballon par un joueur au coéquipier dont il l'a reçu.

Par ext. Le fait de redoubler une classe. *Le redoublement de cet élève serait souhaitable.*

2. Accroissement, augmentation considérable. *Le redoublement de la tempête. Un redoublement de violence.*

REDOUBLER v. tr. XIIIe siècle. Dérivé de *doubler*.

1. Répéter, réaliser pour la seconde fois ; rendre double. *L'écho redouble le son. Dans la phrase « La montagne est-elle enneigée ? », le sujet « montagne » est redoublé par le pronom personnel « elle ». Redoubler une consonne, une syllabe.* Pron. à sens passif. *En français, la lettre « j » ne se redouble jamais.*

Spécialt. ESCR. Absolt. Exécuter un redoublement. – JEUX DE BALLON. *Redoubler une passe,* renvoyer le ballon au coéquipier de qui on vient de le recevoir. – CHASSE. *Redoubler une pièce de gibier* ou, absolt., *redoubler,* tirer sur elle un second coup de fusil, immédiatement après le premier.

Par ext. *Redoubler une classe* ou, absolt., *redoubler,* recommencer la même année d'études.

2. Rendre deux fois plus fort ou sensiblement plus fort, renouveler avec une intensité accrue. *Cela redouble mes craintes. Redoubler ses efforts.*

Intranst. *Redoubler de,* manifester encore plus de. *Redoubler d'ardeur, de prudence. Il redouble d'attentions pour elle.*

3. Intranst. Devenir plus intense, recommencer de plus belle. *La pluie redouble. Les applaudissements redoublèrent.*

Titre célèbre : *Les ancêtres redoublent de férocité,* de Kateb Yacine (1967).

REDOUTABLE adj. XIIe siècle. Dérivé de *redouter*.

Qui est à redouter. *Un adversaire, un juge redoutable. Une arme redoutable. Affronter une épreuve redoutable. Les colères de cet homme sont redoutables.* Class. *Il est redoutable à ses ennemis.*

Par méton. *Un aspect, un air redoutable.*

Par exag. et plaisant. Extrême, puissant, remarquable par son intensité. *Une intelligence redoutable. C'est une redoutable pipelette. Il fait un froid redoutable.*

***REDOUTABLEMENT** adv. XIXe siècle. Dérivé de *redoutable*.

D'une manière redoutable ; extrêmement, particulièrement. *Un escroc redoutablement habile. Un discours redoutablement long.*

REDOUTE n. f. XVIe siècle. Emprunté, avec influence de *redouter,* de l'italien *ridotto,* « abri, refuge » et « lieu de fête, de bal », lui-même issu du latin *reductus (locus),* « (lieu) retiré ».

1. FORTIFICATIONS. Ouvrage détaché et fermé, semblable à un petit fort, souvent de forme carrée et qui peut être muni d'artillerie. *Attaquer, assiéger, prendre une redoute.*

Titre célèbre : *L'Enlèvement de la redoute,* nouvelle de Prosper Mérimée (1829).

2. Anciennt. Dans certaines villes, lieu public où l'on s'assemblait pour jouer, pour danser. *Le bal de la redoute.* Par méton. Divertissement, fête qu'on donnait en ce lieu. *Une redoute masquée.*

REDOUTER v. tr. XIIe siècle. Dérivé de *douter,* pris au sens ancien de « craindre ».

Craindre fortement. *Cet enfant ne redoute pas son père. Un chef redouté de ses hommes. Redouter le changement. Il n'y a rien, il y a tout à redouter de lui. Les dégâts causés par cet ouragan sont moins importants qu'on le redoutait* ou *qu'on ne le redoutait.* Par affaibl. *Je redoute ses plaisanteries.*

Suivi d'une proposition complétive dont le verbe est au subjonctif. *Je redoute qu'elle n'apprenne* ou *qu'elle apprenne cette mauvaise nouvelle.* Suivi d'un infinitif. *Il redoute de parler en public.*

Au participe passé, adjt. *Un critique très redouté. Le moment redouté du départ.*

***REDOUX** n. m. XIXe siècle. Dérivé de *doux*.

Radoucissement du temps, des températures qui survient après une période de grand froid, durant l'hiver ou au début du printemps. *On installe des barrières de dégel au moment du redoux. Un redoux pluvieux.*

***REDRESSAGE** n. m. XVIIIe siècle. Dérivé de *redresser*.

TECHN. Action de remettre droit, dans la bonne position ; résultat de cette action. *Le redressage du courrier avant son oblitération se fait automatiquement.* Spécialt. Opération d'usinage des métaux destinée à redonner à des pièces déformées au cours de la fabrication leur forme ou leur position normale.

REDRESSEMENT n. m. XIIe siècle. Dérivé de *redresser*.

I. Action de rendre à quelque chose sa forme droite ou sa position habituelle ; le fait de reprendre cette forme ou cette position. *Le redressement d'une pièce métallique faussée, d'un pare-chocs tordu. L'avion exécuta un redressement après un piqué.* PHOT. Traitement d'une image consistant à en modifier l'inclinaison en faisant coïncider une ligne déterminée, prise pour référence, avec l'horizontale, ou à corriger les déformations de perspective dues à une prise de vue oblique. – OPT. Retournement, par un dispositif optique, d'une image inversée.

Par anal. ÉLECTR. *Le redressement d'un courant alternatif,* sa transformation en courant continu.

Spécialt. Action de remettre quelque chose à la verticale ; le fait de se remettre dans cette position. *Le redressement d'un poteau. Le redressement d'un mur écroulé. Le redressement d'un navire qui a pris de la gîte. D'un coup de reins, l'acrobate opéra un habile redressement.*

II. Fig. **1.** Action de corriger, de rendre conforme à la norme, de réparer ; résultat de cette action. *Réclamer le redressement d'un tort, d'un grief. Le redressement d'une erreur. Le prédicateur appelait au redressement des mœurs. Maison de redressement,* établissement où l'on détenait naguère les mineurs dont on voulait amender la conduite. *Jean Genet fut détenu dans une maison de redressement à Mettray.*

COMPT. FISC. *Le redressement d'un compte,* la rectification d'un compte erroné. *Redressement fiscal* ou, simplement, *redressement,* rectification d'une déclaration fiscale opérée par les services fiscaux lorsqu'il y a omission, erreur ou sous-évaluation dans les éléments déclarés, qui aboutit généralement à une majoration des sommes dues au titre de l'impôt. *Notification, procédure de redressement.*

2. Le fait de rétablir quelque chose ou de se rétablir, de redonner ou de reprendre de la vigueur, de la force. *Le redressement économique de la France après la crise de 1929. Le redressement des finances publiques. Un plan de redressement.*

DROIT. *Redressement judiciaire,* procédure ouverte à toute entreprise en état de cessation de paiements, visant à permettre la sauvegarde de l'entreprise, le maintien de l'activité et l'apurement du passif, et qui conduit soit à la reprise de l'activité de l'entreprise sous certaines conditions, soit à sa liquidation judiciaire. *La mise en redressement judiciaire.*

REDRESSER v. tr. XIIe siècle. Dérivé de *dresser*.

I. Remettre droit. **1.** Rendre à une chose inclinée ou déformée sa juste position, sa forme droite. *Redresser un cadre, une étagère. Redresser une planche courbée, un clou tordu. Redresser une roue voilée.* PHOT. *Redresser une photographie, un cliché,* leur faire subir un redressement. – OPT. *Redresser une image inversée,* en parlant d'un système optique, la retourner.

Par ext. Orienter dans la bonne direction, en droite ligne un véhicule en mouvement ou le dispositif qui permet de le diriger. *Redresser les roues d'une voiture* ou, absolt., *redresser. Redresser un avion,* le ramener à l'horizontale lorsqu'il descend. *Redresser la barre,* modifier sa position pour corriger le cap du bateau et, fig., rétablir une situation compromise. Par méton. *Redresser sa trajectoire.*

Par anal. ÉLECTR. Convertir un courant alternatif en courant continu. *Une diode peut servir à redresser le courant alternatif.*

2. Relever, remettre à la verticale. *Redresser la tige d'une plante. Redresser un piquet, un grillage. Redresser une statue abattue.*

À propos d'une partie du corps. *Le chien a redressé les oreilles. Redresser le buste, le dos. Redresser la tête,* remettre la tête droite et, fig., reprendre de l'assurance après une humiliation, une grande déconvenue, etc.

Pron. *La flamme s'est redressée après un coup de vent. L'élève se redressa à l'appel de son nom. Le malade se redressa dans son lit.*

Fig. *Se redresser sous l'insulte, sous l'outrage,* avoir une réaction de fierté, d'orgueil. *Devant cet affront, il s'est redressé.*

Intranst. MARINE. *Un bateau qui redresse,* qui reprend de lui-même sa position après un coup de gîte.

II. Fig. **1.** Corriger, rectifier ; rendre conforme à ce qui doit être. *Redresser une injustice. Cette erreur doit être redressée. Redresser une phrase mal construite. Redresser le jugement de quelqu'un.* COMPT. FISC. *Redresser un compte. Redresser une déclaration fiscale.* – VÈN. *Redresser la voie,* remettre les chiens tombés en défaut sur la voie qu'ils avaient perdue.

Loc. vieillie. *Redresser les torts,* secourir les opprimés, réparer les torts qui leur ont été faits.

S'employait aussi autrefois à propos d'une personne. *Un enfant redressé par son père.*

2. Rétablir, remettre en bon état. *Redresser les finances. La direction a pris de nouvelles mesures pour redresser l'entreprise. Redresser la situation.*

Pron. *Au sortir de la guerre, le pays commença à se redresser. La consommation se redresse.*

REDRESSEUR, -EUSE n. et adj. XVIe siècle. Dérivé de *redresser*.

I. N. m. **1.** Celui qui redresse, corrige. Ne se rencontre guère que dans la locution *Redresseur de torts,* employée à l'origine dans une traduction du *Don Quichotte* de Cervantès et désignant un chevalier errant qui se faisait un devoir de secourir et de venger les victimes de l'injustice ou de la violence. Fig. et iron., pour désigner quelqu'un qui a la manie de vouloir réformer la société qui l'entoure, d'en corriger les abus. *Jouer les redresseurs de torts.*

2. TECHN. Appareil ou mécanisme servant à redresser, à rendre droit. *Un redresseur de sommier. Le redresseur d'un strapontin.*

Par anal. ÉLECTR. Dispositif permettant de transformer un courant alternatif en courant continu. *Un redresseur à diodes.*

II. Adj. Se dit d'une machine, d'un système qui permet de redresser, de relever quelque chose. OPT. *Prisme redresseur,* dispositif utilisé pour corriger l'inversion des images dans les jumelles, les appareils photographiques, les périscopes, etc.

***RÉDUCTASE** n. f. XXe siècle. Composé à partir de *réduction* et de l'élément *-ase,* indicatif de la fonction enzymatique.

BIOCHIMIE. Enzyme qui catalyse une réaction de réduction.

RÉDUCTEUR, -TRICE adj. et n. XVIe siècle. Emprunté du latin *reductor,* « celui qui ramène », lui-même composé à l'aide du préfixe *re-,* qui marque le retour en arrière, et de *ducere,* « conduire ».

I. Adj. **1.** CHIM. Qui a la propriété de provoquer une réduction. *Un milieu réducteur. Un corps est d'autant plus réducteur qu'il cède des électrons. Le glucose, le fructose ou le maltose sont des sucres réducteurs.* Subst., au masculin. *Le carbone, l'hydrogène sont des réducteurs très employés dans l'industrie.*

2. Qui diminue, restreint. Surtout fig. et péj. Qui simplifie à l'excès, qui limite l'importance, la valeur de quelque chose. *Une représentation, une vision réductrice des choses. Un commentaire très réducteur.*

II. N. m. TECHN. Nom de divers appareils ou dispositifs servant à réduire la pression, la tension, la vitesse, etc. *Poser un réducteur de débit sur une arrivée d'eau. Réducteur de vitesse. Réducteur de tension, de fréquence.*

RÉDUCTIBLE adj. XVIIe siècle. Dérivé de *réduire*.

1. Que l'on peut diminuer. *Rente réductible.* DROIT. Se dit d'une libéralité excessive qui encourt la réduction. *Un legs d'un montant plus élevé que la loi ne le permet n'est pas nul pour autant : il est simplement réductible.*

2. Que l'on peut amener à un état différent, réduire à des éléments fondamentaux. Surtout dans des domaines spécialisés. CHIM. Se dit d'un corps qui peut gagner un ou plusieurs électrons ou d'un composé qui peut perdre un ou plusieurs atomes d'oxygène. *L'oxyde ferreux est réductible en fer.* – GÉOM. Se dit d'une figure que l'on peut convertir en une ou plusieurs autres figures plus simples de surface équivalente. – ALG. ARITHM. Que l'on peut simplifier. *Équation réductible. 6/9 est une fraction réductible à 2/3.*

Par anal. *Ce phénomène n'est pas réductible à une cause unique.*

3. CHIR. Se dit d'une fracture, d'une luxation ou d'une hernie qui peut être réduite.

RÉDUCTION n. f. XIIIe siècle. Emprunté du latin *reductio,* « action de ramener », lui-même composé à l'aide du préfixe *re-,* qui marque le retour en arrière, et de *ducere,* « conduire ».

1. Action de diminuer, de restreindre ou de se restreindre, de devenir moindre ; résultat de cette action. *Réduction de la dette, des dépenses publiques. Une réduction d'impôt. La réduction du temps de travail. Une réduction d'effectifs.*

Consentir une réduction de prix ou, simplement, *une réduction. Il a une réduction sur les places de cinéma. Bon de réduction.*

Réduction de volume, de taille. La réduction d'un liquide par l'évaporation. La réduction d'un texte, son abrègement. Spécialt. *La réduction d'un dessin, d'une photographie,* leur reproduction dans une dimension moindre. *Sur une carte, l'échelle indique le taux de réduction entre les distances réelles et les distances représentées. Compas de réduction,* compas en forme de X composé de deux branches maintenues par une vis mobile que l'on déplace selon le rapport de proportion souhaité. *Carreau de réduction,* voir *Carreau.* Loc. *En réduction,* en miniature, en plus petit. *Une tour Eiffel en réduction. À la Renaissance, on a conçu l'homme comme un monde en réduction, comme un microcosme.*

BIOL. *Réduction chromatique,* voir *Chromatique.* – DROIT. *Réduction d'hypothèque,* allègement de la charge hypothécaire, qui s'opère par une diminution de l'assiette de la garantie ou par celle des sommes garanties. *Réduction de libéralité,* dans une succession, opération qui consiste à retrancher, à la demande des héritiers réservataires, la part des libéralités qui excède la quotité disponible. *Réduction de peine,* mesure permettant de raccourcir la durée d'une peine de prison. – ÉCON. *Réduction de capital,* diminution du capital nominal d'une société. – LINGUIST. Abrègement d'un mot par suppression de certains de ses éléments ou par évolution phonétique. *L'apocope, par laquelle « taximètre » donne « taxi », et l'aphérèse, par laquelle « autobus » donne « bus », sont des réductions.*

– CUIS. Action de faire épaissir ou de concentrer un liquide par évaporation ; par méton., la préparation ainsi obtenue. *La réduction d'un bouillon. Une réduction d'échalotes et de vin blanc.* – SCULPT. Copie d'une statue en proportions réduites. *Une réduction de bronze, de plâtre. Une réduction de la Vénus de Milo.* – TECHN. Pièce de raccord entre deux tuyaux, deux tubes dont l'un est de moindre diamètre.

2. Transformation par laquelle un corps, une substance sont amenés à un état différent, souvent fragmentaire. *La réduction du grain en farine, du bois en cendre.* Spécialt. CHIM. Réaction par laquelle une molécule, un atome, un ion gagnent un ou plusieurs électrons et sont ainsi ramenés à un degré moindre d'oxydation. *La réduction du dioxyde de carbone par les plantes au cours de la photosynthèse est la source majeure de matière organique sur la Terre. Réduction électrochimique. Par réduction, l'ion cuivrique Cu^{2+} gagne un électron et donne l'ion cuivreux Cu+. Oxydoréduction,* voir ce mot. Désigne aussi l'élimination, dans un composé, d'un ou de plusieurs atomes d'oxygène. *En métallurgie, la réduction des oxydes métalliques permet d'obtenir le métal pur.*

Par anal. En parlant d'une pensée, d'un objet de réflexion, d'une abstraction, désigne l'opération par laquelle on leur donne une expression, une présentation différente, généralement plus simple ou plus restrictive. *La réduction d'un phénomène complexe à ses composantes essentielles. La réduction de l'histoire à des phénomènes sociaux est une simplification abusive.*

PHIL. Dans la philosophie de Husserl. *Réduction phénoménologique* ou *transcendantale,* opération au terme de laquelle le sujet qui pense, en suspendant tout jugement sur l'essence comme sur l'existence des objets visés par la conscience, se découvre lui-même comme origine de toute connaissance. *Réduction eidétique,* voir *Eidétique.* – MUS. Arrangement, transcription d'une partition pour un seul instrument ou pour un nombre d'instruments ou de voix moindre qu'à l'origine ; par méton., la composition ainsi obtenue. *La réduction pour piano d'une symphonie. Une réduction d'orchestre.* – GÉOM. Conversion d'une figure en une ou plusieurs autres plus simples mais de surface équivalente. *La quadrature est un exemple de réduction.* – ALG. ARITHM. Action de réduire. *La réduction d'un polynôme, d'une équation, d'une expression. Réduction de plusieurs fractions au même dénominateur. La réduction d'une fraction.* – STAT. INFORM. *La réduction des données,* le fait de ramener des données complexes et nombreuses à un ensemble restreint de paramètres, plus facile à traiter. – PHYS. Calcul qu'on effectue sur des données expérimentales pour corriger les effets de certains facteurs. *La réduction d'une lecture barométrique tient compte de la température, de la latitude, de l'altitude.*

En parlant d'une personne. DROIT CANON. *La réduction d'un clerc à l'état laïque,* voir *Laïque.*

3. CHIR. Opération par laquelle on remet en place un os fracturé ou luxé, un organe déplacé. *La réduction d'une fracture, d'une hernie.*

4. Action de contraindre à un état de dépendance, de soumettre, de dompter ; résultat de cette action. *Réduction en esclavage, à la servitude. Il termina ses conquêtes par la réduction de cette province. La réduction des rebelles par la force.*

Spécialt. HIST. Chacune des missions, appelées en espagnol *reducciones,* que les Jésuites fondèrent au Paraguay au XVIIe siècle pour sédentariser et évangéliser les Indiens guaranis placés sous leur autorité. *Les réductions étaient des villages à gestion communautaire, organisés selon un plan identique. Les réductions, en butte notamment à l'hostilité des Portugais, furent pour la plupart détruites au milieu du XVIIIe siècle.*

***RÉDUCTIONNISME** n. m. XXe siècle. Dérivé de *réduction*.

Dans le langage des sciences et de l'épistémologie. Mode d'explication d'une réalité complexe qui tend à présenter celle-ci comme réductible à certains de ses éléments, considérés comme essentiels ou fondamentaux. *Le mécanisme, le physicalisme sont des formes de réductionnisme. En biologie, le réductionnisme se propose d'expliquer les propriétés des êtres vivants par les processus physicochimiques. Le réductionnisme des neurosciences ramène l'activité cérébrale à des phénomènes électriques et chimiques.*

RÉDUIRE v. tr. et pron. (se conjugue comme *Cuire*). XIIe siècle. Francisation, sur le modèle de *conduire,* du latin *reducere,* « ramener », lui-même composé du préfixe *re-,* qui marque le retour en arrière, et de *ducere,* « conduire ».

I. V. tr. **1.** Restreindre, diminuer ou faire diminuer. *Réduire le nombre des fonctionnaires. Il a réduit d'une demi-heure son temps de trajet. Le peloton a réduit l'écart avec les coureurs de l'échappée. Réduire les voiles, la voilure d'un navire. Réduire ses dépenses. Réduire des pénalités de retard.*

Réduire les dimensions d'un objet, l'épaisseur d'une planche, la longueur d'un vêtement. Réduire un texte de moitié. Spécialt. *Réduire un dessin, un tableau, un plan,* le reproduire dans des dimensions moindres en conservant ses proportions.

CUIS. Diminuer le volume d'un liquide en le faisant bouillir et évaporer, afin qu'il soit plus épais ou plus corsé. *Réduire une sauce* ou, intranst., *faire réduire, laisser réduire une sauce.*

Intranst. Diminuer d'importance, de taille, de volume. *Ses revenus ont réduit d'un tiers. Ce vêtement a réduit au lavage. Les épinards réduisent beaucoup à la cuisson.*

2. Changer l'état d'une substance, d'un corps, en particulier en les fragmentant, morcelant, écrasant, etc. *Un métal réduit en barres, en lames, en feuilles. Réduire une substance en poudre, en miettes, en morceaux. Réduire en purée, en pâte.* Spécialt. CHIM. Provoquer la réduction d'un corps. *On peut réduire de l'oxyde de zinc en zinc métallique avec du carbone.*

Par anal. Donner à une pensée, à un objet de réflexion, à une abstraction une expression différente, généralement plus simple ou plus restrictive. *Réduire des principes en système. Réduire la grammaire à des règles. On ne peut réduire cette analyse à des aperçus aussi sommaires. Réduire une proposition à l'absurde,* prouver qu'elle mène à une conclusion évidemment fausse afin de démontrer la proposition contraire.

MUS. Réaliser la réduction d'une partition. *Liszt a réduit pour le piano les symphonies de Beethoven.* – GÉOM. Convertir une figure en une ou plusieurs figures plus simples de surface équivalente. *Réduire un polygone en triangles.* – ALG. ARITHM. *Réduire une équation, un polynôme, une expression,* les réécrire en regroupant les termes de même nature et en en faisant la somme algébrique (dans cet emploi, on dit aussi *Simplifier*). *Réduire des fractions au même dénominateur,* les convertir en fractions ayant un dénominateur commun. *Réduire une fraction,* diviser le numérateur et le dénominateur par un même nombre (on dit aussi *Simplifier*). *Réduire une fraction à sa plus simple expression,* la simplifier de sorte que son numérateur et son dénominateur n'aient plus d'autre diviseur commun que 1. Expr. fig. *Réduire quelque chose à sa plus simple expression,* voir *Expression.*

Se dit aussi à propos d'une personne que l'on ne considère que sous un aspect limitatif. *Ces prisonniers étaient réduits à des numéros.*

Loc. et expr. *Réduire à rien, réduire à néant,* faire entièrement disparaître, détruire. *Réduire en cendres,* consumer entièrement et, fig., ravager, mettre à feu et à sang. *Réduire en poussière,* pulvériser et, fig., détruire, anéantir. Fig. et fam. *Réduire quelqu'un en bouillie, en chair à pâté,* lui infliger une correction ou une défaite écrasante.

3. CHIR. Remettre en place, en position normale un os fracturé ou luxé, un organe déplacé. *Une fracture bien, mal réduite. Réduire une hernie.*

4. Contraindre, obliger, amener quelqu'un par nécessité ou par force à quelque chose. *On l'a réduit à faire amende honorable. À quoi me réduisez-vous ? Les persécutions les ont réduits à s'exiler. Réduire quelqu'un au silence. Ces hommes ont été réduits au désespoir. Réduire un captif à l'esclavage* ou *en esclavage. Être réduit à la portion congrue* (fam.). *Réduire quelqu'un à la raison, au devoir,* l'y amener ou l'y ramener par une forme de contrainte. Ellipt. et vieilli. *Il est accoutumé à faire ses volontés, on aura de la peine à le réduire.* Par anal. *Une entreprise réduite à la faillite.* VÈN. *Réduire une bête aux abois.*

Loc. et expr. *Réduire quelqu'un à la dernière extrémité,* l'acculer à un acte de désespoir. *Réduire quelqu'un à quia,* le placer dans l'impossibilité de répondre, de répliquer. *Réduire quelqu'un à merci,* le forcer à plier, le terrasser. *En être réduit à,* ne pas disposer d'une autre solution. *Ils en furent réduits à la mendicité, à mendier. Nous en sommes réduits à des conjectures.*

Sans complément indirect. Soumettre, dompter. *Réduire un adversaire. Réduire des assiégés par la famine. Réduire une place. Réduire une émeute.* Par anal. *Réduire un cheval.*

II. V. pron. **1.** Diminuer, devenir moindre. *L'activité de cette entreprise s'est réduite ces dernières années. Ses chances de gagner se réduisent. Les glaciers alpins se réduisent actuellement.*

2. Passer d'un état à un autre ; se ramener à, ne consister que dans. *Des nuages qui se réduisent en pluie, en grêle. Se réduire en poussière. Le travail ne peut se réduire à la production. La conversation se réduisait à des banalités. Son rôle s'est réduit à peu de choses, s'est réduit à rien.*

3. Se limiter, se restreindre à. *Le temps presse, nous nous réduirons aux points essentiels. Elle s'est réduite à ne venir qu'une fois par mois.* Vieilli. *Ils ont été obligés de se réduire,* de diminuer leur train de vie.

I. RÉDUIT n. m. XIIe siècle. Issu du latin *reductum,* participe passé neutre de *reducere,* « ramener » (voir *Réduire*).

1. Renfoncement ménagé dans une pièce plus grande ; par ext., pièce retirée, local de très petites dimensions. *Réduit obscur. Un réduit servant de débarras.*

Vieilli. Petit logement à l'écart, retraite. Par ext. Lieu où une société choisie avait coutume de se rendre pour converser, jouer, se divertir ; salon.

2. FORTIFICATIONS. Ouvrage construit à l'intérieur ou en arrière d'un ouvrage plus grand pour servir de retranchement aux défenseurs. *Un réduit de bastion. Dans une ville fortifiée, la citadelle servait de réduit.*

Par anal. Zone où des forces armées battues par l'ennemi se replient pour continuer le combat. HIST. *Le réduit breton,* en mai 1940, la zone de la péninsule bretonne d'où il avait été envisagé de poursuivre les combats.

***II. RÉDUIT, -UITE** adj. XVIIe siècle. Participe passé de *réduire*.

1. Qui est diminué, restreint ; dont les dimensions sont beaucoup plus petites que celles des objets originaux. *La communauté réduite aux acquêts est le type de régime matrimonial qui s'applique en l'absence de contrat. Un billet à tarif réduit, à prix réduit. Reproduire un document à échelle réduite, en format réduit. La forme réduite d'un mot,* qui résulte de l'abrègement d'une forme plus longue. *Salmis est une forme réduite de salmigondis.* Loc. *Modèle réduit,* maquette, reproduction en miniature d'un objet, d'un véhicule. *Un modèle réduit d'avion, de bateau.*

Par ext. Qui est peu important, faible, limité. *Un nombre très réduit de personnes. Cette famille vit dans un espace réduit. Rouler à vitesse réduite.*

2. CHIM. GÉOM. ALG. ARITHM. Qui résulte d'une réduction. *La forme réduite d'un composé. 1/4 est la forme réduite de 3/12.*

RÉDUPLICATION n. f. XIVe siècle. Emprunté du latin tardif *reduplicatio,* de même sens, lui-même dérivé de *reduplicare,* « redoubler ».

LINGUIST. Répétition consécutive d'un mot entier. *Le mot « train-train » est formé de la réduplication du mot « train ».*

***RÉDUVE** n. m. XVIIIe siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin scientifique *reduvius,* du latin *reduvia,* « envie aux doigts », parce que la piqûre de cet insecte est douloureuse comme le sont les envies.

ENTOM. Grande punaise terrestre qui se nourrit d'insectes et dont la piqûre est venimeuse. *Les larves du réduve masqué, qui vit en Europe, se dissimulent sous des débris et des poussières.*

***RÉÉCHELONNEMENT** n. m. XXe siècle. Dérivé d'*échelonnement*.

FINANCES. Aménagement du calendrier et du montant des échéances de remboursement d'un emprunt. *Ce pays a demandé le rééchelonnement de sa dette extérieure.*

***RÉÉCHELONNER** v. tr. XXe siècle. Dérivé d'*échelonner*.

FINANCES. Aménager, modifier les modalités d'un remboursement, le plus souvent en répartissant les paiements sur une période plus longue. *Rééchelonner les échéances d'un prêt.*

***RÉÉCOUTER** v. tr. XXe siècle. Dérivé d'*écouter*.

Écouter une nouvelle fois. *Réécouter un morceau de musique.*

***RÉÉCRIRE** v. tr. (se conjugue comme *Écrire*). XIXe siècle. Dérivé d'*écrire*.

1. Écrire de nouveau ce que l'on a déjà écrit ; écrire une nouvelle lettre ou une lettre de réponse.

2. Rédiger de nouveau ou reprendre un texte afin d'en remanier le style, la composition. *Il a dû réécrire un chapitre de son mémoire.*

Fig. *Réécrire les évènements, l'histoire,* en donner une version nouvelle, souvent au détriment de l'objectivité, de la rigueur, en prenant des libertés avec les faits.

(On dit aussi *Récrire.*)

***RÉÉCRITURE** n. f. XIXe siècle. Dérivé de *réécrire*.

Reprise, nouvelle rédaction d'un texte, d'un ouvrage (on dit aussi, parfois, *Récriture*). *La réécriture d'un discours.* ÉDITION. Activité qui consiste à reprendre, à remanier le texte d'un auteur destiné à la publication **(en ce sens, doit être préféré à l'anglais *Rewriting*).**

RÉÉDIFICATION n. f. XIIIe siècle. Dérivé de *réédifier*.

Action de réédifier. *La réédification d'un monument, d'une ville.*

RÉÉDIFIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIIIe siècle. Dérivé d'*édifier*.

Édifier de nouveau, rebâtir ce qui a été détruit. *Réédifier une église, un palais.* Fig. *Il a réédifié l'entreprise familiale.*

RÉÉDITER v. tr. XIXe siècle. Dérivé d'*éditer*.

Éditer de nouveau un ouvrage, un texte, en lui ajoutant éventuellement une introduction, un appareil critique, des notes, etc. *Rééditer un livre devenu introuvable.* Par méton. *Rééditer un auteur.*

Fig. et fam. Accomplir de nouveau. *Rééditer un exploit.*

RÉÉDITION n. f. XVIIIe siècle. Dérivé d'*édition*.

Action de rééditer ; résultat de cette action. *La réédition d'une œuvre* et, par méton., *d'un auteur. Une réédition est imprimée sur une nouvelle composition typographique et se distingue ainsi d'une réimpression. Une réédition en livre de poche.* Par méton. *Il a acheté une réédition des œuvres de Shelley.*

Fig. et fam. *Il faut empêcher la réédition d'un tel scandale.*

RÉÉDUCATION n. f. XIXe siècle. Dérivé d'*éducation*.

1. MÉD. Mise en œuvre de techniques destinées à rétablir, chez un malade ou la victime d'un accident, l'usage normal d'un membre, d'une faculté, l'exercice d'une fonction. *Rééducation de l'épaule, du genou. Rééducation de la parole. Rééducation motrice. Un centre de rééducation.* Par méton. *La rééducation d'un hémiplégique.*

2. Par anal. Ensemble de mesures par lesquelles on cherche à suppléer aux carences, aux échecs d'une éducation antérieure. *La rééducation d'un détenu par le travail. Institut de rééducation,* qui accueille des enfants présentant des troubles du comportement.

Spécialt. Dans un régime totalitaire, ensemble de contraintes physiques et psychologiques destinées à changer les habitudes de pensée et les comportements pour les rendre conformes à l'idéologie dominante. *Camp de rééducation. Rééducation des intellectuels, des opposants politiques.*

RÉÉDUQUER v. tr. XIXe siècle. Dérivé d'*éduquer*.

Soumettre à une rééducation. *Rééduquer un muscle atrophié. Rééduquer un blessé, un handicapé moteur.*

Par anal. *Rééduquer un mineur délinquant.* Pron. *Se rééduquer par le travail.*

Spécialt. Dans un État totalitaire, soumettre à une entreprise de rééducation idéologique, politique. *En U.R.S.S., les asiles psychiatriques étaient censés rééduquer des dissidents. Mao Tsé-toung, Pol Pot organisèrent l'extermination de millions de personnes sous le prétexte de les rééduquer en les déportant à la campagne et dans des camps de travail.*

RÉEL, -ELLE adj. et n. Attesté au XIIIe siècle, mais probablement antérieur. Emprunté du latin tardif *realis,* lui-même dérivé de *res,* « chose, bien que l'on possède ».

I. Adj. **1.** Qui est de fait, qui n'est ni virtuel ni fictif, indépendamment de la représentation que l'on en donne ou que l'on s'en fait. *Le monde réel. Le dogme de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Une expérience effectuée dans des conditions réelles. Les intentions que vous lui prêtez sont bien réelles. Il m'a donné cette anecdote pour réelle. Les chiffres réels du chômage excèdent les prévisions.*

Spécialt. PHYS. CHIM. Se dit d'un gaz qui, placé dans des conditions de pression élevée, ne peut être décrit selon le modèle théorique des gaz parfaits. – OPT. *Image réelle,* voir *Image.* – MUS. *Notes réelles,* notes qui appartiennent à une mélodie, par opposition à celles qui sont ajoutées sous la forme d'ornements ou sont laissées à l'improvisation de l'interprète. – GRAMM. *Sujet réel,* dans les tournures impersonnelles, élément de la phrase que le sens désigne comme le véritable sujet du procès, mais qui n'impose pas au verbe les marques de l'accord (par opposition à *Sujet apparent* ou *Sujet grammatical*). *Dans la phrase « Il me revient des souvenirs », « des souvenirs » est le sujet réel du verbe « revenir », et « il » son sujet apparent.* – POLIT. *Pays réel,* formule popularisée par Charles Maurras pour désigner, par opposition à *Pays légal,* l'ensemble des habitants d'un pays qui, ne disposant pas du droit de vote, ne sont pas représentés par les institutions républicaines, et, par ext., tous ceux qui ont le sentiment d'être ignorés. – INFORM. *Traitement de données en temps réel,* qui permet d'effectuer des opérations complexes et d'en obtenir les résultats presque instantanément ; par ext., dans le domaine de l'information, traitement des évènements de manière quasi instantanée. *Un suivi de l'actualité en temps réel.*

Par opposition à *Nominal*. LOGIQUE. *Définition réelle,* qui porte sur l'essence d'une chose. – ÉCON. *Salaire réel,* qui, rapporté à l'indice des prix, permet d'estimer le pouvoir d'achat d'un salarié ; désigne aussi parfois le salaire effectivement perçu, comprenant les primes et suppléments éventuels, et dont sont retranchés divers prélèvements et cotisations (en ce sens, on dit plutôt *Salaire net*). *Valeur réelle d'un titre,* déterminée par l'état du marché au moment de l'échange. *Monnaie réelle,* qui circule sous forme d'espèces.

Par ext. Dont on ne peut douter, certain ; appréciable. *Avoir un réel talent pour le dessin. Votre visite nous a procuré un plaisir réel.*

2. Qui est relatif aux choses, aux biens (souvent par opposition à *Personnel*). Dans des domaines spécialisés. DROIT. *Droit réel,* qui procure à son titulaire un pouvoir sur une chose. *L'usufruit, la propriété, la servitude sont des droits réels. Action réelle,* tendant à la protection d'un tel droit. *Caution réelle, charges réelles,* voir *Caution, Charge*. *Contrat réel,* dont la conclusion suppose la remise effective d'une chose, comme dans le dépôt, le gage. *Offres réelles,* nom donné à l'acte par lequel un débiteur, dont le créancier refuse d'accepter la somme ou la chose qui lui est due, met ce dernier en demeure de s'y résoudre, en plaçant cette somme ou cette chose à sa disposition effective. *Si le créancier n'accepte pas les offres réelles, le débiteur peut se libérer de sa dette en consignant la somme due notamment à la Caisse des dépôts et consignations.* – FISC. *Impôt réel,* dont le montant dépend de la valeur d'un bien et non de la situation individuelle du contribuable. *L'impôt foncier est un impôt réel.* – ÉCON. *Flux réels,* voir *Flux.*

3. MATH. *Nombre réel,* tout nombre qui correspond de façon biunivoque à un point d'une droite. *Les nombres rationnels et les nombres irrationnels sont des nombres réels. Ensemble des nombres réels* ou, subst., *des réels. L'ensemble des nombres réels est noté IR.. Axe réel, droite réelle, courbe réelle,* dont tous les points ont pour coordonnées des nombres réels. *Partie réelle d'un nombre complexe,* dans l'écriture d'un nombre complexe $a + ib$, l'élément a du couple (a, b), par opposition à l'élément b, qui est sa partie imaginaire.

II. N. m. Ce qui existe effectivement ; ce qui est véritablement. *Le réel et l'idéal. Le réel et l'imaginaire.* S'emploie parfois pour désigner la vie quotidienne, l'existence dans ce qu'elle a de plus ordinaire, de plus pesant. *Se couper du réel. Il s'étourdit pour échapper au réel.*

Spécialt. PSYCHAN. Dans la théorie de Lacan, désigne ce à quoi le sujet se heurte, mais dont il ne peut produire aucune représentation, qu'elle soit symbolique ou imaginaire. *Le réel, dont la rencontre primordiale est traumatique, se manifeste dans les automatismes de répétition.*

RÉÉLECTION n. f. XVIIIe siècle. Dérivé de *réélire*.

Action de réélire ; le fait d'être réélu. *La réélection d'un député.*

RÉÉLIGIBLE adj. XVIIIe siècle. Dérivé d'*éligible*.

Qui, selon les dispositions légales, peut être réélu. *Le président des États-Unis n'est rééligible qu'une seule fois. Dans la Constitution de la IIe République, le président n'était rééligible qu'après un intervalle de quatre ans.*

RÉÉLIRE v. tr. (se conjugue comme *Lire*). XIIe siècle, *reslire,* au sens de « choisir à son tour » ; XVIe siècle, *réélire*. Dérivé d'*élire*.

Élire une nouvelle fois ; reconduire par élection une personne dans son mandat. *Le président du conseil général a été réélu.*

RÉELLEMENT adv. XIVe siècle. Dérivé de *réel*.

Effectivement ; véritablement. *Ce personnage a réellement existé. Vous ne pensez pas réellement ce que vous dites.* Avec une valeur intensive. *Ce conte est réellement plaisant.*

***RÉEMBAUCHER** v. tr. XXe siècle. Dérivé d'*embaucher*.

Embaucher de nouveau. *Cette entreprise réembauche du personnel* ou, absolt., *réembauche.* (On trouve aussi *Rembaucher*.)

***RÉÉMETTEUR** n. m. XXe siècle. Dérivé d'*émetteur*.

TÉLÉCOMM. Dispositif composé d'un récepteur et d'un émetteur qui sert de relais pour transmettre les émissions de radio ou de télévision dans des zones où les programmes de l'émetteur principal ne peuvent être reçus. Adjt. *Station réémettrice.*

***RÉEMPLOI** n. m. XIXe siècle. Déverbal de *réemployer*.

Le fait d'employer ou d'être employé de nouveau. *Le réemploi d'un salarié. Le réemploi d'un mot. Le réemploi d'un motif ornemental dans une frise. Le réemploi d'une pièce détachée.* BÂT. Utilisation d'éléments, de matériaux provenant d'une construction précédente et remis en œuvre (on dit aussi *Remploi*). *Des pierres de réemploi.*

***RÉEMPLOYER** v. tr. (se conjugue comme *Broyer*). XVIIIe siècle. Dérivé d'*employer*.

Employer de nouveau. *Réemployer du personnel saisonnier. Réemployer un même argument. L'imprimeur de ce livre illustré a réemployé d'anciens bois gravés.* BÂT. Remettre en œuvre ce qui a été utilisé dans une construction antérieure (on dit aussi *Remployer*). *Réemployer d'anciens lambris.*

***RÉENGAGEMENT** n. m. Voir *Rengagement*.

***RÉENGAGER** v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). Voir *Rengager*.

***RÉÉQUILIBRAGE** n. m. XXe siècle. Dérivé de *rééquilibrer*.

Action de rééquilibrer ; résultat de cette action. *Le rééquilibrage de la balance des paiements.*

***RÉÉQUILIBRER** v. tr. XXe siècle. Dérivé d'*équilibrer*.

Ramener à un état d'équilibre, à une position stable. *Rééquilibrer les plateaux d'une balance. Rééquilibrer une roue, une turbine,* en corriger le balourd. *Rééquilibrer les comptes d'une entreprise,* ramener les recettes et les dépenses à un état d'équilibre.

RÉER v. intr. (se conjugue comme *Créer*). XIVe siècle. Altération de *raire,* lui-même issu du latin tardif *ragere,* « crier (en parlant d'un poulain) ».

Syn. de *Bramer* (on dit aussi, parfois, *Raire*).

***RÉESCOMPTE** (*p* ne se prononce pas) n. m. XIXe siècle. Dérivé d'*escompte*.

BANQUE. Opération par laquelle une banque centrale rachète à un établissement bancaire ou à un organisme financier des effets privés ou publics déjà escomptés par cet établissement ou cet organisme au profit de leurs clients.

RÉESCOMPTER (*p* ne se prononce pas) v. tr. XIXe siècle. Dérivé d'*escompter*.

BANQUE. Procéder à une opération de réescompte. *Réescompter des effets de commerce auprès de la Banque de France.*

***RÉESSAYER** v. tr. (se conjugue comme *Balayer*). XIIIe siècle. Dérivé d'*essayer*.

Essayer de nouveau. *Réessayer un vêtement. Je réessaierai de le joindre plus tard.*

Pron. *Se réessayer à,* entreprendre de nouveau quelque activité à laquelle on avait renoncé, que l'on ne pouvait plus exercer.

(On dit aussi *Ressayer*.)

***RÉÉTUDIER** v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XXe siècle. Dérivé d'*étudier*.

Étudier de nouveau pour approfondir sa connaissance ; reprendre l'examen de ce qui avait déjà donné lieu à un avis, à une décision. *Réétudier une leçon. Le gouvernement va réétudier la question.*

***RÉÉVALUATION** n. f. XXe siècle. Dérivé d'*évaluation*.

Action de procéder à une nouvelle évaluation, de modifier une évaluation antérieure ; résultat de cette action. *Réévaluation des garanties souscrites auprès d'une compagnie d'assurances. La réévaluation de biens immobiliers en fonction de l'évolution des prix et du marché.* Fig. *Réévaluation des forces en présence.*

Spécialt. Acte par lequel le gouvernement d'un pays augmente la valeur officielle de la monnaie nationale par référence à un étalon, fixant un nouveau cours de change par rapport aux monnaies étrangères. *La réévaluation du dollar, du yen.*

***RÉÉVALUER** v. tr. XXe siècle. Dérivé d'*évaluer*.

Procéder à une nouvelle estimation de quelque chose, en reconsidérer la valeur. *Réévaluer les actifs d'une entreprise, le montant d'une pension alimentaire.* Fig. *Réévaluer une situation.*

Spécialt. Soumettre une monnaie à une réévaluation. *Le gouvernement souhaite réévaluer la monnaie* ou, absolt., *réévaluer.*

***RÉEXAMEN** (*en* se prononce *in*) n. m. XXe siècle. Dérivé d'*examen*.

Le fait de réexaminer quelque chose, le plus souvent au regard d'éléments nouveaux. *Le réexamen d'un dossier. Le réexamen d'une proposition de loi.*

***RÉEXAMINER** v. tr. XVIIe siècle. Dérivé d'*examiner*.

Examiner de nouveau ; reconsidérer. *Nous allons réexaminer votre cas. Réexaminer une théorie scientifique à la lumière des dernières découvertes.*

RÉEXPÉDIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XVIe siècle. Dérivé d'*expédier*.

Acheminer de nouveau, envoyer vers une autre destination. *Réexpédier des marchandises. Réexpédier une lettre,* la faire suivre à une nouvelle adresse. *Réexpédier un colis à l'envoyeur.*

RÉEXPÉDITION n. f. XVIIIe siècle. Dérivé de *réexpédier*.

Action de réexpédier. *La réexpédition du courrier. Une enveloppe de réexpédition. Des frais de réexpédition.*

RÉEXPORTATION n. f. XVIIIe siècle. Dérivé de *réexporter*.

Action de réexporter ; résultat de cette action. *La réexportation de bois tropicaux.*

RÉEXPORTER v. tr. XVIIIe siècle. Dérivé d'*exporter*.

Exporter soit en l'état, soit après transformation des marchandises qu'on a précédemment importées. *Les marchandises qui doivent être réexportées sont exonérées de certains droits de douane.*

***RÉEXPOSITION** n. f. XIXe siècle. Dérivé d'*exposition*.

MUS. Retour d'un thème après un développement. Spécialt. Dans un mouvement ou un morceau de forme sonate, reprise de l'exposition après le développement central.

***RÉFACTION** n. f. XVIIe siècle, au sens de « réfection (d'un bâtiment) » ; XVIIIe siècle, au sens moderne. Variante de *réfection*.

1. DROIT. COMMERCE. Diminution de prix qu'un client peut exiger d'un vendeur, d'un fournisseur, d'un entrepreneur lorsque les marchandises livrées ou les prestations fournies ne satisfont pas à ce qui avait été convenu par contrat. *Réfaction du montant d'un marché.*

2. FISC. Abattement spécifique opéré sur une base imposable avant l'application d'un impôt. *Une réfaction de 20 %.*

REFAIRE v. tr. (se conjugue comme *Faire*). XIIe siècle. Dérivé de *faire*.

Refaire s'emploie avec une valeur itérative dans la plupart des sens et des constructions du verbe *Faire.* Il prend cependant, dans certaines locutions et expressions, des valeurs qui lui sont propres.

1. Faire, accomplir une nouvelle fois. *Refaire ses comptes. Refaire un pansement tous les jours. Elle a dû refaire le chemin en sens inverse. Il refait toujours les mêmes erreurs. Si c'était à refaire, je le referais. Refaire du grec,* en reprendre l'étude. Loc. *Refaire surface,* en parlant d'un sous-marin, d'un animal, émerger après une plongée et, fig., en parlant d'une personne, reparaître après un temps d'absence.

Spécialt. Produire de nouveau. *Cet arbre refait des pousses. L'oiseau refait ses plumes.* VÈN. *Le cerf refait sa tête,* il lui pousse de nouveaux bois.

Par ext. Élaborer, réaliser quelque chose à l'imitation de quelqu'un. *Refaites le mouvement que je viens de vous montrer. Les élèves devront refaire seuls l'expérience menée par le professeur.*

2. Remettre en état un ouvrage en remplaçant tout ou partie de ce qui le constituait ; réparer ce qui est dégradé, abîmé. *Refaire une toiture. Refaire l'installation électrique d'un appartement. Donner un fauteuil à refaire,* pour qu'en soit changée la garniture.

Spécialt. SPORTS. *Refaire son retard, son handicap,* le rattraper, le compenser.

Par ext. Rétablir la vigueur d'une personne ou d'un animal, lui redonner des forces. Surtout pron. *Il va à la campagne pour se refaire. Envoyer un cheval au pré pour qu'il se refasse*. Fig. *Il commence à se refaire,* à compenser ses pertes. *Il va tenter de se refaire au baccara.*

Loc. fig. et fam. *Se refaire une santé,* se soigner pour reprendre des forces. *Se refaire une beauté,* se remaquiller, se recoiffer, etc. *Se refaire une virginité,* faire oublier ses erreurs, ses fautes.

3. Remanier, transformer ce qui a déjà été fait ou ce qui existait déjà en y apportant d'importantes modifications. *Refaire le plan d'un ouvrage. Tout son devoir est à refaire. « Chatel » a été refait en « cheptel » pour rapprocher la graphie de l'étymon latin « caput », qui signifie « tête » et, plus particulièrement, « tête de bétail ».*

Spécialt. *Se faire refaire le nez, le visage,* etc., avoir recours à la chirurgie pour en modifier la forme, l'aspect.

Loc. fig. *Refaire le monde,* débattre longuement sur les moyens de le changer. *Nous avons passé la nuit à refaire le monde. Refaire sa vie,* commencer une nouvelle existence, en particulier dans le domaine sentimental. Pron. *On ne se refait pas,* on ne peut changer en profondeur ce qu'on est.

4. Pop. Tromper, duper ; escroquer. *Refaire un client. J'ai été refaite. On l'a refait de mille euros.*

REFAIT n. m. XIVe siècle, au sens 1 ; XVIe siècle, au sens 2. Participe passé substantivé de *refaire*.

1. VÈN. Désigne les nouveaux bois des Cervidés, pendant le temps où ils repoussent. *Ce cerf a déjà du refait.*

2. JEUX. Dans certains jeux anciens comme le piquet ou le trictrac, désigne un coup, une partie qu'il fallait recommencer parce que les adversaires avaient le même nombre de points ou le même avantage, et qu'aucun n'avait gagné ni perdu.

RÉFECTION n. f. XIIe siècle. Emprunté du latin *refectio,* « réparation ; repos » et, en latin tardif, « action de se restaurer, repas », lui-même composé à l'aide du préfixe *re-,* qui marque la répétition, et de *facere,* « faire ».

1. Remise en état d'un ouvrage qui consiste à remplacer tout ou partie de ce qui le constitue, à réparer ce qui est abîmé. *La réfection d'un bâtiment, d'une chaussée. Engager des travaux de réfection.*

Par ext. Vieilli. Désignait aussi l'action de restaurer ses forces par le repos, la nourriture et, par métonymie, le repas pris en commun dans les communautés religieuses. *Prendre sa réfection. À l'heure de la réfection.*

2. Action de modifier, de transformer profondément quelque chose. Seulement dans des domaines spécialisés. DROIT. *Réfection d'un acte juridique,* remplacement d'un acte antérieur, généralement considéré comme nul pour vice de forme, par un autre qui ne change pas la teneur des conventions entre les parties. – LINGUIST. Modification de la forme d'un mot. *Réfection étymologique,* qui tient compte de son origine, de son étymon. *Le mot « advenir » est une réfection étymologique de l'ancien français « avenir » à partir de la forme latine « advenire ». Réfection analogique,* qui s'effectue par l'action assimilatrice qu'exercent certains mots, certaines formes sur d'autres. *La réfection analogique d'une conjugaison. La conjugaison du verbe « envoyer » au futur est une réfection analogique d'après le futur du verbe « voir ».*

RÉFECTOIRE n. m. XIIe siècle, *refraitur*; XIIIe siècle, *réfectoir*. Emprunté du latin *refectorium,* de même sens, neutre substantivé de *refectorius,* « réconfortant, réparateur ».

Dans une communauté ou une collectivité, salle où l'on se réunit pour prendre ses repas. *Le réfectoire d'un couvent, d'un collège, d'une caserne.*

REFEND n. m. XVe siècle. Déverbal de *refendre*.

Action de partager, de fendre. Ne s'emploie que dans des domaines spécialisés. ARCHIT. BÂT. *Mur de refend,* mur porteur intérieur qui divise un bâtiment. *Ligne de refend* ou, ellipt., *refend,* sur un mur extérieur, petit canal creusé entre les pierres ou tracé sur un enduit, qui souligne ou simule les joints de l'appareil. *Parement à refends.* – MENUISERIE. *Bois de refend,* bois scié dans le sens de sa longueur, selon son fil. – MÉD. *Trait de refend,* fissure osseuse qui part d'une fracture.

REFENDRE v. tr. (se conjugue comme *Attendre*). XIIIe siècle. Dérivé de *fendre*.

Fendre ce qui a déjà été découpé, divisé, etc. *Refendre une pièce de bois, une solive pour en faire des planches. Refendre de l'ardoise pour obtenir des feuilles. Pavé refendu,* qui a la moitié de l'épaisseur d'un pavé ordinaire. *Refendre une peau,* en séparer les deux épaisseurs, qui constituent l'une la fleur et l'autre la croûte. *Scie, machine à refendre.*

SERRURERIE. *Refendre une clef,* pratiquer les entailles du panneton.

RÉFÉRÉ n. m. XVIIe siècle. Participe passé substantivé de *référer*.

DROIT. Procédure rapide et simplifiée visant à obtenir d'un juge unique, généralement le président d'un tribunal, des mesures provisoires nécessaires et urgentes. *Assigner en référé. Ordonnance de référé* ou, ellipt., *référé,* décision provisoire rendue à l'issue de cette procédure. *Juge des référés.*

En droit administratif. *Référé administratif,* procédure permettant au président d'un tribunal administratif ou à son délégué, dans des cas d'urgence et sur simple requête, d'ordonner des mesures utiles sans préjuger le fond de l'affaire. *Référé de la Cour des comptes,* lettre officielle par laquelle le premier président de la Cour des comptes transmet à un ministre des observations sur les irrégularités constatées dans le fonctionnement financier de services relevant de sa compétence, et recommande un certain nombre de mesures pour y mettre fin.

RÉFÉRENCE n. f. XIXe siècle. Dérivé de *référer*.

1. Le fait de renvoyer à quelque chose ou à quelqu'un qui sert de point de comparaison, auquel on peut se rapporter pour se situer ou situer ce dont il est question; par méton., personne ou chose à laquelle on se rapporte et qui est généralement prise pour norme. *Faire référence au passé, à un évènement historique. Les « Pensées » de Pascal font souvent référence aux « Essais » de Montaigne. On parle d'un « harpagon », d'un « tartuffe » par référence, en référence aux personnages des comédies de Molière. La pensée grecque reste la principale référence des philosophes. Prendre quelque chose pour référence. Cette étude est une référence,* son importance est indiscutable. *S'imposer comme une référence*. LINGUIST. Relation entre un mot, un syntagme, un énoncé et l'objet du monde réel ou imaginaire auquel il renvoie.

Loc. verb. *Faire référence,* faire autorité. Loc. adj. *De référence,* se dit de ce qui sert de repère ou de norme. *Grandeur, unité de référence. Un point, un plan, un système de référence. Étalon de référence,* voir *Étalon II. Un taux de référence. Définir les périodes de référence pour le calcul d'une pension de retraite, d'une indemnité de chômage*. *Un ouvrage de référence,* présentant un caractère exhaustif et destiné à la consultation. *Les dictionnaires, les encyclopédies, etc. sont des ouvrages de référence. C'est un livre, une étude de référence,* essentiels à la connaissance du domaine dont ils traitent.

Spécialt. Le plus souvent au pluriel. Témoignage, certificat attestant la qualification, l'expérience professionnelle d'une personne qui recherche un emploi ou avec qui on est en affaires. *Il s'est présenté avec d'excellentes références. Avoir des références, de bonnes références, des références sérieuses.*

Expr. fig. et fam. *Ce n'est pas une référence,* cela ne constitue pas une recommandation sérieuse, n'est pas un gage de qualité.

2. Indication qui permet de retrouver, d'identifier ce à quoi on se rapporte, ce dont on fait mention. *La référence d'une citation. Références bibliographiques. Mentionner ses sources en référence* ou *en références. La référence d'une commande.* COMMERCE. *La liste des références,* la liste des codes d'identification des articles et, par méton., le catalogue des articles proposés par un fabricant, un vendeur.

***RÉFÉRENCEMENT** n. m. XXe siècle. Dérivé de *référencer*.

COMMERCE. Action de référencer un produit et, spécialt., pour un revendeur, d'inscrire un article sur la liste des marchandises dont il assure la fourniture; résultat de cette action. Par anal. INFORM. *Le référencement d'un site,* son inscription dans les bases de données des moteurs de recherche.

***RÉFÉRENCER** v. tr. (se conjugue comme *Avancer*). XIXe siècle. Dérivé de *référence*.

1. Donner la référence, la source d'un document, d'un écrit, d'un objet. *Une citation référencée*.

2. COMMERCE. Attribuer une référence à un produit; introduire un article sur une liste, un catalogue. *Articles référencés.* Par anal. INFORM. *Référencer un site,* le faire figurer dans la base de données d'un moteur de recherche.

I. RÉFÉRENDAIRE n. m. et adj. XIVe siècle. Emprunté du latin tardif *referendarius,* de même sens, lui-même dérivé de *referre,* « rapporter, raconter ».

1. N. m. HIST. Sous les Mérovingiens, officier du palais chargé de la rédaction et de la conservation des actes émanant du roi, ainsi que de l'apposition du sceau.

Sous l'Ancien Régime, officier qui faisait le rapport dans les chancelleries des lettres expédiées au nom du roi ou des actes émanant de lui, appelés « lettres royaux », pour qu'on décidât s'ils devaient être signés et scellés.

Sous la Restauration et la monarchie de Juillet. *Grand référendaire,* dignitaire de la Chambre des pairs chargé d'apposer le sceau sur les actes émanant de cette chambre et de garder les archives. Sous le Second Empire. *Grand référendaire du Sénat impérial,* dignitaire du Sénat ayant la même fonction.

2. Adj. Qui est chargé de rapporter une affaire. *Conseiller référendaire,* magistrat chargé de fonctions temporaires près la Cour de cassation et n'ayant voix délibérative, dans la chambre à laquelle il est affecté, que pour les affaires qu'il est chargé de rapporter. *Conseiller référendaire à la Cour des comptes,* magistrat de cette cour, d'un rang intermédiaire entre ceux d'auditeur et de conseiller maître, chargé d'examiner les pièces de comptabilité et d'en faire rapport. *Prélat référendaire* ou, ellipt. et subst., au masculin, *référendaire,* prélat consulté pour des affaires relevant du tribunal de la Signature apostolique.

***II. RÉFÉRENDAIRE** (*ren* se prononce *ran* ou *rin*) adj. XXe siècle. Dérivé de *référendum.*

Relatif à un référendum. *La ratification du traité de Maastricht par voie référendaire en 1992. Loi référendaire,* qui résulte de l'adoption d'un projet de loi par référendum.

RÉFÉRENDUM ou **REFERENDUM** (se prononcent *référandome* ou, plus souvent, *référindome*) n. m. XVIIIe siècle. Tiré de l'expression latine *ad referendum,* « pour rendre compte ».

Recours au vote direct de l'ensemble du corps électoral pour l'adoption ou le rejet d'un projet de loi. *Référendum législatif,* qui concerne une loi ordinaire, par opposition à *Référendum constituant,* qui concerne l'adoption ou la révision d'une Constitution. *La Constitution de la Ve République a été approuvée par référendum en 1958. Un référendum d'autodétermination. Référendum d'initiative populaire,* portant sur une proposition de loi rédigée à l'initiative d'un groupe de citoyens.

Par ext. Consultation par un vote de tous les membres d'une collectivité, d'un groupe, qui permet l'expression de leur opinion sur une question donnée. *Un référendum local,* organisé par l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale et portant sur un projet relevant de sa compétence. *Organiser un référendum dans une entreprise.*

***REFERENDUM (AD)** (se prononce *référandome* ou *référindome*) loc. adv. et adj. inv. XVIIIe siècle, dans la locution *(demander des documents) ad referendum,* au sens de « pour en faire le rapport ». Expression latine, signifiant proprement « pour rendre compte ».

DIPLOMATIE. Sous réserve d'une confirmation du gouvernement que l'on représente. *Négocier ad referendum. Signature ad referendum.*

***RÉFÉRENT, -ENTE** n. XXe siècle. Dérivé de *référer*.

1. N. m. LINGUIST. Objet du monde réel ou imaginaire auquel renvoie un mot, un syntagme, un énoncé. *Les locutions « la ville aux sept collines », « la Ville éternelle » et le nom « Rome » ont le même référent.*

2. N. ADM. Celui, celle qui sert d'intermédiaire privilégié entre une institution, un organisme, un établissement et des personnes qui en dépendent ou qui sont prises en charge par ceux-ci. *Un référent social, éducatif. Les référents en milieu carcéral.* Souvent en apposition. *Enseignant, professeur référent. Médecin référent,* chargé de coordonner le parcours et le suivi médical des patients qui l'ont choisi et désigné comme tel auprès de la Sécurité sociale.

***RÉFÉRENTIEL, -IELLE** n. et adj. XXe siècle. Dérivé de *référence*.

I. N. m. **1.** PHYS. En mécanique, ensemble de points immobiles les uns par rapport aux autres qui définit l'espace dans lequel on étudie les mouvements d'un solide et que l'on associe à un repère de temps. *Référentiel galiléen* ou *référentiel d'inertie,* dans lequel s'appliquent le principe d'inertie et les autres lois du mouvement des corps définis par Newton. *Référentiel terrestre,* dont le centre est un point de la surface terrestre et dont les axes se déplacent selon la rotation de la Terre. *Référentiel géocentrique,* dont l'origine est le centre de la Terre et dont les axes pointent vers des étoiles très éloignées, qui sont considérées comme fixes.

2. INFORM. Ensemble structuré d'informations utilisé pour l'exécution d'un logiciel.

II. Adj. LINGUIST. *La fonction référentielle du langage,* par laquelle un mot, un syntagme, un énoncé renvoie à des objets du monde réel ou imaginaire.

RÉFÉRER v. tr. et intr. (se conjugue comme *Céder*). XIVe siècle. Emprunté du latin *referre,* « rapporter, raconter », lui-même composé du préfixe *re-,* qui marque le retour en arrière, et de *ferre,* « porter ».

1. V. tr. Rapporter une chose à une autre (vieilli). *À quoi référez-vous cette remarque ?*

Pron. En parlant d'une personne. Se rapporter à ce qui peut expliquer, confirmer une chose ; s'en remettre à une personne, à son autorité morale. *Se référer à la définition du dictionnaire. L'avocat s'est référé à un précédent pour demander la relaxe. Je m'en réfère à vous.* En parlant d'une chose. Être en rapport avec une autre chose, y renvoyer. *Les notes des pages 35 à 40 se réfèrent au premier chapitre. Cette théorie se réfère à une découverte récente.*

Class. Attribuer quelque chose à quelqu'un. *Je vous réfère tout l'honneur, toute la gloire de cette action.*

2. V. intr. *En référer à quelqu'un,* soumettre une difficulté à son autorité, solliciter de lui un jugement, une décision. *En référer à ses chefs. Il faut en référer au juge. Il en sera référé à qui de droit* ou, simplement, *il en sera référé.*

REFERMER v. tr. XIIe siècle. Dérivé de *fermer*.

Fermer ce qu'on avait ouvert ou ce qui était ouvert. *Refermer une fenêtre. Refermer un livre.*

Pron. *La porte s'est refermée. Ces fleurs s'ouvrent le matin et se referment le soir. La plaie se referme,* elle cicatrise. *Le piège s'est refermé sur la patte du renard.*

REFERRER v. tr. XIIe siècle. Dérivé de *ferrer*.

Ferrer de nouveau un cheval, un âne, etc.

***REFILER** v. tr. XVIIIe siècle. Dérivé de *filer,* pris au sens populaire de « donner, vendre ».

Pop. Remettre, vendre une chose sans valeur, en trompant sur sa qualité. *Se faire refiler une fausse pièce.* Par ext. Donner quelque chose à quoi on ne tient pas ; transmettre quelque chose de désagréable. *Il m'a refilé son vieux pardessus. Elle m'a refilé sa grippe. Refiler une corvée.*

***REFINANCEMENT** n. m. XXe siècle. Dérivé de *financement*.

BANQUE. Procédure particulière permettant à une banque de reconstituer ses disponibilités financières pour poursuivre la distribution de crédits lorsque toutes ses ressources sont engagées. *Le refinancement des banques par l'État.*

***REFINANCER** v. tr. (se conjugue comme *Avancer*). XXe siècle. Dérivé de *financer*.

BANQUE. Permettre à un établissement de crédit de reconstituer ses réserves financières grâce à une procédure particulière appelée refinancement. Surtout pron. *Cet établissement doit se refinancer auprès de la Banque centrale.*

***RÉFLÉCHI, -IE** adj. XIIIe siècle, *refleki*. Participe passé de *réfléchir.*

I. Qui repart en sens contraire, revient sur lui-même. **1.** PHYS. Se dit d'une onde qui, par un phénomène de réflexion, est renvoyée dans le milieu d'où elle provient. *Rayon lumineux réfléchi. Onde sismique réfléchie.*

2. GRAMM. *Pronom réfléchi,* pronom personnel qui représente la même personne ou la même chose que le sujet du verbe et qui est le plus souvent employé en fonction de complément d'objet direct ou indirect, ou de complément de l'adjectif (on renforce parfois ces pronoms par l'adjectif indéfini *même*). *« Lui », « eux », « soi » sont des pronoms personnels réfléchis dans les phrases « Il ne pense qu'à lui », « Ils sont contents d'eux-mêmes », « Avoir confiance en soi ». Dans la conjugaison des verbes pronominaux, on utilise les pronoms réfléchis « me, te, se, nous, vous ». Verbe pronominal réfléchi, à valeur réfléchie* ou *à sens réfléchi,* qui exprime une action dont le sujet et l'objet ont le même référent, comme dans « Je me lave » ou « Ils s'attribuent le mérite de cette victoire ». *On distingue l'emploi pronominal réfléchi direct, où le pronom réfléchi est complément d'objet direct du verbe, comme dans « Elle s'est cognée contre un mur », de l'emploi pronominal réfléchi indirect, où il est complément d'objet indirect, comme dans « Elles se sont succédé à la tribune ».*

3. BOT. Se dit d'un organe dont la partie supérieure est courbée vers l'extérieur par rapport à la partie inférieure, qui est verticale. *Sépales, pétales réfléchis. Étamines réfléchies.*

II. Fig. **1.** Qui est dit ou fait avec réflexion ; qui a été longuement pensé, considéré, soumis à examen. *Une décision mûrement réfléchie. Une conduite sage et réfléchie.*

Loc. *Tout bien réfléchi,* après avoir examiné la question. Fam. *C'est tout réfléchi,* il n'y a pas à hésiter, la question ne se pose même pas.

Par ext. Se dit d'une personne qui a l'habitude de peser ses paroles, ses actes. *Un homme réfléchi.* Par méton. *Caractère réfléchi. Un air réfléchi et posé.*

2. PHIL. *Conscience réfléchie,* retour de l'esprit sur une première impression qu'il analyse (on dit aussi *Conscience réflexive*).

RÉFLÉCHIR v. tr. et intr. XIIe siècle, *reflekir* ; XIIIe siècle, *réfléchir*. Issu, avec influence de *fléchir,* du latin *reflectere,* « courber en arrière ».

1. V. tr. PHYS. En parlant d'un corps, renvoyer une onde dans le milieu dont elle provient. *Les corps polis réfléchissent la lumière. L'écho est un phénomène acoustique se produisant lorsque le son est réfléchi par un obstacle. Les ondes sonores réfléchies par des objets immergés peuvent être analysées par des sonars.*

Par ext. Dans la langue courante. Refléter, renvoyer une image. *La surface de l'étang réfléchissait les nuages.* Surtout pron. *Son visage se réfléchissait dans le miroir.*

2. V. intr. Fig. Arrêter sa pensée sur un sujet, fixer sur lui son esprit, son attention pour le considérer plus avant. *Réfléchir à un problème, à une situation. Réfléchissez à cette proposition. J'ai réfléchi à ce que vous m'avez dit. Réfléchir sur sa vie.*

Absolt. *J'ai besoin de réfléchir. Agir sans réfléchir. Vous avez encore quelques jours pour réfléchir,* avant de vous décider. *Cela donne à réfléchir, fait réfléchir,* invite à réserver ou à modifier son jugement.

RÉFLÉCHISSANT, -ANTE adj. XIVe siècle. Participe présent de *réfléchir*.

PHYS. Qui réfléchit les ondes. *Surface réfléchissante. Les cataphotes sont des dispositifs réfléchissants que l'on fixe sur les bicyclettes ou les voitures pour les rendre visibles la nuit.* (On dit aussi *Réflecteur, -trice.*)

***RÉFLECTANCE** n. f. XXe siècle. Dérivé de *réflecteur*.

PHYS. Rapport entre la quantité d'énergie du rayonnement réfléchi par une surface et la quantité d'énergie du rayonnement reçu.

RÉFLECTEUR, -TRICE adj. et n. XIXe siècle. Dérivé de *réfléchir,* avec influence de l'anglais *reflector,* « appareil qui réfléchit ».

1. Adj. PHYS. Qui réfléchit, qui renvoie une onde par réflexion. *Miroir, panneau réflecteur.* (On dit aussi *Réfléchissant, -ante.*)

2. N. m. TECHN. Appareil ou dispositif destiné à réfléchir et à redistribuer des ondes lumineuses, sonores, thermiques, etc. *Réflecteur d'une lampe, d'un projecteur. Réflecteur d'antenne à ondes hertziennes.* Par anal. *Réflecteur de neutrons d'un réacteur nucléaire,* qui renvoie vers le cœur du réacteur les neutrons qui tendent à s'en échapper.

Spécialt. OPT. Instrument d'observation astronomique dont l'objectif est formé d'un miroir ou d'un système de miroirs (on dit plutôt *Télescope*).

***RÉFLECTIF, -IVE** adj. XIXe siècle. Dérivé de *réfléchir,* au sens de « renvoyer après un impact ».

PHYSIOL. Relatif aux réflexes.

***RÉFLECTIVITÉ** n. f. XIXe siècle. Dérivé de *réflectif*.

PHYSIOL. Capacité d'une partie du corps ou de l'ensemble de l'organisme à réagir à une stimulation par un réflexe.

***RÉFLECTORISÉ, -ÉE** adj. XXe siècle. Dérivé de *réflecteur*.

TECHN. Se dit d'un objet muni d'un dispositif réfléchissant la lumière qui le rend ainsi visible de nuit. *Plaque d'immatriculation réflectorisée.*

REFLET n. m. XVIIe siècle. Emprunté de l'italien *riflesso,* de même sens, lui-même tiré du latin tardif *reflexus,* « retour en arrière ».

1. Éclat, plus ou moins coloré, qui apparaît à la surface d'un corps sur lequel la lumière se réfléchit. *Les reflets du soleil sur l'eau. La moire a des reflets chatoyants, des reflets changeants. Une chevelure aux reflets roux, aux reflets cuivrés.* En composition. *Huit-reflets,* voir ce mot.

2. Image renvoyée par une surface réfléchissante. *Les passants aperçoivent leur reflet dans les vitrines. Le reflet des saules dans l'eau.*

Fig. *« La Comédie humaine », de Balzac, est le reflet de la société de son temps.* Expr. *Être un pâle reflet de,* une image affadie d'une réalité. *Cet ambassadeur n'est que le pâle reflet de son prédécesseur.*

REFLÉTER v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XVIIIe siècle. Dérivé de *reflet*.

Renvoyer par réflexion la lumière d'un corps, ou son image. *L'eau de l'étang reflète les nuages.* Surtout pron. *Le bleu du ciel se reflète dans les bassins.*

Fig. Donner l'image, l'idée d'une réalité, la rendre sensible ou perceptible. *Ce sondage reflète bien les inquiétudes de l'opinion. Le style reflète l'homme.* Pron. *Ses émotions se reflètent sur son visage.*

REFLEURIR v. intr. et tr. XIIe siècle. Dérivé de *fleurir*.

1. V. intr. Fleurir de nouveau. *Les orangers refleurissent en automne.*

Fig. S'épanouir de nouveau. *Les lettres, les beaux-arts commencent à refleurir.*

2. V. tr. Regarnir de fleurs. *Refleurir une tombe, un autel.*

***REFLEX** (le premier *e* se prononce *é*) ◇ adj. inv. XXe siècle. Emprunté de l'anglais *reflex,* de même sens, lui-même tiré du français *reflet*.

PHOT. *Appareil, caméra à visée reflex* ou, ellipt., *appareil, caméra reflex,* qui permettent, grâce à un miroir situé derrière l'objectif, de renvoyer la lumière dans le viseur, où l'on voit alors la même image que celle qui se forme sur la surface photosensible du film ou du capteur. Subst., au masculin. *Un reflex,* un appareil photographique de ce type. *Un reflex numérique.*

RÉFLEXE adj. et n. m. XVe siècle. Emprunté du latin *reflexus,* participe passé de *reflectere,* « courber en arrière, recourber ».

I. Adj. **1.** OPT. Vieilli. Qui se fait par réflexion, qui est le produit d'une réflexion. *Image réflexe.*

2. PHYSIOL. Se dit d'un mouvement, d'une contraction, d'une sécrétion, etc. qui se produisent indépendamment de la volonté, en réponse à un stimulus donné. *Un acte réflexe. L'éternuement est une action réflexe.* Par méton. *Centre nerveux réflexe* ou *Centre réflexe,* partie du système nerveux central qui, au cours d'une activité réflexe, assure le relais entre les messages afférents et efférents. *Arc réflexe,* trajet que suit l'influx nerveux depuis le récepteur jusqu'au centre nerveux puis de celui-ci jusqu'à l'organe effecteur par les nerfs sensitif et moteur.

II. N. m. PHYSIOL. Réponse involontaire, immédiate et prévisible d'un organe ou d'un organisme à un stimulus déterminé. *Réflexe de flexion, de salivation. Réflexe tendineux, rotulien. Réflexe proprioceptif,* voir *Proprioceptif. Réflexe médullaire, cérébelleux,* dont la réalisation fait intervenir la moelle épinière, le cervelet. *Réflexe inné. Les réflexes conditionnés* ou *conditionnels sont acquis par apprentissage. Réflexe archaïque,* qui est observable chez le nouveau-né et disparaît dans les premiers mois de la vie. *Les réflexes de succion ou d'agrippement sont des réflexes archaïques.*

Par ext. Réaction très rapide d'une personne placée dans une situation imprévue, qui précède toute réflexion. *Il a eu le réflexe de freiner pour éviter cette voiture. Avoir de bons réflexes. Elle s'est écartée par réflexe. Manquer de réflexe.*

Fig. *Un réflexe d'homme bien élevé.*

RÉFLEXIBILITÉ n. f. XVIIIe siècle. Emprunté de l'anglais *reflexibility,* de même sens.

PHYS. Vieilli. Propriété de ce qui peut être renvoyé par un phénomène de réflexion. *La réflexibilité des rayons lumineux.*

***RÉFLEXIF, -IVE** adj. XVIIe siècle. Emprunté du latin scientifique *reflexivus,* de même sens.

1. Relatif à la réflexion, à l'action de l'esprit qui réfléchit. *Activité réflexive. Faculté réflexive, pensée réflexive.*

Spécialt. PHIL. *Conscience réflexive,* qui prend pour objet ses propres actes et états de pensée (on dit aussi *Conscience réfléchie*). Par méton. *Analyse réflexive. Méthode réflexive.*

2. MATH. *Relation réflexive,* relation binaire sur un ensemble, telle que tout élément de cet ensemble est en relation avec lui-même. *La relation d'égalité est réflexive.*

RÉFLEXION n. f. XIVe siècle. Emprunté du latin tardif *reflexio,* « retour en arrière ».

1. PHYS. Phénomène par lequel une onde, rencontrant la surface d'un corps qui lui fait obstacle, est renvoyée dans le milieu d'où elle provient. *Réflexion d'une onde acoustique, d'une onde électromagnétique. Réflexion d'un rayon lumineux. Angle de réflexion,* angle formé par le rayon réfléchi et la perpendiculaire à la surface réfléchissante. *L'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. L'étude de la réflexion des ondes sismiques permet de connaître la structure interne du globe terrestre. L'échographie est une technique d'imagerie médicale utilisant la réflexion des ultrasons.*

Spécialt. MARINE. *Instrument à réflexion,* instrument de navigation comportant un jeu de miroirs et servant à déterminer la hauteur des astres par rapport à l'horizon. *Le sextant est un instrument à réflexion.*

2. Fig. Action de l'esprit qui se concentre sur un objet, y arrête sa pensée ; examen, considération attentive. *Être plongé dans une profonde réflexion. Cela mérite, cela demande réflexion. Il y a là matière à réflexion. Poursuivre sa réflexion sur un sujet. Avoir besoin d'un moment, d'un délai de réflexion. Prendre le temps de la réflexion.*

Loc. *Réflexion faite* ou *toute réflexion faite, après mûre réflexion, à la réflexion,* après avoir bien considéré, bien examiné la situation. *À la réflexion, je préfère changer d'itinéraire.* Vieilli. *Faire réflexion sur* ou *faire réflexion à,* penser à, considérer. *Faire réflexion que,* réfléchir mûrement au fait que.

Par ext. Faculté de réfléchir, aptitude à exercer son jugement, à examiner une question avec attention. *Faire preuve de réflexion. Il est incapable de réflexion.*

Par méton. Ce qui résulte de cette action de l'esprit ; pensée, formule, idée. *De sages, de savantes réflexions. Il m'a communiqué ses réflexions sur cette affaire.* Spécialt. Observation critique, remarque où il entre le plus souvent du reproche. *Une réflexion incongrue, désobligeante. Dispensez-moi de vos réflexions !*

Titre célèbre : *Réflexions ou Sentences et Maximes morales,* ouvrage, plus connu sous le titre de *Maximes,* de François de La Rochefoucauld (1664).

***RÉFLEXIVITÉ** n. f. XIXe siècle. Dérivé de *réflexif*.

1. PHIL. Faculté qu'a la conscience de réfléchir sur sa propre activité, sur son état de conscience.

2. MATH. Propriété qu'a une relation d'être réflexive.

REFLUER v. intr. XIVe siècle, *refluir*; XVe siècle, *refluer*. Emprunté du latin *refluere,* «couler en sens contraire».

En parlant d'un fluide. Couler dans le sens inverse de celui de son mouvement normal; prendre, à cause d'un obstacle, une direction autre que sa direction naturelle. *Quand la marée monte, elle fait refluer certains fleuves. Les eaux arrêtées par les digues ont reflué dans les champs. On disait que l'émotion faisait refluer le sang au cœur.* Spécialt. En parlant de la mer. Redescendre. *La mer reflue.*

Par anal. En parlant d'êtres vivants réunis en grand nombre. *La foule, empêchée d'avancer, reflua vers les rues adjacentes.*

Fig. *Soudain, les souvenirs refluèrent à sa mémoire.*

REFLUX (*x* ne se fait pas entendre) n. m. XVIe siècle. Dérivé de *flux*.

En parlant d'un fluide. Le fait de refluer; mouvement de ce qui reflue. *Le reflux des eaux. Les valvules cardiaques empêchent le reflux du sang. Reflux gastrique,* remontée du contenu gastrique acide dans l'œsophage. Spécialt. Mouvement périodique des eaux de la mer qui se retirent du rivage après le flux (on dit aussi *Jusant*). *Le flux et le reflux de la Méditerranée sont à peine sensibles.*

Par anal. En parlant d'une foule. *Le reflux des spectateurs vers la sortie. Le reflux des troupes.*

Fig. Employé avec *flux,* pour parler de la vicissitude des choses humaines. *Le flux et le reflux du sort.*

***REFONDATEUR, -TRICE** n. XXe siècle. Dérivé de *fondateur*.

Dans le vocabulaire politique. Acteur ou partisan d'une refondation. *Les refondateurs d'un parti.* Adjt. *Courant refondateur.*

***REFONDATION** n. f. XIXe siècle. Dérivé de *fondation*.

Action de fonder de nouveau. S'emploie surtout dans le vocabulaire politique pour désigner l'action par laquelle on cherche à renouveler les principes sur lesquels reposent une organisation, un système, en les adaptant à une situation nouvelle. *La refondation d'un parti.*

***REFONDER** v. tr. XIXe siècle. Dérivé de *fonder*.

Fonder de nouveau. S'emploie surtout dans le vocabulaire politique. Asseoir une organisation, un système sur de nouveaux fondements, en renouvelant, en adaptant les principes sur lesquels ils sont établis. *Refonder l'école.*

REFONDRE v. tr. (se conjugue comme *Attendre*). XIIe siècle. Dérivé de *fondre*.

Fondre de nouveau. *Refondre du métal, des débris de verre. Durant l'Occupation, les Allemands ont refondu des statues de bronze pour en faire des canons.*

Fig. Remanier de fond en comble, modifier profondément un système, un ouvrage de l'esprit en changeant la répartition de ses éléments ou en en apportant de nouveaux, conformément aux besoins, aux réalités du moment. *Refondre l'organisation d'une entreprise. Refondre les programmes d'enseignement. Refondre un texte législatif. Une édition refondue, entièrement refondue.*

REFONTE n. f. XVIe siècle. Dérivé de *refondre,* avec influence de *fonte*.

Action de refondre; résultat de cette action. *La refonte du bronze. La refonte des monnaies. La refonte du sucre cristallisé dans l'eau, au cours du raffinage.*

Fig. *Une refonte des statuts, du règlement. La refonte d'un système juridique.*

***REFORESTATION** n. f. XXe siècle. Dérivé de *forêt.*

Reconstitution de zones boisées, de forêts, après une déforestation.

RÉFORMABLE adj. XVe siècle. Dérivé de *réformer.*

Qui peut être réformé, corrigé. *Un système électoral réformable. Cette institution n'est guère réformable.*

***REFORMATER** v. tr. XXe siècle. Dérivé de *formater.*

INFORM. Formater de nouveau.

Fig. *Reformater les individus, les consciences.*

RÉFORMATEUR, -TRICE adj. et n. XIVe siècle. Emprunté du latin *reformator,* de même sens, lui-même dérivé de *reformare,* «refaire».

1. Adj. Qui prône ou mène des réformes. *Un député réformateur. Un parti réformateur.* Par méton. *Politique réformatrice.* Par ext. *Volonté réformatrice.*

2. N. Celui, celle qui propose, conduit une réforme. *Réformateurs et conservateurs. Durant la monarchie de Juillet, Raspail fonda un journal d'opposition républicaine intitulé « Le Réformateur ». C'est un réformateur dans l'âme. Faire œuvre de réformateur.*

Désigne en particulier la personne qui réforme un ordre religieux ou en rétablit la discipline primitive. *Sainte Thérèse d'Avila fut la réformatrice du Carmel, l'abbé de Rancé le réformateur de la Trappe.*

Loc. *Les réformateurs,* nom donné aux fondateurs de la Réforme protestante, au XVIe siècle, et aux premiers membres de la religion réformée. *Sur le mur des réformateurs, élevé en 1909 à Genève, sont représentés Guillaume Farel, Jean Calvin, Théodore de Bèze et John Knox.* Désigne aussi ceux qui participèrent à la Réforme catholique. *Saint Vincent de Paul fut un grand réformateur.*

(Dans certains emplois, on dit aussi *Réformiste*.)

RÉFORMATION n. f. XIIIe siècle. Emprunté du latin *reformatio,* «action de refaire, réforme».

1. Vieilli. Action de réformer, de rétablir dans l'ancienne forme ou d'établir dans une forme nouvelle, jugée meilleure; résultat de cette action. *La réformation du calendrier, des mœurs. La réformation d'un ordre religieux.*

Absolt. Parfois avec la majuscule. *La réformation,* le mouvement de renouveau évangélique qui donna naissance aux Églises protestantes; l'ensemble des changements apportés par les protestants à la doctrine et à la discipline de l'Église catholique.

(On dit aujourd'hui *Réforme.*)

2. Dans des emplois spécialisés. DROIT. Modification d'une décision de justice par une juridiction de degré supérieur. *Le pourvoi en cassation constitue une voie de réformation.* – ADM. Modification d'un acte administratif par une autorité hiérarchique supérieure.

RÉFORME n. f. XVIIe siècle. Déverbal de *réformer.*

1. Action par laquelle on corrige une chose, on cherche à la rendre meilleure, soit en lui apportant des modifications, soit en rétablissant sa forme première, originelle; résultat de cette action (on a dit aussi *Réformation*). *Être animé d'un esprit de réforme. Proposer, mener, conduire des réformes.* Vieilli. *La réforme des abus, des excès,* leur suppression.

Dans les domaines juridique, administratif, politique. *La réforme d'un système, d'une institution. Réforme électorale, fiscale. Réforme agraire,* qui donne lieu à un partage des terres au profit de ceux qui les cultivent. *La réforme du calendrier par Jules César. Réformes économiques et*

sociales. Réforme de l'école. Réforme législative, modification du droit soit par une loi nouvelle, soit par décret. *Loi, décret portant réforme de… Réforme des monnaies* (vieilli), le fait de rétablir leur valeur réelle, après les avoir surévaluées. POLIT. Désigne, par opposition à *Révolution,* la modification partielle d'un régime ou d'un système social, économique ou politique, par des moyens institutionnels et légaux.

En termes de religion. *Réforme liturgique. Réforme conciliaire. La réforme grégorienne, au* XIe *siècle.* Désigne en particulier le rétablissement, au sein d'un ordre, de la discipline qui avait cessé d'y régner ou l'ensemble de modifications, d'aménagements apportés à la règle de cet ordre. *Réforme monastique. Les carmes déchaussés observent la réforme de sainte Thérèse d'Avila. La réforme de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs par Angélique Arnauld en 1608. Au cours des siècles, la règle bénédictine a fait l'objet de nombreuses réformes.*

Avec la majuscule. *La Réforme protestante* et, absolt., *la Réforme,* le mouvement de renouveau évangélique du XVIe siècle, conduit notamment par Luther, Zwingli et Calvin, qui voulait ramener l'Église à son institution primitive et qui aboutit à la formation des Églises protestantes. *La Réforme anglicane fut plus politique que religieuse. La Réforme catholique,* s'emploie pour caractériser le mouvement réformateur de l'Église catholique des XVIe et XVIIe siècles et, plus particulièrement, pour suggérer l'antériorité de ce mouvement par rapport à la Réforme protestante. *La Contre-Réforme, engagée à partir du concile de Trente, est une des principales phases de la Réforme catholique*.

2. MILIT. Le fait d'écarter une personne du service, notamment en raison d'inaptitudes physiques ou psychologiques. *La réforme d'un soldat* ou, naguère, *d'un appelé. Réforme temporaire, définitive. Un cas de réforme. Conseil de réforme.*

Anciennt. Désarmement, congédiement d'un soldat, d'une ou de plusieurs troupes après une campagne. *La réforme d'un régiment.* Spécialt. Position d'un officier de carrière dont on suspendait l'activité mais qui conservait pendant un certain nombre d'années une partie de sa solde. *Être mis à la réforme, en réforme. Percevoir un traitement de réforme.*

Par anal. Mise à l'écart, parfois temporaire, de chevaux, d'armements, etc. qui ne sont plus en état de servir, afin de les soigner, de les réparer, de les réviser. *Il y eut dans ce régiment une réforme de vingt chevaux. Mettre des chars, des blindés en réforme.* Par méton. *Vendre les réformes.*

Par ext. *Réforme de matériel ferroviaire.* AGRIC. *La réforme des animaux d'élevage,* l'abattage, en vue de leur consommation, des bêtes qui ne produisent plus suffisamment.

Loc. *De réforme*. *Du matériel de réforme. Chevaux de réforme. Vache de réforme*. *Mettre à la réforme,* écarter, mettre au rebut. *Ces outils ont été mis à la réforme depuis longtemps.*

***RÉFORMÉ, -ÉE** n. XVIe siècle. Participe passé substantivé de *réformer*.

1. Vieilli. Religieux, religieuse suivant la règle nouvelle établie dans l'ordre auquel ils appartiennent, par opposition aux religieux d'étroite ou de stricte observance.

2. Membre d'une Église protestante. *Les réformés de France.* S'emploie plus particulièrement pour désigner un calviniste.

REFORMER v. tr. XIIe siècle, *refurme* ; XVe siècle, *reformer*. Dérivé de *former*.

Former, assembler de nouveau. *Reformer les rangs. Après les combats, le régiment a été reformé. Reformer une commission.*

Pron. *Le bataillon se reforma en ordre de marche. Des attroupements se sont reformés. Ce groupe de rock s'est reformé pour un concert unique.* Spécialt. *À la suite d'une fracture, le tissu osseux se reforme,* il se reconstitue.

Impers. *Il s'est reformé de la glace sur le bassin.*

RÉFORMER v. tr. XIIe siècle. Emprunté du latin *reformare,* « rendre à sa première forme », puis « améliorer », lui-même dérivé, par l'intermédiaire de *formare,* « mettre en forme », de *forma,* « moule, type ».

1. Donner une forme meilleure à quelque chose, en le corrigeant par des ajouts, des retranchements et des changements, ou en en rétablissant la forme originelle. *Réformer sa vie, ses mœurs. Réformer son caractère. Elle veut réformer le genre humain. Réformer les abus* (vieilli), les supprimer. Par ext. *Cet homme ne peut être réformé.* Pron. *Il promet toujours de se réformer,* d'amender sa conduite.

Dans les domaines politique, juridique, administratif. *Réformer l'État. Réformer la Constitution. Réformer une loi,* y apporter des amendements. *Les dispositions de ce jugement ont été réformées. Réformer la police, la justice, l'école. Réformer le système de santé.* Absolt. Entreprendre, mener des réformes. *Un gouvernement qui s'engage à réformer.*

En termes de religion. *Le deuxième concile du Vatican réforma la liturgie catholique. Réformer un ordre religieux,* conduire sa réforme. Au participe passé, adjt. *Une branche réformée de l'ordre des Frères mineurs.* Spécialt. *La religion réformée, le culte réformé,* le protestantisme. *Les Églises réformées,* les diverses communautés protestantes. *L'Église réformée,* désigne plus particulièrement l'Église calviniste. *L'Église réformée de France.* Péj. *La religion prétendue réformée* ou, par abréviation, *la R.P.R.,* nom que les catholiques donnaient, au XVIIe siècle, à la religion protestante, et en particulier au calvinisme.

2. MILIT. Retirer, écarter du service. *Réformer un soldat engagé* ou, naguère, *un appelé,* le déclarer impropre au service. *Ce militaire, grand blessé de guerre, a été réformé avec pension. Se faire réformer,* obtenir une dispense de service. Au participe passé, subst. *Un réformé.*

Anciennt. Désarmer, congédier des troupes après une campagne. *Réformer un bataillon.* Spécialt. Suspendre l'activité d'un officier de carrière tout en lui conservant une partie de sa solde.

Par anal. *Réformer des chevaux. Réformer des blindés, des véhicules.*

Par ext. *Cette compagnie de chemin de fer a réformé du matériel, des locomotives.* AGRIC. Abattre des animaux d'élevage pour leur viande, lorsqu'ils ne sont plus assez productifs. *Réformer des poules pondeuses.*

***RÉFORMETTE** n. f. XIXe siècle. Diminutif de *réforme*.

Péj. Réforme de peu d'ambition et de faible portée. *Ces réformettes ne suffiront pas à moderniser le système judiciaire.*

***RÉFORMISME** n. m. XXe siècle. Dérivé de *réformiste*.

Attitude consistant à prôner ou à entreprendre des réformes.

POLIT. Position d'un parti, d'un individu qui, dans la conquête ou l'exercice du pouvoir, préconise des réformes graduelles plutôt que la révolution.

RÉFORMISTE adj. XIXe siècle. Dérivé de *réforme*.

Qui est partisan d'une réforme, d'un système de réformes. *Un magistrat réformiste.* Par méton. *Être animé d'une volonté réformiste. Un programme réformiste.*

POLIT. Dont l'action se fonde sur la réforme et exclut par principe les positions extrémistes ainsi que le recours aux voies de la révolution. *Parti, syndicat, courant réformiste.*

Subst. *Un, une réformiste. Lénine a toujours accusé les réformistes de trahir le marxisme en renonçant à la révolution.*

(On dit aussi *Réformateur, -trice*.)

***REFORMULER** v. tr. XXe siècle. Dérivé de *formuler.*

Formuler de nouveau, exprimer en des termes différents ce qui a déjà été dit ou écrit, généralement en recherchant davantage de clarté. *Reformuler un message, une question. Reformuler des articles de loi.*

REFOUILLEMENT n. m. XIXe siècle. Dérivé de *refouiller.*

BX-ARTS. ARTS DÉCORATIFS. Action d'approfondir une entaille, un évidement, de marquer davantage les creux d'une moulure, d'une sculpture pour en accentuer les saillies ; la partie ainsi recreusée. *Refouillement au poinçon, à la massette. Le refouillement d'un ornement sculpté.*

REFOUILLER v. tr. XVIe siècle. Dérivé de *fouiller.*

BX-ARTS. ARTS DÉCORATIFS. Creuser davantage, rendre plus profond un évidement. *Refouiller une rainure, une gorge. Refouiller les zones de blanc d'une plaque de gravure.* Spécialt. Lors d'une restauration, approfondir les creux d'une sculpture pour en faire ressortir plus nettement les reliefs. *Refouiller des rinceaux.*

***REFOULÉ** n. m. XIIIe siècle, au sens de « foulé de nouveau » ; XXe siècle, au sens actuel. Participe passé substantivé de *refouler*.

PSYCHAN. Ensemble des représentations, pulsions ou désirs enfouis dans l'inconscient. Loc. *Le retour du refoulé,* expression de ces éléments de la vie psychique dans les rêves, les lapsus ou les actes manqués.

REFOULEMENT n. m. XVIe siècle. Dérivé de *refouler*.

1. Action par laquelle on repousse vigoureusement, on fait refluer une matière, un matériau ; le fait d'être refoulé. *Forger, tarauder une pièce mécanique par refoulement du métal. Le refoulement d'un gaz par un compresseur. Le refoulement des eaux.*

Par anal. TRANSPORTS. *Refoulement d'un train, refoulement d'un avion au sol,* manœuvre qui consiste à le déplacer vers l'arrière.

Par ext. *Le refoulement des envahisseurs hors du territoire. Le refoulement des manifestants par les forces de l'ordre.* Spécialt. *Le refoulement à la frontière d'un étranger.*

2. Fig. Le fait de contenir une émotion, un sentiment, de s'interdire de les laisser paraître. *Le refoulement de sa joie, de sa déception.*

Spécialt. PSYCHAN. Mécanisme par lequel des idées, des souvenirs ou des pensées liés à certaines pulsions sont écartés du champ de la conscience, repoussés ou maintenus dans l'inconscient, parce que leur satisfaction serait incompatible avec d'autres exigences matérielles, sociales ou morales. *Selon Freud, le refoulement joue un rôle majeur dans les névroses.*

REFOULER v. tr. et intr. XIe siècle. Dérivé de *fouler*.

I. V. tr. **1.** Soumettre une deuxième fois à des pressions répétées avec les mains, les pieds, ou à l'aide d'un outil. *Refouler la vendange. Il faut refouler cette étoffe.*

2. Repousser une matière, un matériau, faire refluer un fluide. *Cette pompe refoule l'eau dans la canalisation. Refouler un gaz.* Absolt. *Un égout qui refoule. Cette cheminée refoule,* la fumée y est rabattue vers le foyer.

Par ext. Pousser avec force. Surtout dans des emplois techniques. *Refouler du mortier dans un joint.*

Spécialt. TRANSPORTS. *Refouler un train, un avion,* les faire reculer. – MARINE. *Refouler la marée, le courant,* se dit d'un navire qui avance contre la marée, contre le courant.

3. Faire reculer, se mouvoir une personne ou un ensemble de personnes vers l'endroit d'où ils viennent. *Refouler des intrus. La police refoula les grévistes qui voulaient occuper l'usine.* Spécialt. Ne pas laisser entrer quelqu'un sur le territoire national. *Être refoulé à la frontière.*

VÈN. *Refouler les chiens,* les faire retourner sur leurs pas, lorsqu'ils sont en défaut.

4. Fig. Contenir, ne pas laisser paraître une émotion, un sentiment ; en empêcher la manifestation. *Refouler sa fureur, sa rancune. Refouler ses larmes.*

Spécialt. PSYCHAN. Repousser dans l'inconscient certaines représentations qu'on se défend d'admettre dans le champ de la conscience. *Refouler un souvenir, un traumatisme.* Au participe passé, adjt. *Désir refoulé, pulsions refoulées.*

II. V. intr. **1.** Reculer, refluer sous l'effet d'une pression, d'une force contraire. *Les eaux refoulent jusque dans l'estuaire.*

2. TECHN. Ne pas s'enfoncer, résister à une force. *Un clou, un pieu qui refoule.*

REFOULOIR n. m. XVIe siècle. Dérivé de *refouler*.

1. ARTILL. Anciennt. Instrument cylindrique qui servait à conduire et à fixer la charge au fond du tube du canon.

2. TECHN. Désigne divers instruments de maçonnerie, de maréchalerie, etc. qui permettent de repousser une matière. *Le maçon se sert d'un refouloir pour tasser le mortier dans les joints.* Désigne aussi un ressort de rappel sur une porte à ouverture et fermeture automatique.

RÉFRACTAIRE adj. XVIe siècle. Emprunté du latin *refractarius,* « qui casse ; qui cherche querelle », lui-même dérivé, par l'intermédiaire de *refringere,* « briser, enfoncer », de *frangere,* « briser ».

1. Qui résiste, qui refuse de se soumettre, d'obéir ; rebelle. *Être réfractaire à l'autorité, aux règlements. Il se montre réfractaire aux ordres de ses supérieurs.* Absolt. *Un élève, un employé réfractaire,* qui se soustrait à la discipline, à ses obligations.

HIST. Pendant la Révolution. *Prêtre, évêque réfractaire,* qui avait refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé en 1790 et que l'on qualifiait aussi parfois d'*Insermenté,* par opposition à *Prêtre, évêque constitutionnel, assermenté* ou *jureur*. *Les prêtres réfractaires furent mis hors la loi jusqu'en l'an VIII. Clergé réfractaire.* Sous le Consulat et le Premier Empire. *Conscrit réfractaire,* jeune homme qui s'était dérobé à la loi du recrutement et aux obligations militaires. Pendant la Seconde Guerre mondiale, se disait en France et en Belgique d'un jeune homme qui s'était soustrait au Service du travail obligatoire (S.T.O.) en Allemagne. *Être porté réfractaire.* Subst. *Ces réfractaires ont rejoint le maquis.*

Fig. Qui se montre insensible à certaines choses, incapable de les comprendre, de les accepter. *Être réfractaire à l'informatique. Être réfractaire à Wagner*.

2. Dans des emplois spécialisés. TECHN. Se dit d'un matériau qui résiste à de très hautes températures. *Ciment réfractaire. Alliage réfractaire.* Par méton. *Une cheminée*

construite en briques réfractaires. – MÉD. Se dit d'une maladie, d'une infection qui résiste au traitement qu'on lui oppose. *Anémie réfractaire*. – PHYSIOL. *Période, phase réfractaire,* durée, succédant à une période ou une phase d'activité, durant laquelle une fibre nerveuse ou le muscle cardiaque ne sont plus excitables et ne réagissent plus à une stimulation.

RÉFRACTER v. tr. XVIIIe siècle. Emprunté de l'anglais *to refract,* de même sens, lui-même tiré du latin *refractum,* supin de *refringere,* « briser ».

PHYS. Produire une réfraction, faire dévier une onde lumineuse, électromagnétique ou acoustique. *En réfractant un faisceau de lumière blanche, un prisme produit une dispersion des couleurs.* Pron. *Un rayon lumineux se réfracte lorsqu'il passe de l'air dans l'eau*. Au participe passé, adjt. *Rayon émergent et rayon réfracté.*

***RÉFRACTEUR** n. m. XIXe siècle. Dérivé de *réfracter*.

OPT. Instrument d'observation dont l'objectif est formé d'une ou de plusieurs lentilles fonctionnant par réfraction (on dit plutôt *Lunette astronomique*).

RÉFRACTIF, -IVE adj. XVIIIe siècle. Dérivé de *réfraction,* avec influence de l'anglais *refractive,* de même sens.

PHYS. Très vieilli. Qui engendre, produit une réfraction. *Pouvoir réfractif.* (On dit aujourd'hui *Réfringent, -ente*.)

RÉFRACTION n. f. XIIIe siècle. Emprunté du latin chrétien *refractio,* « opposition », puis « conversion », lui-même dérivé de *refractum,* supin de *refringere,* « briser ».

PHYS. Déviation que subit une onde lorsqu'elle se propage dans un milieu anisotrope ou lorsqu'elle passe d'un milieu dans un autre. *Réfraction d'une onde électromagnétique, d'une onde sismique. Réfraction de la lumière par un cristal. Double réfraction,* syn. de *Biréfringence. Angle de réfraction,* angle formé par le rayon réfracté et la perpendiculaire à la surface traversée. *Les travaux de Descartes ont permis de formuler la relation entre l'angle d'incidence et l'angle de réfraction. Indice de réfraction, plan de réfraction,* voir *Indice, Plan II. Les arcs-en-ciel, les mirages sont dus à des phénomènes de réfraction. Réfraction atmosphérique,* changement progressif de direction que subissent les rayons lumineux provenant d'un astre en traversant les différentes couches de l'atmosphère.

Spécialt. OPHTALM. Pouvoir réfringent de l'œil. *La myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme sont des défauts de réfraction.*

***RÉFRACTOMÈTRE** n. m. XXe siècle. Composé à l'aide de *réfraction* et de *-mètre,* tiré du grec *metron,* « mesure ».

Dispositif servant à mesurer des indices de réfraction. OPHTALM. Appareil destiné à évaluer les anomalies de la réfraction dans l'œil et permettant de déterminer les caractéristiques des verres ou lentilles destinés à les corriger (on dit aussi *Optomètre*).

***RÉFRAGABLE** adj. XXe siècle. Tiré d'*irréfragable*.

DROIT. *Présomption réfragable,* par opposition à *Présomption irréfragable,* présomption légale qui peut être contestée par une preuve contraire (on dit aussi *Présomption simple*).

REFRAIN n. m. XIIe siècle. Réfection de *refrait,* « mélodie », participe passé substantivé de l'ancien verbe *refraindre,* « briser, réprimer » et, en parlant de la voix, « moduler », lui-même tiré du latin populaire *refrangere,* « briser ».

1. Dans une chanson, un texte mis en musique, suite de mots qui revient entre les couplets, sur une même mélodie ; vers ou suite de vers qui, dans des poèmes à forme fixe, sont repris et répartis selon des règles propres à chaque genre. *Des onomatopées, des interjections peuvent servir de refrain dans des chansons populaires. « Aux armes, citoyens ! / Formez vos bataillons ! / Marchons ! Marchons ! / Qu'un sang impur / Abreuve nos sillons ! » est le refrain de « La Marseillaise ». Le refrain d'un cantique. Dans la ballade médiévale, le refrain ponctue les trois strophes, ainsi que l'envoi. Le refrain d'un rondeau, d'un virelai.*

Spécialt. MUS. Formule instrumentale reprise à intervalles réguliers dans certaines compositions, notamment dans la musique pour clavecin.

Par ext. Désigne parfois un air, une chanson dans sa totalité. *Entonner un refrain. Refrains d'avant-guerre, refrains populaires.*

2. Fig. et fam. Ce qu'on redit sans cesse, à tout propos. *Si seulement elle pouvait changer de refrain ! Avec lui, c'est toujours le même refrain,* il dit, il fait toujours la même chose.

3. MARINE. Rare. Retour des grosses vagues qui viennent se briser contre les roches.

RÉFRANGIBILITÉ n. f. XVIIIe siècle. Emprunté de l'anglais *refrangibility,* de même sens.

HIST. DES SCIENCES. Nom donné par Newton à la propriété qu'ont des rayons lumineux ou des ondes d'être réfractés lorsqu'ils passent d'un milieu de propagation dans un autre. *Newton montra que chacun des rayonnements composant la lumière blanche a une réfrangibilité différente.*

RÉFRANGIBLE adj. XVIIIe siècle. Emprunté de l'anglais *refrangible,* de même sens, lui-même tiré du latin *frangere,* « briser ».

Très vieilli. Se dit d'un rayon lumineux susceptible d'être réfracté.

REFRAPPER v. tr. XIIe siècle. Dérivé de *frapper*.

Frapper de nouveau. *La foudre a refrappé le vieux chêne.* S'emploie surtout à propos de monnaies. *Refrapper une médaille à un poids plus faible.*

Intranst. *Refrappez à la porte, on ne vous a pas entendu.*

***RÉFRÈNEMENT** ou **REFRÈNEMENT** n. m. XIVe siècle. Dérivé de *réfréner*.

Action de contenir, de modérer un élan, un sentiment, une émotion, etc. ; état de ce qui est réfréné. *Le réfrènement de sa colère, de ses pulsions.*

RÉFRÉNER ou **REFRÉNER** v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIIe siècle. Emprunté du latin *refrenare,* « dompter, maîtriser », lui-même dérivé de *frenum,* « frein, mors ».

Ralentir, modérer l'allure de sa monture (vieilli). *Réfréner un cheval*.

Fig. Réprimer, contenir, mettre un frein à un sentiment vif. *Réfréner son impatience, son ardeur. Réfréner ses appétits, ses désirs, ses passions.* Pron. *Il doit apprendre à se réfréner*.

RÉFRIGÉRANT, -ANTE adj. XIVe siècle. Emprunté du latin *refrigerans,* participe présent de *refrigerare,* « refroidir ».

CHIM. TECHN. Qui a la propriété d'abaisser la température d'un milieu, d'un corps, de produire une réfrigération. *Mélange réfrigérant. Appareil réfrigérant. Fluide réfrigérant,* qui est utilisé, en phase liquide ou gazeuse, dans les systèmes de production du froid. *De nombreux composés fluorés ou chlorés sont utilisés comme fluides réfrigérants.* Subst. *Un réfrigérant,* un dispositif permettant de refroidir certains liquides ou certains gaz par la circulation d'un fluide froid. *Le réfrigérant d'un climatiseur, d'un gazogène.*

Fig. et fam. Qui est empreint de froideur, propre à arrêter toute manifestation de sympathie ou d'affection, tout élan. *Elle m'a réservé un accueil réfrigérant.*

***RÉFRIGÉRATEUR** n. m. XVIIe siècle. Dérivé de *réfrigérer*.

Sorte d'armoire hermétique pourvue d'un moteur produisant du froid, où l'on conserve à basse température des aliments périssables. *Réfrigérateur électrique, réfrigérateur à gaz. Réfrigérateur congélateur. Dégivrer un réfrigérateur.*

Par ext. *Certains composés chimiques ou pharmaceutiques sont conservés dans des réfrigérateurs.*

(On dit aussi *Frigidaire.*)

RÉFRIGÉRATION n. f. XVe siècle. Emprunté du latin *refrigeratio,* « rafraîchissement, fraîcheur ».

1. TECHN. Action de réfrigérer un corps fluide ou solide, un milieu, d'en abaisser la température par divers procédés physicochimiques. *La réfrigération d'un gaz. Chambre de réfrigération. Une cuve de réfrigération pour le lait.*

2. MÉD. Ensemble des techniques permettant d'abaisser la température d'un organisme au-dessous de la normale. *L'hypothermie provoquée en vue d'une intervention chirurgicale est un cas de réfrigération.*

***RÉFRIGÉRER** v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIVe siècle. Emprunté du latin *refrigerare,* de même sens, lui-même tiré de *frigus,* « froid ».

TECHN. Abaisser volontairement, par divers procédés physicochimiques, la température d'un fluide, d'un solide ou d'un milieu. *Réfrigérer des aliments. Réfrigérer un local. Vitrine réfrigérée,* qui permet de conserver au frais des denrées ou des matières périssables.

Fig. et fam. *Réfrigérer quelqu'un,* le déconcerter, le désarçonner par une extrême froideur. *Il a tendance à réfrigérer ses interlocuteurs.*

***RÉFRINGENCE** n. f. XVIIIe siècle. Dérivé de *réfringent.*

PHYS. Propriété que possède un corps ou un milieu de réfracter la lumière. *L'indice de réfraction mesure la réfringence.*

RÉFRINGENT, -ENTE adj. XVIIIe siècle. Emprunté du latin *refringens,* participe présent de *refringere,* « briser » et, en parlant d'un rayon lumineux, « se réfracter », lui-même dérivé de *frangere,* « briser ».

PHYS. Qui a la propriété de réfracter les ondes lumineuses. *Milieu réfringent, matière réfringente. La cornée, le cristallin et le corps vitré sont les milieux réfringents de l'œil. Un verre optique en cristal réfringent.*

(On a dit aussi *Réfractif, -ive*.)

REFROIDIR v. tr., intr. ou pron. XIIe siècle. Dérivé de *froid*.

I. V. tr. **1.** Rendre froid, plus froid. *Le vent, la pluie ont refroidi l'atmosphère. Placer une bouteille de champagne dans un seau à glace pour la refroidir.* Spécialt. TECHN. Procéder au refroidissement d'une matière, d'un objet, d'un dispositif. *L'acier trempé est un métal que l'on a refroidi en le plongeant brusquement dans un bain d'eau. Refroidir le réacteur d'une centrale nucléaire.*

Fig. Diminuer l'ardeur, la vivacité d'un sentiment, d'une émotion. *Ces évènements ont considérablement refroidi son intérêt pour l'affaire. Cette mesquinerie n'a pas refroidi son zèle, son enthousiasme* ou, par méton., *ne l'a pas refroidi. Son programme a refroidi ses électeurs.* Au participe présent, adjt. Fam. *Un accueil refroidissant.*

2. Argot. Tuer. *Il a été refroidi par un complice.*

II. V. intr. ou pron. Devenir froid, plus froid. *Le temps a refroidi, s'est refroidi. Il a laissé refroidir le moteur avant de le remettre en marche. De la lave refroidie.*

Fig. Perdre de sa force, de son intensité. Surtout pron. *Leur amitié se refroidit de jour en jour. Se refroidir pour quelqu'un, à l'égard de quelqu'un,* lui montrer moins d'intérêt, d'amitié ou d'amour. Au participe passé, adjt. *Je le trouve très refroidi à notre égard.*

REFROIDISSEMENT n. m. XIIIe siècle, *refroidemenz*; XIVe siècle, *refroidissement.* Dérivé de *refroidir*.

Diminution de chaleur; abaissement de température. *Ce refroidissement soudain pourrait provoquer du verglas. Le Quaternaire fut marqué par plusieurs périodes de refroidissement général de la Terre. Le refroidissement d'une céramique après cuisson.* TECHN. Procédé, opération permettant d'abaisser la température d'un milieu, d'un lieu ou d'éviter l'échauffement d'une installation, d'un moteur, d'une machine. *Refroidissement par air, par eau. Un fluide, un liquide de refroidissement. Circuit, bassin de refroidissement. La tour de refroidissement d'un immeuble.*

Par ext. En parlant de personnes. Indisposition qu'on suppose causée par une baisse subite de la température ambiante. *Ce n'est qu'un refroidissement sans gravité.*

Fig. Diminution sensible de l'intensité d'un sentiment, d'une passion; relâchement des liens unissant des personnes et, par ext., des partis ou des nations. *Le refroidissement de leur amitié, de ses ardeurs. Le refroidissement des relations diplomatiques entre deux pays.*

***REFROIDISSEUR** n. m. XIXe siècle. Dérivé de *refroidir*.

TECHN. Appareil, dispositif permettant de refroidir un liquide, un gaz, une substance, ou de prévenir l'échauffement d'un moteur, d'une machine. *Refroidisseur d'eau, d'air. Refroidisseur à convection naturelle.* Adjt. *Fluide refroidisseur.*

REFUGE n. m. XIIe siècle. Emprunté du latin *refugium,* de même sens, lui-même tiré de *refugere,* « reculer en fuyant ».

1. Asile, abri, retraite qui permet d'échapper à divers dangers. *Un lieu, un port, une terre de refuge. Durant la guerre civile espagnole, la France servit de refuge aux exilés républicains. Cette maison est pour lui un refuge contre les bruits du monde. Cette forêt offre un refuge aux bêtes. Un refuge de la Société protectrice des animaux,* où sont recueillis les animaux abandonnés. Loc. verb. *Chercher, prendre, trouver refuge en un endroit. Donner refuge à quelqu'un.*

Spécialt. *Maison de refuge* (anciennt.), désignait un asile pour les indigents ou les prostituées. HIST. *Le Refuge,* nom donné à l'exil des protestants français dans différents pays, en particulier après la révocation de l'édit de Nantes, et à la communauté qu'ils y formèrent. *L'Église*

du Refuge. L'Angleterre, les Provinces-Unies et l'Allemagne furent des pays du Refuge. – SPORTS. Chalet, abri ouvert aux alpinistes ou aux randonneurs et pouvant servir d'étape lors d'une course en montagne. *Les refuges du massif alpin.* – TRAV. PUBL. Terre-plein construit au milieu d'une chaussée pour ménager aux piétons qui traversent une halte, où ils sont protégés de la circulation des voitures. Désigne aussi, sur le bas-côté d'une route, en particulier d'une voie rapide, l'emplacement permettant à une voiture de s'arrêter en cas d'urgence.

2. Fig. Personne dont on attend, on implore la protection, le secours. *Vous êtes mon seul refuge.* Dans le vocabulaire chrétien. *La Vierge est le refuge des pécheurs.*

En parlant d'une chose. Ce à quoi on a recours et qui offre une protection. *Dans son malheur, la lecture est un refuge.* ÉCON. En apposition. *Valeur refuge, placement refuge,* censés offrir, en cas de forte dépression des marchés ou de crise financière, des garanties à leur détenteur. *L'or est souvent considéré comme une valeur refuge.*

En mauvaise part, pour désigner les raisons dont on use pour couvrir son erreur, sa mauvaise foi. *Le mensonge est son ultime refuge.*

***RÉFUGIÉ, -ÉE** n. XVIe siècle. Participe passé substantivé de *(se) réfugier*.

Personne que les guerres, les révolutions, les persécutions ou les catastrophes naturelles ont contrainte à fuir son pays, sa région d'origine. *Une colonne, un camp de réfugiés. En 1945, l'Europe fut le théâtre d'un immense mouvement de réfugiés. Les inondations ont provoqué un afflux de réfugiés.*

Spécialt. DROIT INTERNATIONAL. Personne à qui un État accorde l'asile pour la protéger des menaces d'ordre politique, religieux ou racial qu'elle subit dans son pays d'origine. *Un réfugié politique. Le haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés.* – HIST. Membre de l'Église réformée ayant quitté la France, en particulier après la révocation de l'édit de Nantes. *Les réfugiés s'installèrent notamment à Berlin et à Genève.* Adjt. *Style réfugié,* s'est dit, à partir du XVIIIe siècle, du style des écrivains protestants qui, étant sortis du royaume, ignoraient les changements introduits par l'usage dans la langue française.

RÉFUGIER (SE) v. pron. (se conjugue comme *Crier*). XVe siècle. Dérivé de *refuge*.

Se retirer en un lieu pour être en sûreté, à l'abri, ou pour chercher la protection de quelqu'un. *Lors du raz de marée, les animaux se sont réfugiés sur les hauteurs. Le fugitif s'est réfugié dans une église, dans une ambassade. Ces proscrits se réfugièrent à l'étranger.* Par anal. *L'embarcation s'est réfugiée dans une crique.*

Fig. *Se réfugier dans quelque chose,* y trouver un recours, un réconfort moral. *Se réfugier dans ses rêves, dans le travail.* En mauvaise part. *Se réfugier dans le silence, dans le mépris.*

REFUIR v. intr. (se conjugue comme *Fuir*). XIe siècle. Emprunté du latin *refugere,* « reculer en fuyant ».

VÈN. Rare. En parlant d'un cervidé ou d'un autre animal de chasse, revenir sur sa voie pour tromper les chiens, ou bien fuir avec une grande énergie. *Le chevreuil refuit devant la meute.*

REFUITE n. f. XIIe siècle. Dérivé de *refuir,* avec influence de *fuite*.

1. VÈN. Voie qu'un cervidé ou un autre animal de chasse a coutume d'emprunter et qu'il prend lorsqu'on le poursuit ; ruse qu'emploie un animal pour tromper les chiens. *Mettre des relais aux refuites. Un cerf qui use de refuites.*

2. TECHN. Surcroît de profondeur qu'on donne à un évidement, à un trou de scellement, à une mortaise, etc. pour permettre à une pièce de se loger plus facilement entre deux parties fixes.

REFUS n. m. XIIe siècle. Déverbal de *refuser*.

1. Le fait de repousser une demande, une proposition, une offre. *Opposer un refus poli, catégorique. S'exposer à un refus. S'obstiner dans un refus. Une lettre de refus. Un bulletin blanc permet à un électeur de marquer son refus de choisir entre les candidats en lice. Le refus d'un manuscrit par un éditeur.*

Expr. *Au refus de quelqu'un* (vieilli), en dépit de son opposition. Fam. *Ce n'est pas de refus,* j'accepte volontiers ce que vous proposez.

Par ext. Le fait de chercher à se dérober à une réalité. *Le refus de vieillir. Le refus du changement.*

2. Le fait de ne pas se plier, de ne pas se soumettre à un ordre, une obligation, une règle. *Le refus de la discipline.* DROIT. *Ce conducteur est coupable d'un refus de priorité. Refus de porter secours à quelqu'un. Refus d'obtempérer. Refus de comparaître. Le refus d'obéissance d'un militaire est assimilable à un acte d'insubordination.* En droit commercial. *Refus de vente* ou *de prestation de services,* opposé par celui qui ne s'acquitte pas de l'obligation de satisfaire, dans la limite de ses disponibilités, les demandes des consommateurs. *Le refus de vente constitue, sauf motif légitime, une infraction.* – ÉQUIT. Dérobade volontaire d'un cheval qui ne franchit pas l'obstacle sur lequel le dirige son cavalier. *Ce concurrent a été éliminé après deux refus.*

3. Par ext. TECHN. Le fait qu'un processus ou une opération deviennent impossibles et s'arrêtent. *Enfoncer un pieu jusqu'à refus de mouton,* jusqu'à ce que les coups de cette masse métallique n'aient plus d'effet. *Graisser, arroser jusqu'au refus,* jusqu'à ce que la graisse, l'eau ne pénètre plus. *Une pierre lithographique enduite d'encre jusqu'au refus.*

4. Par méton. Ce qui a été refusé, rejeté, écarté ; rebut. *Il ne voulait pas des refus d'un autre* (vieilli). S'emploie surtout dans des domaines spécialisés. AGRIC. Dans un pâturage, plaque d'herbe ou de végétation que les animaux ne veulent pas manger. – TECHN. Ensemble de grains, de granulats, de matières qui ne passent pas entre les mailles d'un crible ou d'un tamis.

***REFUSÉ, -ÉE** n. XIXe siècle. Participe passé substantivé de *refuser*.

Celui, celle qui n'a pas été admis lors d'un examen, d'un concours, d'une sélection. *Il a été le premier des refusés à l'internat.*

BX-ARTS. *Salon des refusés,* qui regroupa, à partir de 1863, à Paris, les artistes dont l'œuvre n'avait pas été retenue par le jury du Salon officiel de peinture, composé notamment des membres de l'Académie des beaux-arts. *Édouard Manet exposa « Le Déjeuner sur l'herbe » au Salon des refusés de 1863.*

REFUSER v. tr. et pron. XIe siècle. Tiré du latin tardif **refusare,* de même sens, lui-même issu du croisement de *refutare,* « repousser », et *recusare,* « décliner, refuser ».

I. V. tr. **1.** Repousser, rejeter une offre, une proposition, une demande. *Refuser une invitation. Il a refusé cet emploi. Refuser un délai. Il ne peut rien lui refuser. Refuser son consentement. Ce roman a été refusé plusieurs fois avant sa publication. On lui a refusé sa grâce. Refuser l'asile politique à quelqu'un.* Suivi d'un verbe à l'infinitif. *Il refuse de nous recevoir. On a refusé d'enregistrer sa plainte.*

Absolt. *Je me vois dans l'obligation de refuser. Il refusa net.*

Fig. Ne pas reconnaître, dénier. *Elle lui refuse toute qualité, tout talent*. Litt. *La nature ne lui a refusé aucun de ses dons*.

Par ext. Chercher à se soustraire à une réalité ; ne pas se résigner à quelque chose de pénible, de fâcheux. *Il refuse l'évidence. Elle refuse de s'avouer vaincue.*

Expr. *Refuser la main à quelqu'un,* ne pas vouloir la lui serrer, en signe de désaccord, d'hostilité. Fig. *Refuser un parti,* rejeter une proposition de mariage. *Refuser la main d'une jeune fille,* se dit de parents qui ne veulent pas donner leur fille en mariage à un prétendant. *Refuser la porte à quelqu'un,* ne pas lui permettre l'accès en quelque lieu. *Refuser sa porte à une personne,* ne pas accepter de la recevoir.

2. Ne pas se soumettre à une contrainte, un ordre, une règle. *Refuser obéissance, allégeance. Refuser une mission. Refuser la discipline.* Suivi d'un verbe à l'infinitif. *Elle refuse d'obéir, d'obtempérer. Le malade refuse de s'alimenter.*

SPORTS. *Refuser le combat,* dans certaines disciplines comme la boxe, les arts martiaux, etc., se dérober au combat ou ne pas attaquer, au mépris des règles et de l'esprit de la compétition. – ÉQUIT. *Ce cheval refuse l'obstacle* ou, intranst. et vieilli, *refuse à l'obstacle*.

3. Ne pas vouloir de quelqu'un ; ne pas accepter, ne pas admettre une personne dans un lieu, dans un groupe. *Refuser un jeune homme, une jeune fille en mariage. Les femmes sont refusées dans certains clubs anglais. Les élèves refusés à cette épreuve devront se représenter. Refuser des spectateurs faute de place.*

Pron. *Se refuser à quelqu'un,* se dérober, résister à ses avances. *Dans la Genèse, le jeune Joseph se refuse à la femme de Putiphar.*

4. Par anal. En parlant d'organes, de mécanismes, d'objets qui ne peuvent accomplir leur fonction, dont on ne peut faire l'usage habituel. *Ses jambes refusaient de le porter. Le moteur refuse de démarrer. Ce tiroir refuse de s'ouvrir.*

Absolt. MARINE. *Le vent refuse,* il tourne dans un sens opposé à la marche du bateau. – TECHN. *Ce pieu refuse,* il ne s'enfonce plus.

II. V. pron. **1.** Ne pas se permettre, s'interdire ; se priver de. *Cet avare se refuse même le nécessaire. Il ne se refuse rien.*

2. *Se refuser à.* Suivi d'un verbe à l'infinitif. Ne pas accepter de. *Je me refuse à croire cela. Se refuser à travailler, à agir, à considérer la réalité telle qu'elle est.*

Suivi d'un substantif. Résister, ne pas se livrer à. *Se refuser à l'évidence. La conscience se refuse à de telles extrémités.*

3. Avec un sens passif et surtout dans des phrases négatives. Être repoussé. *Une telle offre ne peut se refuser. Cela ne se refuse pas.*

***RÉFUTABILITÉ** n. f. XXe siècle. Dérivé de *réfutable*.

PHIL. Propriété qu'a une théorie de pouvoir être réfutée par une expérience ou par l'observation. *Selon Popper, la réfutabilité, autant que la vérification, est un critère de la scientificité d'une proposition.* **Doit être préféré à l'anglicisme *Falsifiabilité.***

RÉFUTABLE adj. XVIe siècle. Emprunté du latin tardif *refutabilis,* « facile à réfuter ».

Qui peut être réfuté. *Cet argument n'est pas réfutable.*

RÉFUTATION n. f. XIIIe siècle. Emprunté du latin *refutatio,* de même sens.

Action de réfuter un argument, une thèse, une opinion, etc. ; écrit ou discours composé à cette fin. *Consacrer un ouvrage à la réfutation d'une idée, d'un système de pensée. La réfutation d'un sophisme. Voilà une réfutation implacable, éclatante.*

RHÉTOR. Partie du discours qui constitue la réponse aux objections. *La réfutation fait suite à la confirmation ou preuve.*

Fig. et litt. *Sa conduite est la meilleure réfutation de la calomnie qui courait sur lui.*

RÉFUTER v. tr. Xe siècle. Emprunté du latin *refutare,* « repousser ».

Combattre, détruire ce qu'un autre a avancé, en prouvant que ce qu'il a dit est faux ou mal fondé. *Réfuter un argument, une théorie, une preuve. Réfuter une accusation, une calomnie, un mensonge.* Par méton. *Réfuter un auteur.*

Litt. Apporter un démenti à. *L'expérience a réfuté ses dires.*

***REG** (*eg* se prononce *ègue*) n. m. XXe siècle. Emprunté de l'arabe *ruqq,* de même sens.

GÉOGR. Étendue désertique couverte de fragments rocheux dégagés par l'érosion éolienne. *Les regs du Sud marocain.*

REGAGNER v. tr. XIIe siècle, *regaaignier* ; XVIe siècle, *regagner*. Dérivé de *gagner*.

1. Obtenir de nouveau ce qu'on avait perdu ou laissé échapper. *Il a regagné tout l'argent de sa mise. Ce coureur cycliste a regagné les secondes qu'il avait concédées à son adversaire*.

MILIT. *Regagner sur l'ennemi une place, une position,* la lui reprendre. *Regagner du terrain,* repousser l'ennemi après avoir dû reculer devant lui et, fig., reprendre un certain avantage sur un adversaire.

Fig. *Regagner l'amitié, l'estime, la confiance de quelqu'un.*

Par ext. *Regagner quelqu'un à sa cause, à son opinion,* l'y rallier de nouveau.

2. Rejoindre un lieu, y retourner, y rentrer. *La tempête nous a forcés à regagner le port. Regagner son logis* ou, fam. et plaisant, *ses pénates. La rivière a regagné son lit.*

REGAIN n. m. XIIe siècle, au sens 1 ; XVIIe siècle, au sens 2. Dérivé de l'ancien français *gain,* « moisson », lui-même tiré de *waidimen,* forme latinisée du francique **waida,* « pâturage », pour le sens 1. Déverbal de *regagner,* pour le sens 2.

1. AGRIC. Herbe qui repousse dans une prairie après la première fauchaison. *Rentrer, faire sécher les regains. Il y aura du regain cette année.*

Titre célèbre : *Regain,* roman de Jean Giono (1930), adapté au cinéma par Marcel Pagnol (1937).

2. Fig. Retour de ce qui paraissait décliner, de ce qu'on avait perdu. *Regain de jeunesse, d'amour. Il connut pendant quelque temps un regain de popularité. Ce secteur économique bénéficie d'un regain d'activité.*

RÉGAL n. m. (pl. *Régals*). XIVe siècle, *rigale*. Dérivé de l'ancien français *gale,* « réjouissance ».

Litt. Festin, grand repas que l'on offre. *On leur donna un régal magnifique. Chez lui, ce sont des régals continuels.*

Par ext. Mets dont on se délecte ; plaisir de la table. *Cette omelette aux cèpes est un régal. Ils feront leur régal de ces fruits.*

Fig. *Cette lecture, cette conversation a été pour moi un régal. Des étalages, des couleurs qui sont un régal pour les yeux.*

RÉGALADE n. f. XVIIIe siècle, au sens 1 ; XIXe siècle, au sens 2. Dérivé de *régaler I,* pour le sens 1. Mot dialectal, composé à partir de *régal* et de *galée,* « flambée », pour le sens 2.

Vieilli. **1.** Le fait de régaler quelqu'un ou de se régaler ; festivité, réjouissance.

Ne s'emploie plus guère aujourd'hui que dans la locution *Boire à la régalade,* boire en portant la tête en arrière et en versant le liquide directement dans le gosier, sans que le récipient touche les lèvres.

2. Feu vif et clair, fait de menus branchages, qu'on allume pour réchauffer promptement des personnes qui arrivent.

***RÉGALAGE** n. m. XIXe siècle. Dérivé de *régaler II*.

1. TRAV. PUBL. Action d'étaler, de répartir en une couche uniforme de la terre, du gravier, du ballast, etc. ; par ext., action d'égaliser, d'aplanir un terrain, une surface.

2. TECHN. Réparation des parties d'une dentelle qui ont été endommagées à certains stades de la fabrication.

RÉGALANT, -ANTE adj. XVIIIe siècle. Participe présent de *régaler I*.

Fam. et vieilli. Divertissant, agréable (s'emploie surtout dans des phrases négatives). *Je n'ai pas trouvé ce spectacle très régalant.*

I. RÉGALE n. f. XIIe siècle, *regaille* ; XIIIe siècle, *régale*. Emprunté du latin *regalia (jura),* « (droits) royaux ».

HIST. Sous l'Ancien Régime, droit inhérent au souverain. *Régale monétaire,* droit de battre monnaie. Spécialt. Droit que le roi avait de percevoir les revenus des abbayes ou des évêchés vacants et de pourvoir pendant cette vacance aux bénéfices dont la collation appartenait à l'évêque. *La régale était notamment ouverte par la mort ou la démission de l'évêque.*

II. RÉGALE n. m. XVIe siècle. Probablement issu du latin *regalis,* « royal ».

MUS. Sorte de petit orgue à un seul jeu, muni d'anches battantes et de soufflets, qui fut surtout en vogue du XVe au XVIIIe siècle. *La sonorité rauque d'un régale.*

Désigne aussi un jeu d'orgue à anches battantes, au corps très raccourci.

(Se rencontre parfois au féminin.)

III. RÉGALE adj. XVIIe siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'ancien français *regal,* du latin *regalis,* « royal », parce que l'or était considéré comme le roi des métaux.

CHIM. *Eau régale,* mélange d'acide chlorhydrique et d'acide nitrique concentrés, qui dissout l'or et le platine.

***RÉGALEC** n. m. XVIIIe siècle. Emprunté du latin scientifique *regalecus,* de même sens, lui-même probablement dérivé de *rex, regis,* « roi », parce que les excroissances de la nageoire dorsale de ce poisson peuvent rappeler les ornements d'une couronne.

Long poisson pélagique au corps brillant surmonté d'une nageoire dorsale rouge. *Le régalec est encore appelé roi des harengs ou ruban des mers.*

I. RÉGALER v. tr. XIVe siècle. Dérivé de *régal*.

Procurer un grand plaisir à des convives en leur servant des mets, des vins de qualité ou qu'ils apprécient particulièrement. *Il régalait magnifiquement ses invités. Je le régalerai de son dessert favori.* Pron. *Se régaler,* ressentir un vif contentement à faire bonne chère. *Il s'est bien régalé au banquet. Se régaler d'huîtres.*

Absolt. et fam. Payer à boire, à manger à des personnes présentes. *C'est moi qui régale. C'est à son tour de régaler.*

Fig. Réjouir, divertir quelqu'un en lui offrant ce qui peut lui être agréable. *Régaler ses amis d'un concert. Régaler quelqu'un de promesses,* le tromper. Pron. et fam. Éprouver un vif plaisir. *Nous nous sommes régalés du récit de vos aventures. Je me suis régalé à revoir cette comédie musicale.*

Vieilli et iron. Par manière de menace. *S'il me provoque, je le régalerai.*

***II. RÉGALER** v. tr. XVe siècle. Dérivé d'*égaler*.

1. TRAV. PUBL. Aplanir, niveler une couche de matériaux. *Régaler de la terre, du sable.* Par méton. *Régaler un remblai.*

2. TECHN. Réparer les parties d'une dentelle qui ont subi des dommages au cours de la fabrication.

3. DROIT. Anciennt. Répartir entre plusieurs personnes, en parties égales ou proportionnelles à leurs moyens, le montant d'une somme à payer. *Il faut régaler cette somme sur toute la communauté.*

RÉGALIEN, -ENNE adj. XVe siècle. Dérivé savant du latin *regalis,* « royal ».

Qui appartient à l'autorité royale, au souverain. *Les droits régaliens,* sous l'Ancien Régime, les droits exercés exclusivement par le roi, comme celui de battre monnaie ou de déclarer la guerre.

Par ext. Se dit de ce qui est inhérent à l'exercice du pouvoir souverain. *La justice, la sécurité, la défense sont par excellence les fonctions régaliennes de l'État. En France, le président de la République a le droit régalien d'accepter ou non l'élection d'un académicien.* Fig. et péj. *S'arroger des privilèges régaliens.*

REGARD n. m. Xe siècle. Déverbal de *regarder*.

1. Action de regarder ; mouvement des yeux qui se portent, s'arrêtent sur un objet. *Jeter, glisser un regard. Il l'arrêta d'un regard. Au premier regard, il fut conquis. Elle n'a pu soutenir son regard. Embrasser un paysage du regard. Sa beauté attire tous les regards.* Pour désigner les yeux eux-mêmes. *Placer quelque chose à hauteur de regard, du regard. Son regard se posa sur nous. Détourner le regard. Suivre quelqu'un du regard.*

Accompagné d'un adjectif ou d'un complément indiquant des émotions, des sentiments, un trait de caractère. *Regard amoureux, farouche. Un regard empreint de mélancolie. Un regard fixe, torve. Un regard de pitié, de reproche. Des regards de connivence.* Fig. *Cet auteur porte un regard critique, sans complaisance sur notre société. Il a abordé le sujet avec un regard de connaisseur.*

Par ext. Souvent au pluriel. Action de considérer quelqu'un, manière d'appréhender quelque chose ; attention qui lui est portée. *Ce candidat est indigne de vos regards. Cet exploit ne pourra manquer d'attirer les regards.*

Loc. et expr. *Lancer des regards noirs à quelqu'un,* l'observer avec hostilité. *Regard en biais, en coin, en coulisse,* jeté à la dérobée. *Mesurer quelqu'un du regard,* le toiser pour comparer ses forces aux siennes. Fig. *En regard,* en vis-à-vis. *Deux rangées de statues disposées en regard. Une édition de Sophocle avec la traduction en regard. En regard de,* en face de, face à. *Un projet de budget comportant en regard de chaque article des chiffres et des commentaires. Au regard de,* en comparaison de ; en ce qui concerne, pour ce qui est de, selon. *Au regard de sa sœur, elle est riche. Il est innocent au regard de la loi, mais coupable au regard des hommes. Droit de regard,* qui autorise à exercer un certain contrôle, à intervenir. *Avoir, posséder un droit de regard sur une affaire.*

Spécialt. LITTÉRATURE. *L'école du regard,* nom par lequel on a parfois désigné, au milieu du XXe siècle, les auteurs du nouveau roman, en raison de leur volonté de privilégier la description du monde plutôt que la psychologie du personnage ou l'intrigue.

Titre célèbre : *Regards sur le monde actuel,* de Paul Valéry (1933).

2. TECHN. Ouverture pratiquée dans un ouvrage, une construction, une installation afin de pouvoir surveiller son contenu ou de procéder à son entretien. *Un regard de canalisation. Un regard vitré sur les parois d'un four, d'une cuve. Installer des regards sur un aqueduc. Regard d'égout,* puits maçonné par lequel on descend dans les égouts et, par méton., plaque amovible qui ferme ce puits.

***REGARDABLE** adj. XIVe siècle. Dérivé de *regarder*.

Dont on tolère la vue ; qui peut être regardé. Surtout dans des phrases à valeur négative ou restrictive. *Ces photographies de guerre sont à peine regardables.*

REGARDANT, -ANTE adj. XVe siècle, d'abord comme substantif, au sens de « spectateur ». Participe présent de *regarder*.

Qui prête trop d'attention aux petites choses, pointilleux. *Un patron, un employeur regardant. Être regardant sur la dépense* ou, simplement, *être regardant,* être chiche, parcimonieux. *Des clients peu regardants.*

REGARDER v. tr. XIe siècle. Dérivé de *garder,* au sens de « regarder ».

I. Porter son regard sur quelque objet. **1.** Diriger ses yeux vers une personne ou une chose, et les arrêter sur celle-ci. *Regarder les passants, le ciel. Que regardent-ils ? Regarder l'heure au cadran solaire. Regarder les étoiles dans une lunette astronomique.* Intranst. *Regarder dans le vide. Regarder de tous côtés, autour de soi, devant soi. Regardez bien ! Regarder sans voir.*

Pron. Dans un sens réciproque. *Se regarder l'un l'autre. Ils ne peuvent se regarder sans rire.* Dans un sens réfléchi. *Se regarder dans un miroir, au miroir*. Avec une valeur passive. *Le soleil ne peut se regarder fixement sans danger.*

Fam. Accompagné du pronom explétif *moi,* pour marquer la colère, la désapprobation. *Regardez-moi ce désordre ! Il se croit tout permis, regardez-moi ça !*

Suivi d'une proposition complétive ou interrogative. Prendre garde à, surveiller. *Regardez ce que vous faites. Mais regarde où tu marches! Regardons qui vient, si quelqu'un vient.*

Par ext. Considérer longuement, observer ; contempler. *Regarder une préparation au microscope. Il s'est arrêté pour regarder le paysage. Regarder une émission de télévision* ou, ellipt., *regarder la télévision.* Accompagné d'une proposition infinitive. *Nous avons regardé la nuit tomber.*

2. Loc. et expr. *Regarder du coin de l'œil, à la dérobée,* furtivement, subrepticement. *Regarder quelqu'un droit dans les yeux,* sans avoir rien à cacher ou à se reprocher, ou encore par bravade. *Regarder quelqu'un dans le blanc des yeux,* de très près, intensément et, fig., avec assurance, impudence. *Regarder sous le nez,* voir *Nez*. Fig. *Regarder quelqu'un de côté, en dessous* ou, fam., *par en dessous,* sournoisement. *Regarder de haut,* avec arrogance, dédain. *Regarder une personne de travers* (fam.), avec méfiance et hostilité. *Vous ne m'avez pas regardé, pas bien regardé* (fam.), se dit par défi, par insolence ou pour repousser une proposition, une demande. *Regarder le péril, la mort en face,* les affronter avec courage et détermination. *Regarder les choses, la réalité en face,* se montrer lucide, réaliste.

Se regarder en chiens de faïence, par allusion à une paire de bibelots placés face à face, se dit de deux ou plusieurs personnes qui se considèrent sans mot dire et sans aménité. *Ne plus oser, ne plus pouvoir se regarder dans une glace,* avoir honte de ce qu'on a fait. *Il ne s'est pas regardé* (fam.), se dit de qui juge autrui plus sévèrement qu'il ne se juge lui-même.

Prov. *Un chien regarde bien un évêque,* voir *Évêque. À cheval donné, on ne regarde pas les dents, la bride,* voir *Cheval*.

II. Fig. **1.** Porter son intérêt, son attention sur quelque objet ; prendre en considération. *Ne regardez pas ses erreurs mais ses intentions. Il n'a toujours regardé que l'intérêt général. Tout bien regardé, ils ont décidé que...*

Intranst. *Regarder à,* avoir égard à ; prendre garde, prêter attention à. *Entre amis, on ne regarde point à ces petites choses. Regardez bien à ce que vous allez dire, regardez-y bien.* Suivi d'un infinitif. Vieilli. *Regardez bien à ne pas trop parler.*

Loc. et expr. *Regarder à la dépense,* être parcimonieux. *Ne pas regarder à son temps, à sa peine,* ne pas les ménager. *Regarder de près à quelque chose,* y apporter une attention, une exactitude très grande. *Ne pas y regarder de près, de si près, de trop près,* ne pas chercher à savoir ce qui est vraiment et, par ext., se montrer peu scrupuleux. *Quand il y a de l'argent à gagner, il n'y regarde pas de si près, de trop près*. *Y regarder à deux fois,* réfléchir à ce qu'on va faire.

2. Accompagné d'un attribut introduit par *comme* ou, plus rarement, par *pour* ou *en.* Estimer, juger, prendre pour. *On le regarde comme un homme intègre. Elle le regarde déjà pour son époux, en époux. Son départ fut regardé comme une trahison. Cette ville est regardée comme imprenable*. Pron. *Il se regarde comme une victime.*

3. Concerner ; être d'intérêt ou d'importance pour (ne s'emploie qu'à la voix active). *Je m'inquiète de ce qui regarde votre santé. Cette démarche vous regarde. Cela ne me regarde pas. Mêlez-vous de ce qui vous regarde.* Loc. *En ce qui regarde,* quant à, pour ce qui touche, intéresse. *En ce qui regarde cette affaire.*

III. En parlant d'un lieu, d'un bâtiment, etc. Être orienté, tourné vers. *Les églises regardent généralement vers l'orient.* Pron. *Ces deux maisons se regardent,* se font face. Intranst. *Ma fenêtre regarde au sud, regarde sur le jardin.*

REGARNIR v. tr. XIIIe siècle, d'abord au sens de « remettre une garnison dans un château ». Dérivé de *garnir*.

Garnir de nouveau. *Regarnir un manteau d'une doublure. Regarnir un fauteuil.* Pron. *Les bancs de l'Assemblée se sont regarnis.*

SYLVIC. Combler les vides d'une parcelle par de nouvelles plantations ou par des ensemencements. *Regarnir une forêt résineuse.* Au participe passé, subst. *Un regarni,* un lieu ensemencé de nouveau ou replanté.

RÉGATE n. f. XVIe siècle. Emprunté du vénitien *regata,* « course de gondoles », lui-même d'origine incertaine.

1. SPORTS NAUTIQUES. Course de bateaux, disputée par catégories et sur un parcours déterminé, entre des embarcations manœuvrées à la voile ou à l'aviron (se dit le plus souvent désormais à propos de courses à la voile). *Courir une régate sur mer, en rivière. Les régates de Venise. La coupe de l'America est une célèbre régate. « Régates à Argenteuil »,* tableau de Claude Monet.

2. Cravate qu'on attache par un nœud assez large et dont les deux pans verticaux sont superposés, ainsi nommée parce qu'elle fut à l'origine portée par les plaisanciers. *La régate est la forme de cravate la plus couramment portée aujourd'hui.* En apposition. *Des cravates régate.*

***RÉGATIER, -IÈRE** n. XIXe siècle. Dérivé de *régate*.

SPORTS NAUTIQUES. Celui, celle qui court des régates.

Au masculin. Bateau conçu pour la régate.

REGEL n. m. XVIIIe siècle. Déverbal de *regeler*.

Retour du gel, survenant après un dégel ; nouvelle gelée. *Le blé naissant a souffert du regel.*

REGELER v. tr. (se conjugue comme *Celer*). XVe siècle. Dérivé de *geler*.

Geler de nouveau, transformer une nouvelle fois en glace. *Le froid de cette nuit a regelé l'eau du canal.*

Intranst. Devenir solide, durcir de nouveau sous l'effet du froid. *L'étang regèle.* Impers. *Après quelques jours de redoux, il regèle.*

RÉGENCE n. f. XVe siècle. Dérivé de *régent*.

1. Gouvernement d'un État monarchique mis en place pendant la minorité ou l'absence du souverain, ou en raison de l'incapacité de celui-ci ; dignité, charge de régent. *Instituer une régence. Exercer la régence d'un royaume. Conseil de régence. Une régence est souvent une occasion de troubles. Partant pour la septième croisade, Saint Louis confia la régence à la reine Blanche de Castille, sa mère.*

Par méton. Période durant laquelle un tel gouvernement est exercé. *Durant la régence de Catherine de Médicis, d'Anne d'Autriche.*

Spécialt. Avec une majuscule, dans des emplois elliptiques. *La Régence,* désigne en France le gouvernement de Philippe d'Orléans pendant la minorité de Louis XV, de 1715 à 1723. *La régence anglaise* ou, simplement, *la Régence,* exercée par le prince de Galles en Grande-Bretagne de 1811 à 1820, en raison de la folie intermittente de son père George III.

En apposition. *Époque Régence. Style Régence,* caractérisé par un goût pour l'ornementation qui s'instaura en France de 1715 à 1723 et qui annonce le style rocaille. *Mobilier Régence. Une commode, un bureau Régence. Des mœurs Régence,* libres, voire licencieuses. Par ext. et vieilli. *Des manières Régence,* empreintes de la politesse, du raffinement que l'on attribue à l'Ancien Régime.

2. HIST. Conseil exerçant l'administration de certaines villes ou d'institutions charitables en Europe du Nord, du XVIe au XVIIIe siècle. *La régence d'Amsterdam.*

A aussi désigné, du XVIe au XIXe siècle, chacun des trois États barbaresques de l'Empire ottoman situés sur la côte africaine de la Méditerranée et gouvernés par délégation du sultan de Constantinople. *Les régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli.*

***RÉGÉNÉRANT, -ANTE** adj. XXe siècle. Participe présent de *régénérer*.

TECHN. *Sel régénérant,* qui, par un apport de sodium, régénère la résine synthétique d'un adoucisseur d'eau. *Sel régénérant pour lave-vaisselle.*

RÉGÉNÉRATEUR, -TRICE adj. et n. XVe siècle. Dérivé de *régénérer*.

I. Adj. Qui produit, permet une régénération. Surtout fig. *L'eau régénératrice du baptême. Une épreuve régénératrice.*

Spécialt. *Médecine régénératrice,* destinée à restaurer les fonctions d'un tissu, d'un organe lésé ou vieillissant, en introduisant de nouvelles cellules qui assurent ces fonctions. *Les transfusions sanguines, les greffes de moelle osseuse et le recours aux cellules souches relèvent de la médecine régénératrice.*

II. N. **1.** Réformateur, réformatrice d'une société, d'une institution, etc. *Selon la tradition antique, Lycurgue fut le régénérateur des mœurs à Lacédémone.*

2. N. m. TECHN. Dispositif, appareil employé à des opérations de régénération. *Régénérateur thermique. Un régénérateur de catalyseur. Régénérateur de prairies,* machine agricole munie de couteaux verticaux, qui retourne superficiellement une prairie pour aérer la terre et détruire les mousses.

RÉGÉNÉRATION n. f. XIIe siècle. Emprunté du latin chrétien *regeneratio,* « résurrection », puis « renaissance par le baptême ».

1. Le fait de régénérer ou de se régénérer. Surtout dans des domaines spécialisés. BIOL. Reconstitution d'un tissu, d'un organe ou d'un organisme complet (on a dit aussi *Reproduction*). *La régénération des cellules sanguines. La régénération de la queue du lézard. Grâce à son pouvoir de régénération, une hydre coupée en plusieurs morceaux produit autant d'individus complets.* – SYLVIC. AGRIC. Renouvellement partiel du peuplement végétal d'un terrain, d'une parcelle. *La régénération d'une forêt peut se faire naturellement par germination spontanée et rejet, ou artificiellement par semis et plantation. L'aération des terres, la fertilisation chimique permettent la régénération des prairies.* – PHYS. NUCL. Dans un réacteur, renouvellement de la matière fissile au fur et à mesure de sa consommation, s'effectuant à partir d'une autre substance, dite fertile, qui devient fissile par capture de neutrons. – TECHN. Opération par laquelle on rend à quelque chose ses propriétés initiales ou par laquelle on conserve intacte sa qualité, son activité. *La régénération des huiles de moteur usées.*

2. Fig. Amélioration, rénovation morale. *Régénération des mœurs.*

Spécialt. RELIG. CHRÉTIENNE. Renaissance de l'homme dans la vie divine, notamment par le baptême, qui efface le péché originel. *La régénération en Jésus-Christ.*

(On dit parfois, dans certains emplois, *Régénérescence.*)

RÉGÉNÉRER v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIe siècle. Emprunté du latin *regenerare,* « faire revivre », puis « régénérer spirituellement ».

1. Produire, former de nouveau ; rétablir dans ses qualités originelles. Surtout dans des domaines spécialisés. BIOL. Reformer naturellement, à l'identique, des tissus ou des organes lésés ou détruits. *Cette plante a régénéré ses racines. Le poisson zèbre, originaire d'Inde et de Malaisie, est capable de régénérer indéfiniment ses nageoires ou son cœur.* Pron. *Coupés en deux, certains vers de terre se régénèrent entièrement et produisent deux individus.* – TECHN. Rendre à une substance, à un dispositif ses propriétés, ses qualités, son efficacité. *Les batteries au plomb peuvent être régénérées grâce à un traitement électrique ou chimique.*

2. Fig. Redonner à un individu les forces spirituelles, les qualités morales qu'il avait perdues ; renouveler, réformer une société, un système de façon radicale pour l'améliorer. *Cet homme a été régénéré par sa lecture des philosophes antiques. Régénérer un syndicat. Régénérer une filière économique.* Pron. *Cette nation se régénère.*

Spécialt. RELIG. CHRÉTIENNE. Faire renaître en donnant la grâce, le salut, notamment en parlant des sacrements du baptême ou de la réconciliation. *Le baptême régénère en Jésus-Christ.*

RÉGÉNÉRESCENCE n. f. XIXe siècle. Dérivé de *régénérer.*

Le fait de régénérer ou de se régénérer. *La régénérescence cellulaire.* Fig. *Régénérescence d'une nation.* (On dit, plus souvent, *Régénération*.)

RÉGENT, -ENTE n. XIIIe siècle, au sens de « professeur d'université ». Emprunté du latin *regens,* participe présent de *regere,* « diriger ».

1. Personne qui exerce les fonctions de monarque pendant la minorité ou l'absence du souverain, ou en raison de son incapacité. *Le régent du royaume. L'amiral Horthy fut régent de Hongrie de 1920 à 1944.* En apposition. *Un prince régent. Marie de Médicis fut reine régente du royaume de France pendant la minorité de Louis XIII.*

Spécialt. Avec une majuscule. *Le Régent,* le duc Philippe d'Orléans, qui exerça la régence en France pendant la minorité de Louis XV ; par méton., nom donné au célèbre diamant acheté par Philippe d'Orléans pour la couronne de France. En apposition. *Le Prince Régent,* titre sous lequel le prince de Galles, futur George IV, gouverna l'Angleterre de 1811 à 1820.

2. HIST. Dans les pays d'Europe du Nord, du XVIe au XVIIIe siècle, membre du conseil exerçant l'administration d'une ville, d'un territoire ou encore d'une fondation charitable selon un système de régence. *Les régents des villes néerlandaises*. « *Les Régents de l'hôpital Sainte-Élisabeth à Haarlem* », tableau de Frans Hals (1641).

A aussi désigné, du XVIe au XIXe siècle, le chef de certains États musulmans du bassin méditerranéen qui étaient les vassaux de l'Empire ottoman. *Le régent d'Alger portait le titre de dey.*

3. ENSEIGN. Au masculin. Désignait celui qui, jusqu'au XVIe siècle, enseignait dans une université, était membre d'un collège. *Régent de philosophie, de rhétorique*. En apposition. *Docteur régent,* titre qu'on donnait aux docteurs professeurs en théologie, en droit, en médecine. Loc. fig. et vieillie. *Un régent de collège,* un pédant.

Dans l'enseignement secondaire, aux XIXe et XXe siècles, personne enseignant dans un établissement municipal appelé collège communal, le titre de professeur étant alors réservé à celui qui enseignait dans un lycée d'État. *Le principal et les régents*.

En Belgique, désigne aujourd'hui un professeur enseignant dans le premier cycle des classes secondaires.

RÉGENTER v. tr. XVe siècle. Dérivé de *régent*.

1. Diriger, commander autrui en imposant ses décisions, en faisant toujours prévaloir son avis. *Il cherche à régenter toute sa famille. Je ne me laisserai pas ainsi régenter.* Absolt. *Avoir la manie de régenter.*

Par ext. *Les instituts de sondage régentent l'opinion.*

2. ENSEIGN. En Belgique, diriger une classe en qualité de régent.

REGESTE (*re* se prononce parfois *ré*) n. m. XIIe siècle. Emprunté du latin tardif *regesta,* « registre », lui-même participe passé neutre pluriel de *regerere,* « porter en arrière », puis « transcrire, consigner ».

HIST. Au Moyen Âge, répertoire chronologique où les actes des papes, des empereurs ou des rois étaient enregistrés et accompagnés d'indications historiques, de notes et de commentaires de type narratif. *Les regestes des pontifes romains.*

***REGGAE** (se prononce *régué*) n. m. XXe siècle. Emprunté de l'anglais de la Jamaïque *reggae,* lui-même d'origine incertaine.

Genre musical apparu dans les années 1950 en Jamaïque et lié à la culture rastafari, né de la rencontre de certaines musiques nord-américaines, comme le rhythm and blues, et de musiques populaires de l'île. *Le reggae est caractérisé par un rythme répétitif binaire, accentué sur le deuxième ou le quatrième temps. Le reggae s'est développé surtout à partir des années 1960 aux États-Unis puis en Angleterre. Le musicien et chanteur de reggae Bob Marley.* En apposition. *Des groupes reggae.*

RÉGICIDE n. m. XVIIIe siècle. Emprunté du latin médiéval *regicidium* ou *regicida,* de même sens, lui-même composé à partir de *rex, regis,* « roi », et *caedere,* « tuer ».

1. Assassinat ou tentative d'assassinat d'un monarque. *Le régicide d'Henri III par le moine ligueur Jacques Clément, en 1589. Le régicide d'Alexandre II de Russie, en 1881.*

Par ext. Mise à mort d'un souverain consécutive à une sentence de condamnation. *Le régicide de Louis XVI, en 1793.*

2. Meurtrier d'un roi, d'un monarque. *Le régicide Ravaillac fut écartelé en place de Grève en 1610.*

Par ext. S'emploie, notamment au cours des périodes de restauration, pour désigner ceux qui ont participé à la condamnation à mort ou à l'exécution d'un roi. *Les régicides de Charles Ier furent jugés et condamnés à mort lors de la restauration des Stuarts, en 1660.*

Adjt. *Fouché fut un conventionnel régicide.* Par méton. *Fureur régicide. Une main, une arme régicide.*

RÉGIE n. f. XVIe siècle, au sens de « siège du gouvernement ». Forme féminine substantivée du participe passé de *régir*.

1. Administration de biens privés en lieu et place d'autrui, impliquant l'obligation d'en rendre compte. *On lui a confié la régie de cette succession. Agence immobilière spécialisée dans la régie d'immeubles.*

2. ADM. DROIT. Mode de gestion d'une entreprise ou d'un service publics par des fonctionnaires ; par méton., l'entreprise, le service ainsi administrés. *Ce réseau d'autobus relève d'une régie départementale, municipale. Régie intéressée,* confiée à une personne physique ou morale appelée régisseur, qui, sous le contrôle de l'administration, dirige le service, l'entreprise sans supporter les risques de leur gestion, tout en étant intéressée aux

résultats de l'exploitation, par opposition à *Régie directe,* qui est assurée directement par le responsable public dont dépendent le service, l'entreprise. *Mettre des travaux publics en régie,* lors de l'exécution de travaux, substituer par mesure de sanction un régisseur choisi par l'administration à l'entrepreneur qui s'est rendu coupable d'un manquement.

Spécialt. COMPT. PUBLIQUE. *Régie d'avance* ou *de dépense,* organisation comptable permettant à un agent appelé régisseur, autre que le comptable public, de recevoir de ce dernier une avance destinée à régler certaines dépenses. *Régie de recette,* organisation comptable similaire autorisant le régisseur à percevoir certaines recettes pour les remettre par la suite entre les mains du comptable en justifiant des sommes reçues. – DROIT FISCAL. Anciennt. Système selon lequel l'impôt était établi et recouvré par les fonctionnaires de l'État ; par méton., l'administration chargée de cette tâche, ses employés, ses bureaux. *Sous l'Ancien Régime coexistaient le système de la régie et celui de la ferme. Les régies des contributions directes, des contributions indirectes et de l'enregistrement fusionnèrent en 1948.*

Régie entre, par extension, dans la dénomination de certaines entreprises industrielles ou commerciales, le plus souvent à caractère public et dotées d'une autonomie financière. *De 1945 à 1995, la société Renault a porté le nom de Régie nationale des usines Renault. La Régie autonome des transports parisiens* ou, par abréviation, *R.A.T.P. Régie publicitaire* ou *de publicité,* entreprise mettant en relation des annonceurs et des médias proposant à la vente des espaces publicitaires. *Régie de presse.*

3. ÉCON. Mode de calcul du coût d'une prestation, d'un service ou d'un ensemble de services, prenant en compte le nombre d'heures de main-d'œuvre et le prix des matériaux, par opposition à un mode de calcul forfaitaire, qui prévoit un prix global fixé d'avance. *Travail en régie.*

4. SPECTACLES. Organisation matérielle d'un spectacle, d'un ensemble de spectacles et, par méton., charge correspondant à cette organisation, confiée à un régisseur. *La régie d'une comédie musicale, d'un opéra. La régie d'une salle de concert. Au Théâtre national populaire, Jean Vilar avait remplacé le terme de « mise en scène » par celui de « régie ».* Spécialt. AUDIOVISUEL. CINÉMA. Direction des diverses opérations techniques qui permettent de contrôler la qualité du son et de l'image, lors d'un enregistrement ou d'un tournage ; par ext., local du studio d'enregistrement où sont regroupés les équipements nécessaires à ces opérations. *Régie de radio, de télévision. Les techniciens sont en régie.*

***REGIMBEMENT** n. m. XVIe siècle. Dérivé de *regimber*.

Rare. Action de regimber. *Le regimbement de la jument désarçonna le cavalier.*

REGIMBER v. intr. XIIe siècle, *regiber,* puis *regimber*. Dérivé de l'ancien français *giber,* « ruer ».

Ruer au lieu d'avancer, en parlant d'une monture qu'on touche de l'éperon, du fouet, de l'aiguillon. *Ce cheval regimbe.*

Fig. Résister, être récalcitrant. *Les contribuables regimbent* ou, pron., *se regimbent.*

***REGIMBEUR, -EUSE** adj. XVIe siècle. Dérivé de *regimber*.

Rare. Qui regimbe souvent, volontiers. *Mulet regimbeur.* Fig. *Un enfant regimbeur.*

I. RÉGIME n. m. XIIIe siècle, *regimen* ; XIVe siècle, *régime*. Emprunté du latin *regimen,* « direction, gouvernement », lui-même dérivé de *regere,* « diriger ».

I. Action ou façon de régir, de diriger, d'organiser. **1.** Manière de gouverner, d'administrer un État, une société ; forme de gouvernement définie par un ensemble de règles et de principes. *Régime monarchique, aristocratique, oligarchique, républicain. Un changement de régime après un coup d'État. Régime autoritaire, totalitaire. Régime communiste, fasciste. Régime présidentiel, parlementaire. Ce pays a connu un régime de mandat, de tutelle.*

Par méton. Période durant laquelle ce gouvernement s'exerce. *Sous, durant le régime franquiste.* Désigne aussi l'ensemble des personnes détenant l'autorité politique. *Le génocide cambodgien perpétré par le régime des Khmers rouges.*

HIST. *L'Ancien Régime,* désigne en France, depuis la Révolution, le système politique et social fondé sur la monarchie de droit divin et une division de la société en trois ordres, la noblesse, le clergé et le tiers état, qui se développa de la fin de la féodalité jusqu'en 1789. *L'abolition des privilèges dans la nuit du 4 Août marque symboliquement la fin de l'Ancien Régime.* Employé comme locution adjective ou adverbiale. Parfois péj. *Un ton ancien régime. Cela fait très ancien régime.*

Le régime de Vichy, désigne le gouvernement autoritaire instauré sous le nom d'État français par l'acte du 10 juillet 1940 donnant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Titre célèbre : *L'Ancien Régime et la Révolution,* d'Alexis de Tocqueville (1856).

2. DROIT. Ensemble de dispositions juridiques et de règles gouvernant un domaine d'activité, une institution, une catégorie de personnes ou qui sont élaborées en fonction d'une finalité particulière. *Régime fiscal. Régime douanier. Le régime concordataire des deux évêchés d'Alsace et de Moselle. Régime des hôpitaux. Régime pénitentiaire* ou *carcéral,* qui organise l'exécution des peines privatives ou restrictives de liberté ainsi que les mesures de sûreté. *Régime forestier,* appliqué dans les forêts gérées par l'Office national des forêts. *Régime de pension complète, de demi-pension. Les parents de cet élève ont choisi le régime de l'internat, de l'externat.*

Dans le domaine de la législation sociale. *Régimes de retraite. La Sécurité sociale distingue le régime général et les régimes spéciaux. Régime agricole,* système de protection sociale, notamment médicale, s'appliquant au secteur agricole.

Dans le droit privé. *Régime matrimonial,* voir *Matrimonial. Se marier sous le régime de la séparation de biens. Régime dotal,* voir *Dotal. La tutelle, la curatelle sont des régimes de protection juridique. Un immeuble soumis au régime de la copropriété.*

Dans le domaine économique. *Le régime de la libre entreprise. Régime de monopole. Régime d'autogestion.*

3. Ordre, règle qu'on suit dans sa manière de vivre, notamment en ce qui a trait à l'hygiène et à la santé. *Ne s'astreindre à aucun régime. Les athlètes doivent s'imposer un strict régime d'entraînement.*

Spécialt. *Régime alimentaire* ou, simplement, *régime,* ensemble des habitudes alimentaires d'un individu ou d'un groupe d'êtres vivants. *La denture et le système digestif d'un animal sont liés à son régime alimentaire. Régime herbivore, carnivore, omnivore, frugivore.*

MÉD. Mode d'alimentation qui résulte d'une prescription médicale élaborée à des fins thérapeutiques ou pour satisfaire les besoins physiologiques particuliers d'une personne ; par ext., manière de se nourrir, souvent restrictive, choisie par un individu pour diverses raisons. *Régime sans sel. Son diabète lui impose un régime sévère. Suivre*

un régime végétarien, végétalien. Régime hypocalorique. Loc. *De régime,* se dit d'aliments dont la composition est conforme à certaines prescriptions. *Biscottes de régime.* Fam. *Régime sec,* dans lequel toutes les boissons alcoolisées sont interdites.

Dans la langue courante, *Régime* employé seul désigne le plus souvent un régime amaigrissant. *Se mettre au régime, faire un régime.*

II. Dans des emplois spécialisés. Ensemble des caractéristiques qui définissent la manière dont certains phénomènes physiques ou mécaniques s'accomplissent. GÉOGR. *Régime des vents. Régime fluvial* ou, simplement, *régime,* ensemble des variations subies par le débit d'un fleuve, d'une rivière, d'un cours d'eau, durant des périodes de temps déterminées ou au cours des années. *La fonte des neiges a modifié le régime de ce torrent. Régime climatique, thermique, pluviométrique d'une région,* relatif au climat, aux températures ou aux précipitations observés dans cette région. *Régime de moussons.* – MÉCANIQUE DES FLUIDES. *Régime laminaire. Régime transitoire, turbulent.* – TECHN. Vitesse de rotation d'un moteur, calculée en tours par minute. *Ce moteur tourne à bas régime, à plein régime. Régime de ralenti. Régime nominal* ou, simplement, *régime,* vitesse de rotation caractéristique du fonctionnement normal. *Être en vitesse de régime. Régime maximal* ou *régime de pointe,* que ne peut dépasser le moteur. Expr. fig. et fam. *Travailler, vivre à plein régime,* en usant de toute son énergie, de la façon la plus intense possible. *Baisse de régime,* dégradation de la condition physique de quelqu'un ou du rythme de son activité.

III. GRAMM. Terme, élément de la phrase qui dépend d'un autre mot, en particulier d'un verbe ou d'une préposition. *Le régime du verbe est aujourd'hui plus couramment appelé « complément d'objet ». Régime direct, indirect. Le régime de cette préposition est un nom, un pronom.* S'emploie aussi pour désigner le complément d'une construction impersonnelle ou d'un présentatif. *Dans « Il est arrivé une catastrophe », « une catastrophe » est le régime de la construction impersonnelle « il est arrivé ».*

Par ext. Dans les langues à flexion. *L'accusatif est le régime de ce verbe,* le complément de ce verbe se met à l'accusatif. En apposition. *Cas régime,* en ancien français, cas employé pour tous les mots ayant la fonction de complément, par opposition au cas sujet, réservé aux termes ayant la fonction de sujet ou d'attribut du sujet.

***II. RÉGIME** n. m. XVIIe siècle. Emprunté de l'espagnol *racimo,* lui-même tiré du latin *racemus,* « grappe de raisin ».

BOT. Inflorescence en grappe, propre à certaines plantes monocotylédones ; l'assemblage de fruits qui en est issu. *Régime de dattes, de bananes.*

RÉGIMENT n. m. XIIIe siècle, au sens de « livre donnant des règles de conduite » ; XVIe siècle, au sens actuel. Emprunté de l'allemand *Regiment,* lui-même emprunté du latin *regimentum,* « direction, gouvernement ».

1. Dans l'armée de terre, corps de troupe qui regroupe de six à douze unités subordonnées et qui est commandé par un officier supérieur, généralement un colonel. *L'étendard d'un régiment d'artillerie. Régiment d'infanterie, du génie, des transmissions. Régiment d'hélicoptères de combat. Régiment parachutiste d'infanterie de marine* ou, par abréviation, *R.P.I.MA. Le neuvième régiment de dragons* ou, ellipt., *le 9e de dragons* ou *le 9e dragons. Le onzième régiment de cuirassiers* (on dit aussi, dans l'argot militaire, *le 11e cuir*). *Le deuxième régiment d'infanterie* ou, par abréviation, *le 2e R.I.*

Spécialt. Sert aussi à désigner, dans la gendarmerie, chacune des formations de la Garde républicaine.

HIST. *Sous l'Ancien Régime, un régiment était désigné du nom de son colonel, de celui d'une province, ou en fonction de la nationalité des soldats. Régiment du Dauphin. Régiment de Condé-Cavalerie. Régiment de Champagne. Régiment de Royal-Cravate, de Royal-Allemand. Les régiments suisses au service de la France. Le régiment des gardes,* voir *Garde II. Le régiment de Sambre-et-Meuse,* formé de volontaires originaires de ce département et qui fut constitué pendant la Révolution française. *Jouer la marche du régiment de Sambre-et-Meuse.*

Par méton. L'ensemble des soldats de ce corps de troupe. *Le régiment défilera le 14 Juillet.*

Par ext. Fam. La vie militaire, l'armée. *Partir pour le régiment,* se disait du conscrit partant accomplir ses obligations militaires. *Être au régiment. Un camarade de régiment.*

Titre célèbre : *La Fille du régiment,* opéra-comique de Donizetti, composé sur un livret français (1840).

2. Fig. et fam. Grand nombre, multitude. *Il y a de quoi nourrir un régiment. Un régiment de touristes avait envahi la plage.*

RÉGIMENTAIRE adj. XVIIIe siècle. Dérivé de *régiment*.

MILIT. Relatif au régiment, à un régiment. *Insignes régimentaires. Infirmerie régimentaire. Train régimentaire* (vieilli), ensemble des moyens logistiques de transport d'un régiment. Anciennt. *Écoles régimentaires,* nom donné aux écoles formées à la fin du XVIIIe siècle dans des régiments pour alphabétiser et éduquer les recrues.

REGINGLARD n. m. XIXe siècle. Dérivé de l'argot *ginglard,* « mauvais vin », lui-même dérivé de l'ancien français *gingant,* « vif ».

Fam. et vieilli. Petit vin aigrelet ; piquette.

***REGINGLETTE** n. f. XVIIe siècle. Dérivé du moyen français *giguer, guinguer,* « ruer », en raison de la brusque détente de ce piège.

Vieilli. Piège fabriqué avec une branche flexible et destiné à prendre les petits oiseaux.

RÉGION n. f. XIIe siècle. Emprunté du latin *regio,* « limite tracée dans le ciel par les augures ; direction », puis « région, zone », lui-même dérivé de *regere,* « délimiter ; diriger ».

1. Vaste étendue de terre, large zone, contrée. *Gengis Khan domina de nombreuses régions. La famine sévit dans plusieurs régions du monde.*

Désigne en particulier un territoire défini par des données naturelles, des facteurs économiques, des caractères historiques, etc. *Région de climat tempéré. Région de montagnes, de plaines. Une région côtière. Région agricole, industrielle, touristique. Région d'élevage. Les régions viticoles, céréalières. Les régions minières.* Suivi d'une indication géographique. *La région des Grands Lacs, en Amérique du Nord. La région parisienne, la région de Lyon*.

Absolt. *La région,* celle où l'on se trouve ou celle dont on parle. *Je connais bien la région. C'est le meilleur restaurant de la région.*

2. Division administrative d'un État. *La Wallonie est une région de Belgique. La province de Québec comprend dix-sept régions administratives.*

En France, collectivité territoriale la plus vaste, qui regroupe généralement plusieurs départements (en ce sens, s'écrit parfois avec la majuscule). *La région de Haute-Normandie. La région Centre comprend six départements. Les régions d'outre-mer. Chaque région est dotée d'une institution représentative élue au suffrage universel nommée conseil régional. Le président de région* ou *le*

président du conseil régional. Les domaines de responsabilité de la région sont ceux qu'ont définis les lois de décentralisation. La gestion des lycées est une des compétences de la région. Désigne aussi la circonscription administrative à la tête de laquelle est placé un préfet appelé *Préfet de région,* qui dirige les services déconcentrés de l'état au niveau régional. *L'hôtel de région*.

Spécialt. MILIT. A désigné naguère chacune des circonscriptions du territoire national entre lesquelles les forces d'une armée se répartissaient. *La France était divisée en régions aériennes, maritimes et de l'armée de terre. La région maritime Atlantique.* – TRANSPORTS. Chacune des divisions du territoire établies pour l'administration et la gestion des réseaux, notamment le chemin de fer et les voies navigables. *Région d'information de vol,* zone de l'espace aérien où les aéronefs peuvent recevoir des informations et des alertes.

3. Par ext. Partie délimitée d'un espace ou d'un corps quelconque. *Les régions célestes.* ANAT. Zone entourant un ou plusieurs organes ou éléments anatomiques. *Région lombaire, thoracique, ombilicale, épigastrique.*

RÉGIONAL, -ALE adj. (pl. *Régionaux, -ales*). XVe siècle. Dérivé de *région,* avec influence du latin tardif *regionalis,* « provincial ».

1. Qui appartient, qui est relatif à une partie déterminée d'un territoire national possédant une unité géographique, historique ou des caractères particuliers. *Tradition, coutume régionale. Cuisine régionale. Des costumes régionaux. La presse régionale. L'écrivain régional Henri Pourrat.*

Spécialt. *Langue régionale,* voir *Langue. Mot régional,* propre à une partie d'un territoire, faisant référence à une réalité ou à une prononciation locale. *La corneille a pour noms régionaux « graille » et « grolle ». « Échalier », « gatte » sont des variantes régionales d'« escalier », de « jatte ». Le terme « yeuse », qui désigne le chêne vert, est d'origine régionale.*

Subst. SPORTS. Se dit d'un sportif originaire de la région dont on parle, ou qui l'habite. *C'est le régional de l'étape qui l'a emporté.*

2. Qui est relatif à une partie du monde, qui concerne un ensemble géographique, ou un certain nombre de pays voisins. *Alliance régionale. Ce satellite permettra l'installation d'un réseau régional de transmissions.*

3. Relatif à la région, en tant que collectivité territoriale. *Le conseil régional,* assemblée délibérante élue au suffrage universel. *Les élections régionales* ou, ellipt. et subst., *les régionales. Une chambre régionale des comptes. Le conseil économique, social et environnemental régional.*

Se dit aussi de la région, considérée comme circonscription administrative. *Direction régionale des affaires culturelles* ou, par abréviation, *DRAC*.

Spécialt. MILIT. Se disait naguère de ce qui se rapportait à une région de l'armée de terre, une région aérienne ou une région maritime. – TRANSPORTS. *Réseau express régional* ou, par abréviation, *R.E.R.,* qui dessert la région parisienne. *Transport express régional* ou, par abréviation, *T.E.R.*

4. MÉD. Qui concerne une région anatomique, par opposition à *Local* et à *Général.*

***RÉGIONALISATION** n. f. XXe siècle. Dérivé de *régionaliser.*

DROIT ADMINISTRATIF. Transfert aux instances représentatives des collectivités régionales d'une partie des attributions administratives, économiques et financières du pouvoir central, ainsi que de la gestion de certains biens et services ; situation, mode d'organisation qui en résulte. *Une politique de régionalisation. L'Espagne moderne est fondée sur le principe de la régionalisation.*

Par ext. Le fait d'organiser une activité, une structure, etc. à l'échelon régional. *La régionalisation des investissements.*

***RÉGIONALISER** v. tr. XXe siècle. Dérivé de *régional*.

DROIT ADMINISTRATIF. Transférer aux collectivités régionales certaines compétences ou attributions du pouvoir central.

Par ext. Mettre en place, développer une activité, une structure, etc. dans une région. *Une entreprise qui régionalise une de ses branches industrielles.*

RÉGIONALISME n. m. XIXe siècle. Dérivé de *régional.*

1. Mouvement d'opinion ou doctrine exprimant la volonté de préserver et de cultiver les caractères originaux, les traditions, les usages singuliers d'une région donnée, sans que soit nécessairement remise en cause l'appartenance nationale. *Le régionalisme occitan, breton.*

2. POLIT. Système de gouvernement reconnaissant aux régions administratives une plus ou moins grande autonomie par rapport au pouvoir central.

Désigne aussi, dans les relations internationales, le regroupement de régions et de pays voisins en fonction d'intérêts communs ou par convention. *L'organisation de l'Union européenne favorise le régionalisme.*

3. Trait de langue, construction ou expression propres à une région. *Dictionnaire de régionalismes.*

Par ext. Caractère d'un artiste, d'un auteur dont les sujets, la langue, les personnages évoquent une région, une province, un terroir, ou sont nourris des traditions et des particularités locales. *Le régionalisme de George Sand, d'Erckmann-Chatrian, de Pierre Jakez Hélias.* Spécialt. ARCHIT. Style qui s'inspire du patrimoine architectural local. *L'influence du régionalisme dans les constructions balnéaires du début du XXe siècle.*

RÉGIONALISTE adj. XXe siècle. Dérivé de *régionalisme*.

1. Qui défend, soutient le régionalisme en tant que doctrine ou système politique. *Des élus régionalistes. La Fédération régionaliste française fut créée en 1900 à l'initiative de Jean Charles-Brun.* Subst. *Un, une régionaliste.*

Par méton. *Des thèses, des idées régionalistes.*

2. Se dit d'un artiste, d'une école qui prennent pour sujet une région, une province, et évoquent ses caractères particuliers, ses coutumes, ses traditions. *Peintre, poète, écrivain régionaliste.* Par méton. *Roman régionaliste. Architecture régionaliste.*

RÉGIR v. tr. XIIIe siècle. Emprunté du latin *regere,* « diriger ».

1. Gouverner, diriger ; conduire sous son autorité. *Régir un État, un royaume.* Fig. *Il régit toute la maisonnée. Un homme qui cherche à régir l'opinion.*

Par ext. Administrer, gérer. *Ce ministre a bien régi les finances de l'État. Elle fait régir ses terres par un homme de confiance.*

2. En parlant de règles, de lois, etc. Fixer un ordre, une norme ; déterminer le fonctionnement, la marche d'une chose. *Faire respecter la déontologie qui régit une profession. Les traditions et les usages régissant cette institution. Les préceptes qui régissent sa conduite. Cette société est régie par le droit romain, par le droit coutumier. Une association régie par la loi de 1901.*

SC. Déterminer l'accomplissement, l'évolution d'un phénomène, en assurer la régulation. *Les lois qui régissent la chute des corps, le mouvement des astres. Des migrations animales régies par les changements de saison. L'expression de ce gène est régie par une séquence d'A.D.N. unique.*

3. GRAMM. Appeler telle ou telle catégorie grammaticale, tel ou tel complément. *La locution conjonctive « avant que » régit le mode subjonctif, la locution « après que », le mode indicatif.* Dans les langues possédant des déclinaisons. Demander, gouverner un cas donné. *La préposition latine « de » régit l'ablatif. En latin, le verbe « studere », qui signifie « étudier », régit le datif.*

RÉGISSEUR, -EUSE n. XVIIIe siècle. Dérivé de *régir*.

1. Personne qui administre, gère les biens d'une autre et a la charge de lui en rendre compte. Se dit surtout à propos de terres, de propriétés agricoles. *Le régisseur d'un domaine.* (En ce sens, le féminin désigne la femme du régisseur.)

2. ADM. DROIT. Celui, celle qui a la régie intéressée d'une entreprise ou d'un service publics. Spécialt. COMPT. PUBLIQUE. *Régisseur d'avance,* ordonnateur pouvant engager ou régler directement certaines dépenses. *Régisseur de recette,* qui perçoit et détient temporairement une recette. – DROIT FISCAL. Anciennt. *Les fermiers et les régisseurs des biens du clergé sous l'Ancien Régime.*

3. SPECTACLES. Responsable de l'organisation matérielle des répétitions et des représentations d'un ou de plusieurs spectacles. *Le régisseur d'un théâtre. Régisseur de piste,* chargé de présenter les numéros au cirque. *Le régisseur de piste est souvent appelé monsieur Loyal.* Spécialt. AUDIOVISUEL. CINÉMA. *Régisseur de plateau, d'extérieur,* responsable des opérations techniques lors du tournage d'un film, d'une émission de télévision ou de radio. *Régisseur de distribution,* qui s'occupe du recrutement des artistes, de la distribution des rôles.

***REGISTRATION** n. f. XVe siècle, d'abord au sens d'« inscription dans un registre »; XXe siècle, au sens actuel. Dérivé de *registrer*.

MUS. À l'orgue, au clavecin, ensemble des jeux que l'artiste choisit pour interpréter une œuvre; art de mêler et de combiner ces jeux. *Cette pièce comporte des indications de registration. Une registration subtile.*

REGISTRE n. m. XIIIe siècle. Emprunté du latin tardif *regesta,* « registre, catalogue », lui-même dérivé de *regerere,* « porter en arrière », puis « transcrire, consigner ».

1. Livre dans lequel on inscrit au jour le jour et selon des règles déterminées les faits, les actes juridiques, les affaires dont on doit garder la trace. *Les registres de l'état civil. Un extrait des registres. Les registres paroissiaux, où sont consignés par le curé de la paroisse les naissances, les mariages et les décès, tenaient lieu de registres civils avant la Révolution. Registre baptistaire,* voir *Baptistaire*. *Registre d'audience d'une chambre de tribunal* (on a dit naguère *Plumitif*). *Registre d'écrou,* voir *Écrou. Registre du commerce,* voir *Commerce. Registre des métiers,* syn. ancien de *Répertoire des métiers*. *Les registres d'un notaire. Le registre des réclamations.* RELIG. CATHOL. *Registre d'illation,* voir *Illation*. *Registre obituaire,* voir *Obituaire*.

Loc. *Tenir registre,* noter, consigner ce qui doit l'être et, fig., remarquer toute chose et la conserver en mémoire. Expr. fig. et vieillie. *Être sur les registres de quelqu'un,* lui avoir laissé un souvenir prégnant.

Par anal. INFORM. Partie de la mémoire d'un ordinateur située dans le processeur, où sont conservées temporairement certaines données et qui permet d'effectuer très rapidement des calculs. *Un ordinateur peut comprendre entre une dizaine et une centaine de registres, ce qui accroît sa puissance en proportion. Registre accumulateur* ou, ellipt. et subst., au masculin, *accumulateur,* où sont stockés les résultats des opérations arithmétiques et logiques en cours de traitement. *Registre d'instruction,* où se trouve l'instruction en cours d'exécution.

2. MUS. Partie de l'échelle sonore allant du grave à l'aigu, dans laquelle se situe ou se déploie une voix, un instrument (on dit aussi *Tessiture*); étendue des sons pouvant être produits par une voix, un instrument (en ce sens, on dit parfois *Diapason*). *Le grave, le médium et l'aigu sont les trois registres fondamentaux. Registre de basse, de ténor, d'alto, de contralto, de soprano. Le piccolo est l'instrument qui tient le registre le plus aigu de l'orchestre. Passer d'un registre à l'autre, utiliser différents registres. La clarinette possède un registre de plus de trois octaves.*

Par méton. Dans l'orgue, mécanisme commandant un jeu et portant le nom de celui-ci; désigne plus particulièrement, sur certains orgues, une réglette percée d'orifices laissant passer l'air, qui permet d'ouvrir ou de fermer un jeu. *Le faux bourdon et la voix céleste sont des registres de jeux d'orgue. Un tirant de registre.*

3. Chacune des manières dont on peut user dans un genre littéraire, artistique. *Cet acteur excelle dans plusieurs registres. Registre burlesque, héroï-comique, pathétique. Des métaphores empruntées au registre de l'amour, de la guerre,* à leur vocabulaire.

LINGUIST. *Registre de langue* ou, simplement, *registre,* ensemble des emplois lexicaux ou syntaxiques et des faits de prononciation qui caractérisent une manière de s'exprimer. *On distingue généralement trois registres de langue, un registre familier, un registre courant et un registre soutenu. Les niveaux de langue trivial, argotique, populaire appartiennent au registre familier. Les mots « canasson », « cheval » et « coursier » sont des synonymes de registre différent.*

4. Dans des domaines spécialisés. TECHN. Organe, pièce mobile servant à régler le débit d'un gaz, de fumées, etc. dans un conduit d'évacuation, une gaine de ventilation. *Registre à clef. Fermer le registre de tirage d'un poêle.* – IMPRIMERIE. Dans la composition au plomb, correspondance que doivent avoir les lignes du recto et celles du verso d'un feuillet. *Bon, mauvais registre. Faire le registre,* au cours de l'impression, répartir les blancs de telle sorte que les lignes se répondent exactement. – ARTS DÉCORATIFS. Dans le décor d'un bas-relief, d'un tympan d'église, d'un vase, chacun des bandeaux superposés dans lesquels sont inscrits les motifs sculptés ou peints. *Le troisième registre de la façade de cette église présente un christ en mandorle.*

REGISTRER v. tr. XIIIe siècle. Dérivé de *registre*.

1. DROIT. Très vieilli. Insérer, porter dans un registre public. *Lu, publié et registré.* (On dit aujourd'hui *Enregistrer*.)

2. MUS. *Registrer une œuvre,* choisir et mêler les différents jeux pour interpréter une œuvre à l'orgue, au clavecin.

***RÉGLABLE** adj. XIXe siècle. Dérivé de *régler*.

1. Qui peut faire l'objet d'un réglage, être adapté à des conditions, des situations différentes. *Mécanisme réglable. Débit réglable. Un siège dont la hauteur est réglable.*

2. Qui doit être payé, remboursé. *Un achat réglable en trois mensualités.*

RÉGLAGE n. m. XVIe siècle. Dérivé de *régler*.

1. TECHN. Opération par laquelle on ajuste ou on corrige la position d'une pièce, la valeur d'une donnée, pour mettre un mécanisme, un dispositif en état de fonctionner, pour assurer ou modifier sa mise au point ; résultat de cette opération. *Le réglage d'une vanne, d'un thermostat. Le réglage de l'allumage d'un moteur à explosion* ou, simplement, *le réglage d'un moteur. Dispositif de réglage électronique.* Par méton. *Le réglage d'une horloge.*

2. MILIT. *Réglage du tir* ou, simplement, *réglage,* ensemble d'opérations permettant, par l'observation d'une série de coups, d'améliorer la précision du tir des pièces d'artillerie. *Point de réglage,* point de référence à partir duquel sont effectuées ces opérations.

ABONNEMENTS

NUMÉRO d'édition	TITRE	TARIF abonnement annuel France *
		Euros
13	**DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** Un an	**208,10**

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande

Paiement à réception de facture

En cas de règlement par virement, indiquer obligatoirement le numéro de facture dans le libellé de votre virement

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

* Arrêté du 11 décembre 2012 publié au *Journal officiel* du 13 décembre 2012

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

STANDARD : **01-40-58-75-00** – RENSEIGNEMENTS DOCUMENTAIRES : **01-40-15-70-10** – TÉLÉCOPIE ABONNEMENT : **01-40-15-72-75**

Le numéro : **6,50 €**

PEFC 10-31-2190 / PEFC recyclé / Ce produit est issu de sources recyclées et contrôlées. / pefc-france.org

IMPRIM'VERT®

113130080-000913. - Imprimerie, 26, rue Desaix, 75015 Paris

Le Directeur de l'information légale et administrative : XAVIER PATIER.